

À L'ENCONTRE

n° 13-14

2003

5 francs

SA

!

1

D

1

EE

● **SUISSE** AVS, arguments démographiques : une fausse fenêtre

● **DOSSIER: LE MOUVEMENT SOCIAL EN FRANCE**

● **SANS-PAPIERS** L'Helvétie des sans droits

● **PALESTINE** Les faux-semblants de la « feuille de route »

Sommaire

Irak

La guerre d'occupation (C.-A. Udry) 3

Palestine

Feuille de route vers les bantoustans
(Tikva Honig-Parnass) 5

France Dossier mouvement social

Introduction au dossier 11

Une étape de la guerre sociale
(Jean-Marie Vincent) 12

La lutte des enseignants
(entretien avec Yves Bonin) 14

Une mise en cause globale
de la société (Samuel Holder) 16

Le débat sur le financement
(Michel Husson) 20

Répartition et propriété (François
Chesnais, Claude Serfati) 23

A propos de l'appropriation
du capital (Jean-Marie Vincent) 26

Suisse

AVS: fausses évidences et tromperies
(J.-F. Marquis) 28

Les sans-papiers, révélateurs
de la société d'accueil (D. Lopreno) 39

A lire 44

Vient de paraître *Figures de l'humain et représentations de l'anthropologie*, F. Affergan, S. Borutti, C. Calame, U. Fabietti, M. Kilani, F. Remotti, Ed. EHESS. A commander au CID, 131, bd Saint-Michel, F-75005 Paris.

www.alencontre.org

• BRÉSIL.

Le PT au pouvoir: la gauche brésilienne et le social-libéralisme, par Alvaro Bianchi et Ruy Braga.

• IMPÉRIALISME.

Une analyse de l'impérialisme transnationalisé, par Gianfranco Pala.

• IRAK.

Chronique d'une occupation (documents)

À L'ENCONTRE

<http://www.alencontre.org>
administration@alencontre.org
fax: 021 661 20 71
cp. 120, 1000 Lausanne 20
ccp 10-25669-5

10 numéros par année

- abonnement annuel: 50.-
- abonnement de soutien: dès 75.-

Editeur responsable: Alain Gonthier
Mise en page et impression: CODIS, Lausanne

Afrique et compassion US

Le président des Etats-Unis, au cours de la deuxième semaine de juillet 2003, effectue un voyage en Afrique. Quelques semaines avant, à Genève, devant l'OMC, quatre pays africains – le Tchad, le Bénin, le Burkina et le Mali – ont déposé une plainte contre Washington. Sur quoi portait-elle? Sur les subventions accordées par l'administration Bush aux producteurs américains de coton. Et ce pour un montant de 3,9 milliards de dollars pour la période 2001-2002, répartis sur 25 000 grandes plantations. Ce qui revient à une allocation moyenne de 150 000 dollars par unité et par année. Un exemple: une grande plantation de l'Arkansas, la US Tyler Farms, a reçu 6 millions de dollars d'aide en 2001. Cela équivalait au revenu annuel de plus de 20 000 paysans du Mali.

Selon le rapport présenté par les quatre pays africains – qui rejoignent une plainte similaire du Brésil déposée en septembre 2002, à l'époque du gouvernement de Fernando Enrique Cardoso – l'effet de ces subventions aux cotonniers américains est le suivant. Tout d'abord, elles assurent aux grands producteurs des Etats-Unis un prix 73 % plus élevé que celui pratiqué sur le marché mondial. Ce prix n'a cessé de baisser au cours des années 1990. Ensuite, ce type d'« incitation » – dénoncé systématiquement par les Etats-Unis et le FMI lorsqu'il s'agit des pays de la périphérie soumis à des plans d'ajustement structurel – stimule une surproduction cotonnière au Etats-Unis et appuie leurs exportations. Ce qui pousse à la baisse les prix du coton sur le marché international.

En conséquence le secteur du coton africain connaît une crise encore plus profonde. Celle-ci frappe quelque 10 millions de personnes dépendant de cette culture de rente en Afrique. Les exportations du Bénin sont dépendantes à hauteur de 70 % dépendantes du coton, ce qui montre l'impact que son prix peut avoir sur un tel pays. Les pertes en revenus d'exportations cotonnières s'élèvent, pour l'Afrique, à quelque 300 millions de dollars par année. Une somme fort importante pour ce continent délabré. Certes, on peut rapporter cette somme aux 3,9 milliards de dollars dépensés par mois – selon les dernières données du Pentagone – afin de financer l'occupation militaire de l'Irak.

Ces questions sont passées sous silence, à l'occasion de la visite de cinq jours – dans cinq pays africains – du président américain. Bush est présenté comme un missionnaire prenant la tête d'une campagne évangélique contre le SIDA. Mais là, de

même, la réalité semble assez éloignée des discours et promesses.

Peu d'attention a été consacrée à la personnalité du coordinateur de la politique « d'aide globale pour combattre le SIDA » du président américain. Il s'agit de Randall Tobias. Il a pris son poste le 1^{er} juillet 2003. Tobias était à la tête d'une des plus importantes firmes pharmaceutiques des Etats-Unis: Eli Lilly & Co. Cette firme figure aussi parmi les principaux donateurs du Parti Républicain. Un homme de confiance. Au point que l'économiste néo-libéral Jeffrey Sachs, conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a qualifié cette nomination de « surréaliste ». Paul Zeitz, le directeur de Global AIDS Alliance, souligne que cette décision présidentielle « pose de nombreuses questions portant sur les conflits d'intérêts [entre l'industrie pharmaceutique et une politique de santé publique relevant de l'urgence] et de priorités pour la Maison Blanche ». Zeitz insiste sur les blocages systématiques effectués par les firmes pharmaceutiques américaines [et aussi helvétiques] pour freiner l'application de mesures donnant un accès gratuit et massif aux médicaments « antisida ». Salih Broker, directeur de Africa Action, ONG basée à Washington, ne fait pas dans la diplomatie: « Cette nomination indique où se situe la politique de Washington concernant le SIDA; elle est du côté des pharmas ».

Peu de temps seront nécessaires pour clarifier trois questions. La première. Quand les grands de la pharmacie baisseront-ils leur prix, pour l'aide aux populations africaines décimées par le SIDA, au niveau de ceux pratiqués par des firmes privées opérant en Inde, en Thaïlande et au Brésil, soit 300 \$ par personne et pas an pour une combinaison de trois anti-rétrovirus? La seconde. Randall Tobias se fera-t-il l'avocat du droit des pays en situation de crise sanitaire extrême d'importer des médicaments génériques, sans subir de sanctions? Pour l'heure, en rupture avec les accords minimalistes de Doha (réunion de l'OMC en novembre 2001), l'administration républicaine concentre ses efforts sur des accords bilatéraux. La troisième. Alors que les crédits pour le Fonds Global afin de combattre le SIDA, la malaria, la tuberculose – dont on fit grand bruit lors du G8 d'Evian – devaient s'élever à 1 milliard par an, resteront-ils réduits à 200 millions, comme l'a décidé l'administration?

De l'Irak à l'Afrique, la politique de Bush illustre la diversité de ses armes de destruction massive. – *red.*

La guerre d'occupation

Charles-André Udry

Le 1er mai 2003, George W. Bush, homérique pilote, atterrissait sur le porte-avions *USS Abraham Lincoln*. Le pilote Bush sortait du cockpit pour proclamer, devant les télévisions du monde, que les combats avaient pris fin en Irak et que les objectifs de la « mission militaire » des Etats-Unis avaient été atteints. Le spectacle était conforme aux recommandations de Karl Rove, le conseiller en communication d'extrême droite de Bush. Un propagandiste qui ne manifeste aucun embarras à déclarer que les élections présidentielles américaines de 2004 « ne se gagneront pas avec des mots, mais avec des images »... et des dizaines de millions de dollars.

Recentrer la propagande

Mais, aujourd'hui, le commerce des images commence à se développer dans une direction qui ne doit pas être appréciée par George W. Bush et son entourage. Le taux d'audience des chaînes télévisées et la circulation de la presse sont soutenus par les annonces « d'attaques terroristes » contre les soldats américains, venus « apporter la démocratie » en Irak. L'annonce quotidienne de soldats tués à Bagdad ou à Fallujah est un « bon sujet », d'autant plus si elle s'accompagne de clichés sur des funérailles militaires et l'avis de décès apporté par un officier, symbolisant la « douleur nationale », à la famille d'un GI.

Ainsi, la logique commerciale du système médiatique aboutit à diffuser une imagerie peu conforme aux messages propagés, depuis des mois, par les mêmes faiseurs d'opinion, sur les raisons et les buts de la guerre déclenchée contre l'Irak. La représentation de la « mission des Etats-Unis » se brouille au rythme où les troupes d'occupation semblent s'embourber. D'ailleurs, l'expression « *quagmire* » (bourbier), caractérisant la situation de l'armée américaine au Vietnam, commence à

ressurgir dans les médias. Il y a dès lors urgence à mettre au point une nouvelle stratégie de communication.

Le lundi 7 juillet 2003, l'éditorial du *Wall Street Journal* (WSJ) – un des organes de presse les plus influents auprès des cercles de l'establishment lié à l'administration républicaine – révélait l'inquiétude que suscitent les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une occupation néocoloniale de l'Irak. L'éditorial est titré : « *La contre-attaque de Saddam* ». Il s'ouvre sur une admonestation : « *Plus vite le président des Etats-Unis, George W. Bush, reconnaîtra et expliquera la vérité, plus rapidement le public américain se rassemblera pour le soutenir face aux défis auxquels il doit faire face.* »

Cette fois, quelle est la « vérité » ? Celle qui doit permettre de neutraliser les opposants à la guerre. Car ces derniers « *sont en train d'exploiter les suites [de la guerre] pour insister sur le fait qu'elle n'aurait jamais dû être conduite* ». Le WSJ est attentif au tournant qui s'opère dans l'opinion publique américaine.

Dès lors, il faut reconnaître, haut et fort, que « *Saddam lui-même peut susciter cet effort de guérilla* » contre les troupes états-uniennes. L'objectif de cette guérilla « *est, en bref, une contre-attaque visant à infliger une défaite déprimante à la guerre contre le terrorisme que mènent les Etats-Unis* ». La conclusion coule de source : on ne combat pas ce terrorisme comme « *on tente d'abaisser le taux de criminalité à Washington* » (une ville où la population noire est importante). Selon le WSJ : « *Les Etats-Unis doivent aller plus loin et envisager des arrestations sur une large échelle, spécialement dans le cœur de la région sunnite et baasiste au nord de Bagdad. Les militaires américains n'aiment pas avoir la garde de prisonniers, car elle distraît des ressources des opérations offensives ; mais cela pourrait être une tâche pour des troupes étrangères que les Etats-Unis sont en train de recruter.* » La surveillance de vastes camps de prisonniers, voilà une besogne qui pourrait

convenir à des troupes polonaises, égyptiennes ou indiennes...

Le message est clair : les forces armées américaines mènent une guerre contre-insurrectionnelle en Irak. Il faut le reconnaître. De la sorte seront légitimées les opérations de répression. En effet, la résistance multiforme de la population à l'occupation de son pays et à la prise de contrôle de ses richesses est assimilée par l'occupant à des « actions terroristes ». On retrouve là le vocabulaire de toutes les forces d'occupation : celles de l'URSS en Hongrie en 1956 ou de la France en Algérie.

Pour tenter de rallier un appui qui s'érode aux Etats-Unis, il faut présenter – toujours selon le WSJ – ce refus de l'occupation comme n'étant rien d'autre qu'un djihad (ici au sens de guerre sainte) mené par des débris du parti Baas de Saddam Hussein (« *the Baathist-jihadi* »). Ainsi, selon les cerveaux néoconservateurs, pourrait se construire un discours synthétique « antiterroriste » d'une efficacité supérieure.

Répression et contrôle vont de pair. C'est ce que le proconsul américain Paul Bremer envisage lorsqu'il décrète l'interdiction de « *toute incitation à la violence* ». Robert Fisk pose à ce sujet une question : ce décret va-t-il conduire Bremer à « *arrêter tous les imans dans les mosquées, à arrêter tous les journalistes qui n'obéiront pas, à fermer les journaux* » ? En connaisseur de la situation, Fisk conclut : « *Cela ne marchera pas.* »¹

Car le problème central réside dans l'occupation même de l'Irak dont la population, qui dans sa très large majorité ne s'identifiait pas au régime de Saddam Hussein, n'a pas vécu la défaite militaire du régime dictatorial comme sa propre débâcle. Ce que reconnaissent « *les officiels de l'ONU [qui] affirment que les citoyens irakiens et les partis veulent avoir un sentiment accru d'appropriation de leur avenir* »². Cela annule de nombreuses analogies historiques faites par des commentateurs. ▶

L'agriculture occupée par Pradium

L'administration Bush doit tenter de maîtriser l'agencement de facteurs fortement contradictoires : un « *engagement massif et durable* » en Irak, comme vient de l'admettre Bush ; la cooptation de représentants de divers secteurs et communautés de la société irakienne, sans que ces derniers apparaissent trop ouvertement comme ses féaux ; un « maintien de l'ordre » qu'elle voudrait bien sous-traiter à des troupes du « monde oriental » et qui reste plus que problématique ; une certaine diffusion des responsabilités d'occupation, sans perdre la maîtrise de l'essentiel, en utilisant l'OTAN ou une structure ad hoc internationalisée ; l'obtention d'une stabilisation assez rapide de la situation pour permettre aux firmes privées d'investir et pouvoir disposer, dans un délai pas trop long, des ressources liées à l'exploitation du pétrole ; faire subir à la structure économique irakienne une thérapie de choc (privatisations, etc.) aux effets sociaux déléteurs. Sur le papier, cette combinatoire est peut-être possible. Dans la réalité, c'est une autre paire de manches.

Le choix du « *responsable pour l'agriculture de l'Irak* » donne une indication sur l'orientation effective du pouvoir néocolonial états-unien, qui marque la distance avec les multiples scénarios produits par des instituts dans la perspective d'occuper l'Irak sans en donner l'impression. L'administration Bush a trouvé un spécialiste : Daniel Amstutz, un ancien directeur de la plus grande multinationale du commerce de céréales, Cargill. D. Amstutz, avant sa nomination, présidait aux destinées de la firme Pradium Inc., créée en 2000. Cette société organise une sorte de réseau – rassemblant des géants de l'agrobusiness tels que Cargill, Archer Daniels, Cenex Harvest, DuPont, Louis Dreyfus – qui agit à l'échelle mondiale pour opérer des achats et fixer des prix sur le marché des céréales.

D. Amstutz a déjà fourni une première évaluation de la situation agricole irakienne : les paysans dépendaient trop des sub-

ventions, il faut donc introduire des mécanismes de marché favorisant les techniques modernes. La traduction de ce discours n'est pas difficile. Tout d'abord, Amstutz va assurer la vente de surplus céréaliers (subventionnés !) des Etats-Unis en Irak. Les revenus du pétrole devront payer la facture. Dans une deuxième étape sera mis en place un système qui fera dépendre une partie de l'agriculture irakienne des intrants (pesticides, fongicides, etc.) fournis par les multinationales et des semences aux mains de Monsanto. Enfin, les prix des diverses céréales et autres produits de l'agriculture irakienne subiront de plein fouet les effets à la baisse d'une surproduction mondiale maîtrisée par des réseaux tels que celui mis en place par Pradium.

Rien d'étonnant dès lors que le directeur d'Oxfam (ONG active dans le domaine de la sécurité alimentaire et basée à Londres), Kevin Wilkins, déclare : « *Mettre Daniel Amstutz comme responsable de la reconstruction agricole en Irak revient à mettre Saddam Hussein à la présidence d'une commission de défense des droits de l'homme.* »³

Au même titre où la remise en fonction de l'électricité ou de l'approvisionnement en eau n'est pas une priorité de l'administration Bremer, des mesures d'urgence ne figurent certainement pas sur l'agenda d'Amstutz. Or, l'agriculture irakienne est plongée dans l'abysse sous les effets combinés de la guerre, de la destruction des réseaux d'irrigation, des difficultés de transport et de stockage, du manque de crédit (le système bancaire ne fonctionne pas) alors que la récolte passée n'a pas été payée, de la disparition de l'acheteur central qu'était l'Etat, du manque de moyens vétérinaires, etc.

Le mensonge ordinaire

Aujourd'hui, les grands médias s'extasient sur les « mensonges » proférés par Bush à propos des armes de destruction massive. On peut certes effectuer le relevé des déclarations mensongères qui visaient à justifier la guerre. Mais, si l'on veut aller au-delà des apparences, il faut

se poser une question. En quoi le système politique et social américain – comme européen d'ailleurs – nourrit l'exigence du mensonge officiel ? Dans une société aussi marquée par l'inégalité sociale, par la césure entre « riches » et « pauvres », par le pouvoir étendu d'une oligarchie financière, par une concentration énorme du pouvoir médiatique, le mensonge devient une norme de gouvernement.

Ainsi, une réduction massive d'impôts en faveur des très riches est transformée en un moyen de « créer des emplois » ; des mesures autoritaires et répressives (le « Patriot Act ») deviennent un instrument de « défense de la liberté » ; des coupes dans les budgets publics scolaires sont présentées comme un « accroissement des chances pour les élèves méritants ». Ce mensonge institutionnalisé amplifié est le propre de la gestion politique néoconservatrice, autoritaire. Les contre-vérités sur les armes de destruction massive s'intègrent au mensonge ordinaire.

Cette stratégie de bourrage de crâne, disposant d'armes de désinformation massive, va-t-elle permettre de camoufler, aux Etats-Unis, la véritable crise que traverse l'entreprise d'occupation néocoloniale de l'Irak ? Va-t-elle freiner l'expression visible d'une démoralisation qui commence à toucher une partie des troupes américaines sur le terrain⁴ ?

C'est en ayant à l'esprit ces divers éléments que la mobilisation contre la guerre se doit de se prolonger en mobilisation contre l'occupation impérialiste et pour les droits démocratiques et sociaux d'un peuple irakien effectivement libéré. ■

1. Robert Fisk est un des meilleurs spécialistes du Moyen-Orient. Il travaille pour le quotidien anglais *The Independent*. Cette citation provient d'un entretien accordé à *Z Magazine*.

2. *Financial Times*, « Iraq's campaigning consul », 5/6 juillet 2003.

3. Voir *Eat the States*, 2 juillet 2003, vol. 7, n° 22, « Nature and Politics ».

4. Voir le reportage sur la démoralisation de la troupe dans *The Christian Science Monitor*, 7 juillet 2003 « Troop morale in Iraq hits rock bottom ».

Les faux-semblants de la « feuille de route »

Le succès de la « feuille de route » – dont le contenu et les étapes ne sont guère précisés dans les médias – semble reposer sur l'acceptation par les diverses forces palestiniennes du « renoncement à la violence ». Autrement dit, si l'occupé obéit aux exigences de l'occupant, la « paix » serait possible.

Dans ce scénario, les Etats-Unis apparaissent comme garants d'une « solution pacifique du conflit israélo-palestinien ». Que l'espoir d'une issue pour le peuple palestinien suscite la réaction de s'accrocher à tout « processus de paix », cela peut être compréhensible. Mais ce n'est certes pas une raison pour mettre la réalité cul par-dessus tête. La politique des Etats-Unis au Moyen-Orient, plus spécifiquement envers ledit conflit israélo-palestinien, est connue et très documentée depuis longtemps. L'influence des lobbies sionistes et fondamentalistes chrétiens dans l'administration Bush et dans le Congrès des Etats-Unis a donné lieu à de nombreuses études (voir à ce propos l'article de Serge Halimi dans « Le Monde diplomatique » de juillet 2003).

De même, l'emprise israélienne sur les territoires occupés ne fait que s'accroître, quelles que soient les déclarations d'Ariel Sharon. Amira Hass écrivait le 2 juillet 2003 : « L'establishment militaire israé-

lien affiche son scepticisme quant aux chances de succès du nouveau plan de paix. Et il a de bonnes raisons pour cela. Les militaires sont parfaitement conscients qu'ils devront éliminer tous les barrages routiers et tous les points de contrôle établis entre les villages et les villes et abroger les restrictions à la circulation s'ils veulent que les Palestiniens de Cisjordanie ressentent aussi un changement dans leur quotidien. Or, ces dispositifs ont été mis en place pour assurer le bien-être des habitants israéliens des colonies de Cisjordanie, lesquels ont proliféré au cours des dix dernières années. En attendant, on croit rêver... car ce qui se passe devant leurs yeux [ceux des Palestiniens] c'est l'expansion continue des colonies. Ces colonies qui résultent du transfert illégal de la population occupante dans les territoires occupés, qui illustrent le pillage cynique des réserves territoriales vitales pour les villes et les villages palestiniens... » Amira Hass conclut son article ainsi : « Les colonies [pour l'establishment politique israélien] sont aussi naturelles et éternelles que Tel-Aviv. » (« Haaretz ») Voilà le monde remis à l'endroit par Amira Hass. C'est ce que fait aussi, de façon détaillée, l'article de Tikva Honig-Parnass. – Réd.

Tikva Honig-Parnass*

La « réussite » de l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis est interprétée par beaucoup d'Israéliens du « camp de la paix » comme annonçant que la « solution » au conflit israélo-palestinien arrive en second sur la liste des priorités d'une Pax Americana pour le Moyen-Orient. Les commentateurs « libéraux » qui font autorité, comme les politiciens de « gauche », ont trompé le public israélien en lui promettant que les prétentions de Washington à stabiliser son hégémonie dans la région allaient impliquer une pression sur Israël pour lui faire accepter la « feuille de route ». Ainsi, les « grands sacrifices » qui seraient exigés d'Israël, dont l'acceptation d'un « Etat palestinien », assureraient bientôt la fin du conflit.

Cette perspective trompeuse que dessine ainsi la gauche sioniste découle de sa position plus généralement favorable à l'impérialisme des Etats-Unis ainsi que de son adhésion aux idéologies et aux politiques néolibérales. La vision du monde réactionnaire de la gauche sioniste explique son soutien à la « croisade contre le terrorisme », déclarée par l'administration Bush, qui, à ses yeux, justifiait l'occupation de l'Irak. Qui plus est, la rhétorique de la « guerre internationale contre le terrorisme » a ajouté une dimension supplémentaire à l'arsenal d'arguments qu'emploient les sionistes de gauche pour justifier la version locale de la guerre contre le « terrorisme » (c'est-à-dire la résistance du peuple palestinien, la seconde Intifada) que mène Ariel Sharon du Likoud et que menaient déjà ses prédécesseurs du Parti travailliste.

L'objectif à long terme : la solution des bantoustans

Chaque aspect de l'occupation sauvage par Israël, depuis les mesures d'oppression prises chaque jour jusqu'aux ►

* Directrice de la revue *Between the Lines*, éditée à Jérusalem. Article paru dans le numéro de juin 2003.

Abou Mazen (Mahmoud Abbas) attend Colin Powell.



réunions diplomatiques avouées ou cachées, ne saurait être plus éloigné de ce scénario trompeur que dessine la « gauche » sioniste pour la période suivant la guerre ouverte contre l'Irak (une guerre d'occupation se poursuit). Remplacer Arafat par Abou Mazen comme condition pour publier enfin la « feuille de route » concoctée par les Etats-Unis signifie qu'on prépare les conditions qui permettront de concrétiser, au bout d'une longue route sanglante, le projet de bantoustan d'Ariel Sharon.

Akiva Eldar, un des rares commentateurs influents et honnêtes en Israël, a récemment fourni la preuve que Sharon utilise explicitement l'idée de bantoustan, alors que c'était habituellement la gauche radicale qui recourait au concept de bantoustan pour décrire la nature du type d'Etat palestinien qu'envisagent

aussi bien la « feuille de route » que diverses autres initiatives palestino-israéliennes qui sont des avatars des accords d'Oslo de 1993, par exemple l'accord entre Abou Mazen et Yossi Beilin conclu en octobre 1995¹. Ainsi, Akiva Eldar écrit : « Lors d'un dîner dans un hôtel de Jérusalem auquel l'ancien premier ministre italien Massimo d'Alema [dirigeant des démocrates de gauche italiens] avait invité un bon nombre de figures publiques et d'ex-politiciens, un des invités israéliens affirma que les déclarations de paix d'Ariel Sharon lui inspiraient toute confiance et que Sharon lui paraissait avoir compris que la solution au conflit est l'établissement d'un Etat palestinien aux côtés d'Israël. D'Alema répondit alors que trois ou quatre ans plus tôt, il avait eu à Rome une longue conversation avec Ariel Sharon, lorsque celui-ci avait visité briè-

vement l'Italie. Sharon lui avait expliqué en détail que le modèle des bantoustans était la solution la plus appropriée au conflit. »

Akiva Eldar avance d'autres indices confirmant les dires de Massimo d'Alema. Ainsi il fait référence à une brochure préparée par le ministre du Tourisme Benny Elon, qui est aussi le chef du parti Moledet² – qui défend une solution de deux Etats mais qui pour lui sont Israël et la Jordanie. Sous le titre « La route vers la guerre : un minuscule protectorat, surpeuplé, dépecé et démilitarisé », Benny Elon décrit la nature du futur « Etat » palestinien et présente « la carte de l'Etat palestinien, selon la proposition d'Ariel Sharon ». Akiva Eldar ajoute que « la carte de Sharon est de manière surprenante similaire au plan des protectorats en Afrique du Sud au début des années 1960. Même le nombre des can-

Comment Israël a « accepté » la feuille de route

Le 25 mai 2003, le gouvernement israélien décidait enfin d'« accepter la feuille de route » et donc de se joindre à la farce menée par Bush dans le but de faire croire à l'opinion publique, aux Etats-Unis et dans le monde, que les Etats-Unis et Israël ont décidé de concrétiser le droit national à un Etat des Palestiniens. Etant donné que ce message mensonger est condamné à échouer, les deux alliés auront les mains libres pour continuer leur guerre sans limites contre les Palestiniens.

L'article d'Akiva Eldar paru dans « Haaretz » le 27 mai 2003, dont nous reproduisons ci-contre un extrait, constitue une exception dans les grands médias israéliens. La plupart de ces derniers, même quand ils expriment quelques doutes, voient dans le ralliement d'Ariel Sharon à la « feuille de route » un « tournant historique » du conflit, en soulignant le consentement surprenant de Sharon à un Etat palestinien. (T. H.-P.)

« Les réserves d'Israël à la feuille de route la transforment en un diktat israélien »

Les réserves à la feuille de route attachées à la décision du gouvernement israélien (de l'accepter) transforment ce qui était censé être une initiative diplomatique en un diktat israélien imposant une capitulation palestinienne. [...]

Dans la prise de position du gouvernement israélien, il n'y a pas le moindre effort pour modérer les réserves, et aucun effort n'est fait non plus pour cacher que l'intention est de neutraliser la feuille de route. Cela revient à faire un pied de nez aux Etats-Unis, à l'Union européenne, à la Russie, et aux Nations unies [le quartette]. Il ne faut pas s'étonner si les Palestiniens ont multiplié

hier les manifestations quand ils ont connu les réserves. [...]

Pendant des mois, Israël avait insisté sur le fait que la feuille de route devait suivre le principe de la progression en ligne et non en parallèle [d'abord les Palestiniens doivent assurer unilatéralement toute une série d'engagements]. Simultanément, Israël insistait pour que la première priorité en ligne soit ses exigences de sécurité qu'il adresse aux Palestiniens, de préférence aussi difficiles à réaliser que possible. Pour qu'un progrès soit fait, Abou Mazen et Mohammed Dahlan [le responsable de la sécurité du côté palestinien, autrement dit celui qui doit assurer la « mise au pas » des terroristes] doivent réussir là où la plus puissante armée du Moyen-Orient a échoué durant plus de 30 mois. [...]

Ce ne sera que le jour où le gouvernement israélien sera convaincu que toutes les organisations dans les Territoires ont été dissoutes et leurs armes confisquées que Jérusalem voudra bien geler les colonies et leurs postes avancés illégaux.

Ce n'est qu'après qu'Israël aura été satisfait par la baisse du niveau d'incitation (à la révolte) et par l'éducation à la paix dans les écoles palestiniennes qu'il cédera le gouvernement civil à l'Autorité palestinienne.

En d'autres termes, Israël fera alors une faveur à Abou Mazen en lui permettant de ramasser les débris. D'un autre côté, même si le calme complet devait régner, l'armée israélienne ne se retirerait pas sur les lignes de septembre 2000, quand la seconde Intifada a éclaté. »

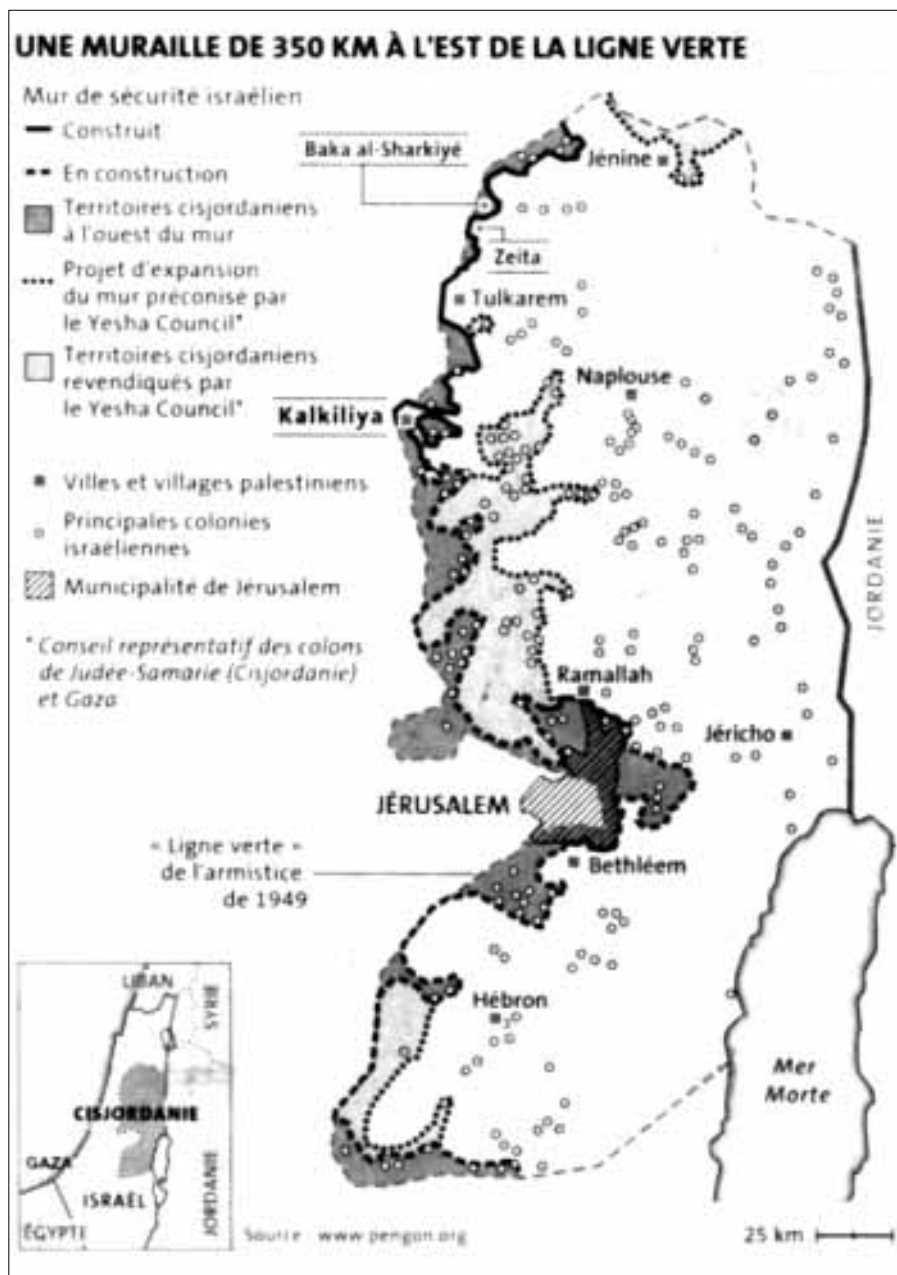
tons est le même: dix en Cisjordanie, et un de plus à Gaza.» (Haaretz, 11 mai 2003)

Ce plan de Sharon n'est nullement la vision personnelle du sanguinaire général d'extrême droite. Les droits de propriété intellectuelle de ce projet cynique devraient être attribués, plus justement, à feu le général de réserve Ygal Allon, qui était un influent dirigeant travailliste. Ygal Allon avait été durant la guerre de 1948 le très admiré commandant de la Palmach³ et se trouvait être vice-premier ministre au moment de la guerre des Six Jours de 1967⁴. Peu de temps après la guerre de 1967, Ygal Allon avait proposé son esquisse de la solution structurée autour de bantoustans. Cette dernière sera ensuite à plusieurs «peu-finée» par les gouvernements successifs tant du Parti travailliste que du Likoud.

Tous ont travaillé dur afin de préparer le terrain à cette solution. Pour cela ils ont suivi la carte planifiée de l'implantation des colonies et de la construction des routes de contournement dont la fonction était d'assurer une domination sans lacunes territoriales par Israël, tant directement sur les terres confisquées déclarées «propriétés de l'Etat» que, indirectement, en encerclant pratiquement chaque agglomération palestinienne, soit par des «zones de tir» ou des terrains d'exercice militaires.

Les colonies ne sont donc pas simplement un «obstacle à la paix» comme le répète le «camp de la paix» en Israël. Elles sont véritablement la colonne vertébrale de la sorte de «paix finale» qu'Israël planifie et que George W. Bush soutient. Cette paix finale est destinée à être conclue après l'existence, sur des années, d'un Etat palestinien «provisoire» qui est, de la sorte, censé fournir la preuve du mérite d'une solution de bantoustans «permanente».

Il n'est nul besoin d'entrer ici dans les formulations de la «feuille de route». Dans un entretien accordé récemment au mensuel américain *Monthly Review*⁵, Noam Chomsky a souligné une phrase du discours prononcé par Bush à la mi-mars. «*Bush révèle ainsi sa feuille de route: il a dit qu'à mesure que le proces-*



sus de paix progressait, Israël devrait mettre fin à ses nouveaux programmes de colonies. [...] Cela signifie donc que tant que le processus de paix n'aura pas atteint un point que lui, Bush, approuvera, et qui pourrait donc se situer dans un futur indéfiniment éloigné, Israël devrait continuer à construire des colonies.»

Il n'est pas non plus nécessaire d'entrer dans les détails des «phases» qui, selon la «feuille de route», conduiront à cette solution finale parce que le plan est en réalité condamné d'avance à échouer avant même d'avoir commencé. Les démarches qu'ont réalisées les Etats-Unis durant la dernière semaine de mai

afin «d'exiger» d'Israël qu'il accepte la «feuille de route», de même que les déclarations de Sharon qui se dit d'accord, ne sont qu'un théâtre pour convaincre l'opinion publique des efforts sincères de ces deux alliés.

Les commentateurs israéliens suivent à ce propos le Shabak [service de la sécurité intérieure israélien] et reproduisent y compris les pronostics des Etats-Unis selon lesquels il est peu probable qu'Abou Mazen réussisse à prendre le contrôle véritable de l'Autorité palestinienne et à écraser le «terrorisme», tout cela en faisant de telle sorte qu'Israël ►

n'apparaisse pas comme à l'origine de cet échec préprogrammé⁶.

Garantir le contrôle israélien total

Quels que soient les termes de la « feuille de route » ou ses chances réelles de connaître un début de mise en application, la seule question réellement dotée de signification réside dans la répartition géographique existante des colonies. Elle révèle mieux que tout les convictions politiques et idéologiques partagées tant par le Likoud que par le Parti travailliste. C'est-à-dire qu'Israël doit maintenir une souveraineté presque entière sur l'entièreté du territoire situé à l'ouest du Jourdain et cela, aujourd'hui, par le moyen d'une réoccupation militaire directe, et dans le futur par le moyen d'un Etat bantoustan.

Dani Rubinstein a décrit récemment dans *Haaretz* (19 mai 2003) à quel rythme frénétique se déroule actuellement la construction de colonies dans le but de renforcer la domination israélienne : « Plus s'accroît l'échelle de la destruction de la possibilité de mener une vie normale [pour les Palestiniens], et cette destruction a connu une escalade avec la reconquête depuis septembre 2002 des Territoires [occupés en 1967], plus s'accroît le développement des colonies. Ce qui a été renforcé considérablement en particulier, c'est l'infrastructure civile et sécuritaire des colonies en Cisjordanie. Il y a aujourd'hui un contrôle israélien presque total sur les routes de Judée et de Samarie [les noms bibliques de la Cisjordanie]. Le réseau électrique, l'eau courante et tous les autres systèmes de services des colons ont été déconnectés de ceux des Palestiniens et sont devenus indépendants. Toutes les institutions de planification du territoire de Cisjordanie ont été mises à la disposition des colons. L'administration civile du Ministère de la défense qui assumait précédemment toutes les questions civiles des Territoires [entre 1967 et 1994, avant l'institution de l'Autorité palestinienne, quand Israël administrait directement les territoires occupés] fonctionne depuis longtemps comme un instrument des mécanismes de contrôle d'Israël sur la moitié de la superficie de la Cisjordanie. »

Comme nous l'avons dit plus haut, faire évacuer les colonies n'est pas sur la liste des priorités de George W. Bush. La feuille de route ne parle pas de démantèlement des colonies mais se contente d'un « gel de l'activité de colonisation » qui devrait avoir lieu dans une phase ultérieure sous réserve de la condition, impossible à réaliser, que les Palestiniens désarment pleinement et démantèlent l'organisation « terroriste ». Et qu'ils effacent des manuels scolaires palestiniens toute « incitation » à la violence. En clair, cela veut dire qu'entretemps Israël prolongerait son occupation sauvage. Comme le souligne Alouf Ben⁷, Colin Powell a manifesté sa compréhension pour la position israélienne quand il a déclaré à la télévision égyptienne que les « postes avancés construits par les colons après le début de la seconde Intifada devraient être évacués, mais qu'il était impossible d'exiger la disparition des colonies déjà anciennes où des gens ont déjà vécu toute une génération ».

Ce qui apparemment est stipulé par la feuille de route, c'est l'évacuation d'un certain nombre de postes avancés « illégaux » installés depuis mars 2001. Cela revient à essayer de faire oublier au monde que toutes les colonies de peuplement dans les Territoires occupés en 1967 sont illégales au sens de la IV^e Convention de Genève. Les 105 postes avancés qui ont remplacé ces toutes dernières années l'implantation de nouvelles colonies sont l'expression de la poursuite ininterrompue de l'effort d'Israël pour gouverner toutes les régions possibles de la Cisjordanie.

Comme nous l'avons à maintes reprises expliqué⁸, les efforts de l'armée israélienne pour démanteler les postes avancés des colons consistent en un petit jeu qui se poursuit ici et là, accompagné de disputes et d'affrontements médiatisés avec les colons. Mais chaque fois le démantèlement de postes avancés est compensé par l'implantation de nouveaux postes ailleurs. Depuis juin 2002, quand le travailliste Ben Eliezer, alors ministre de la Défense d'un gouvernement d'union nationale présidé par Ariel Sharon, avait fait évacuer deux postes avancés, ce sont 30 nouveaux qui ont été créés⁹.

Le rôle important que ces postes avancés jouent pour consolider le contrôle israélien sur la Cisjordanie explique l'apparente « impuissance » de l'armée vis-à-vis des « colons fanatiques ». Certains officiers, familiers des manœuvres visant à faire progresser la colonisation au moyen de postes avancés, estiment que, dans la majorité des cas, Ariel Sharon a été un partenaire actif dans la conception des plans, le choix des endroits et des moments de l'implantation de postes avancés. Amos Harel a écrit que Sharon et Hanan Ever, un des leaders du mouvement des colons, se rencontrent chaque semaine, la nuit, pour examiner ensemble les cartes¹⁰.

Daniela Weiss, qui est une activiste célèbre du mouvement des colons de la colonie de Kdumim, explique au journaliste de *Haaretz*, Amos Harel : « Notre intention en érigeant les postes avancés est de créer une continuité des colonies juives dans la longueur et dans la largeur de l'ouest de la Samarie [le nom biblique de la moitié nord de la Cisjordanie] à l'est, c'est-à-dire jusqu'au Jourdain, entre Jérusalem et Ofra [une colonie située juste au nord de Ramallah] et entre Ofra et Shilo [une colonie située entre Ramallah et Naplouse] qui est devenu depuis longtemps un bloc de colonies qui s'étend vers l'est. Une autre de nos intentions en érigeant les postes avancés, c'est de créer une enveloppe qui puisse se refermer autour des villages et groupes d'agglomérations arabes d'une manière telle qu'ils soient privés de la possibilité de s'étendre et de se développer. Aujourd'hui, il n'y a pas une seule agglomération [juive] dans les Territoires [occupés en 1967] qui n'ait pas autour d'elle un cercle de postes avancés pour l'élargir. »¹¹

Sous la protection des baïonnettes américaines

Le premier mois qui a suivi la guerre en Irak a vu s'accroître encore l'arrogance d'Israël qui approfondit sa domination sur les gens et les terres. Tout en prétendant être d'accord avec l'initiative hypocrite des Etats-Unis pour renouveler les « pourparlers de paix » au moyen de la feuille de route, Israël a décuplé son oppression et ses assassinats « ciblés » tout en resserrant le siège auquel il sou-

met les villes, les villages et les camps de réfugiés palestiniens et en accaparant de plus en plus de terres palestiniennes au moyen de la construction en cours des « murs de séparation » (tant celui de l'Ouest que celui de l'Est) et sur toute l'étendue de la Cisjordanie (voir carte).

Que Sharon ait répondu d'une manière si cynique au « rappel poli » – concernant le gel de la colonisation que lui a adressé Colin Powell, lors de sa visite en Israël en mai – indique à quel point le premier ministre a de plus en plus confiance dans le soutien de Bush et des néo-conservateurs victorieux de son administration. Au lieu de répondre à la question de Powell, Sharon lui a demandé en riant si ce qu'il « recommandait, c'était l'avortement pour les femmes des colons ». Qui plus est, une semaine avant la date initialement fixée pour sa rencontre avec Bush (qui a eu lieu finalement à Akaba, en Jordanie, le 4 juin), Sharon n'a pas hésité à revenir sur sa déclaration faite à *Haaretz* à la mi-avril. Il avait alors déclaré qu'il était prêt à des « concessions douloureuses » en faveur d'une paix réelle et qu'il serait nécessaire de quitter « certains de ces endroits comme Bethléem, Shilo et Beth El ». Or, un mois plus tard, dans un entretien publié dans le *Jerusalem Post* (13 mai 2003), Sharon déclarait : « Si vous me demandez si à Beth El il n'y aura pas des Juifs, eh bien non, des Juifs vivront là-bas. » Le journaliste lui a alors demandé si ces Juifs continueront à vivre à Beth El et à Shilo sous la souveraineté israélienne. Et Sharon de répondre : « Voyez-vous une possibilité que des Juifs vivent sous la souveraineté arabe ? Je vous le demande, voyez-vous cette possibilité ? »¹² Effectivement, Sharon a tenu ses promesses : Le matin du 21 mai, le Ministère du logement publiait un appel d'offres pour la construction de 502 nouveaux appartements à Maale Adumim, cette immense colonie qui s'étend à l'est de Jérusalem presque jusqu'à Jéricho, en coupant la Cisjordanie en deux. Depuis le début de l'année, le gouvernement a publié des appels d'offres pour 635 nouveaux appartements dans les territoires occupés en 1967, entre autres dans les colonies de Mitzpe Navo, Maale

Adumim, Givat Hazayit, Efrat, Ariel et Elkana.

Dans la nouvelle période ouverte par la guerre en Irak, Israël est un partenaire actif des plans des Etats-Unis pour consolider leur hégémonie sur le Moyen-Orient en intensifiant leur campagne visant à soumettre la Syrie, l'Iran et les autres. Avant et pendant l'invasion de l'Irak, Israël a été forcé de garder le silence et de mettre une sourdine à la glorification de l'invasion américaine. Ce silence a été récemment levé. L'establishment israélien a pu célébrer enfin la défaite de « la plus grande menace venant de l'Est » (Iral). Au ministre israélien des Affaires étrangères, Silvan Shalom, on a demandé si « la prochaine visite de Colin Powell était superflue » puisqu'il exprimait des réserves quant aux exigences « encore toujours trop extrêmes » d'Abou Mazen. Silvan Shalom

avait répondu : « Non, il y a là une occasion pour un nouveau Moyen-Orient. Après la guerre en Irak, les règles du jeu ont désormais changé. Ceux qui adhèrent encore aux vieilles règles du jeu en seront exclus. Les Etats-Unis ont prouvé qu'ils étaient déterminés à combattre le terrorisme. Qui a menti aux Etats-Unis paie un prix sévère. Saddam a payé [...] et Arafat également. »¹²

Jamais auparavant l'Etat sioniste ne s'était senti si sûr de lui avec le soutien de l'impérialisme occidental pour réaliser son vieux projet d'écraser le nationalisme arabe et palestinien et recevoir sa part de l'hégémonie impérialiste sur le monde arabe. Les conditions fixées par Israël pour qu'il accepte de faire des concessions ont été récemment révélées : que les Palestiniens renoncent au droit au retour pour leurs réfugiés et qu'ils

Le mur de la séparation

« Pendant que nous sommes tous préoccupés par la guerre en Irak, des choses bien plus graves sont en train de se passer avec la construction du mur de séparation, jusqu'au point de rendre stratégiquement impossible d'arriver jamais à un accord avec les Palestiniens. Sans qu'aucun débat public n'ait eu lieu, un mur de séparation oriental est en train d'être construit; sa longueur sera d'approximativement 300 km. Sa fonction est de séparer de la vallée du Jourdain les régions palestiniennes peuplées de Cisjordanie. Le premier ministre [Ariel Sharon] a annoncé, comme en passant, sa construction à ses ministres, tout surpris, au moment où il visitait la région avec eux. Ce mur sera continu et sera construit rapidement, à la différence du mur occidental qui est en train d'être construit de manière plus hésitante et discontinue parallèlement à la ligne verte (et dont le plan n'a même jamais été dessiné en entier et pour lequel Sharon déclare qu'il n'existe même pas un budget pour achever sa construction). Néanmoins, il doit exister quelque raison pour laquelle on trouvera sans problème le budget de plusieurs milliards de shekels pour construire le mur oriental.

Le mur de séparation oriental pourrait créer des conséquences permanentes et irréversibles sur le conflit israélo-palestinien, et il pourrait même empêcher tout accord dans le futur. Ce mur va mordre sur à peu près la moitié de la superficie qui reste pour le futur Etat palestinien et va donc éliminer toute option raisonnable pour un accord de compromis ces prochaines années. Les Palestiniens seront emprisonnés dans une longue bande nord-sud (entre le mur occidental et le mur oriental) et il est clair qu'une telle cage va définitivement déchaîner les esprits parmi les Palestiniens, encore plus que maintenant, puisque les conditions chaotiques dans les territoires occupés et en Israël vont continuer pendant des années encore.

Le mur qui est planifié déconnecte également la Cisjordanie du royaume de Jordanie, privant les Palestiniens de la possibilité de s'étendre vers l'est, par exemple sous la forme d'une confédération jordano-palestinienne. La seule alternative qui leur restera, c'est de s'étendre vers l'ouest, c'est-à-dire vers Israël. Cela est-il bon pour nous ? »

Extrait de l'article de Guy Bchore paru dans « Yediot Ahronot », le 23 mars 2003.

acceptent non seulement l'existence de l'Etat d'Israël mais sa « judéité ».

Ariel Sharon déclare : « *J'estime qu'Abou Mazen comprend qu'il est impossible de vaincre Israël par la force et qu'il est nécessaire d'essayer d'arriver à un accord. En outre, Abou Mazen n'est pas un membre du mouvement sioniste. Comme la plupart des Arabes de la région, il n'a pas reconnu le droit des Juifs d'établir un Etat juif dans leur patrie. On arrivera à la fin du conflit seulement quand les Arabes auront reconnu cela [...].* »¹³

Ariel Sharon sait très bien que ni Abou Mazen, ni aucun autre leader fantoche imposé par les Etats-Unis et Israël, ne peut réussir à faire accepter au peuple palestinien ce qui est en fait le principe du sionisme. Israël ne peut pas non plus espérer qu'un tel changement d'état d'esprit se produira parmi « la rue arabe » dans tout le Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle, sous le faux-semblant de la feuille de route auquel Israël participe, réside la conviction de la direction militaire israélienne et du gouvernement Sharon que la bataille va durer encore longtemps : « *Tout ce qu'il faut, c'est tenir bon encore durant trente ans et n'abandonner aucun de nos atouts d'ici là.* » Voilà ce que Sharon a dit à un haut fonctionnaire qui occupait un poste clé dans la direction de l'establishment militaire israélien. Et il a encore ajouté : « *D'ici là une technologie moderne pour des alternatives énergétiques à bon marché aura surgi, ce qui coupera les ailes du monde arabe [où les se trouvent les réserves pétrolières] et réduira ses possibilités de pression sur l'Occident.* »¹⁴

Ariel Sharon assume même ce qu'a révélé, en août 2002, l'entretien accordé par le chef de l'état-major général, le général Yaalon¹⁵, à *Haaretz*. Yaalon y déclare qu'Israël n'acceptera pas un accord qui laisse quelques restes d'esprit humain ou d'existence physique et sociale minimale parmi les Palestiniens (allant même jusqu'à proposer leur déportation en masse si nécessaire, leur « amputation »).

Après que Yaalon a prétendu que le but des Palestiniens était d'exterminer

Israël, Ari Shavit lui a demandé : « *Si c'est là la position des Palestiniens, où tout cela nous conduit-il ? Pendant combien de temps devons-nous encore vivre par l'épée ?* » Réponse de Yaalon : « *Les gens qui demandent ce que sera l'aboutissement final, je les renvoie à une célèbre citation du général Moshe Dayan. Quand on lui demandait, en 1969, ce que serait l'aboutissement final, sa réponse était toujours la citation biblique : « Ne crains rien, mon serviteur Jacob. » Moshe Dayan disait qu'il fallait donner la priorité au chemin et non à l'objectif, au processus de la lutte et non à la destination finale. En tant qu'êtres humains, nous voulons une solution maintenant. Mais le « maintenant-isme » est un faux messianisme. C'est la mère de tous les péchés. [...] Cela nous ramène donc à la confrontation d'avant la fondation de l'Etat d'Israël en 1948, d'avant la proposition de partition et d'avant notre guerre d'indépendance. Il est clair aujourd'hui que notre Etat d'Israël est toujours encore un corps étranger dans la région.* »

Nous sommes effectivement revenus en arrière, à l'essence même du conflit entre, d'une part, le colonialisme sioniste et impérialiste et, d'autre part, le peuple palestinien et les masses du monde arabe. Au travers des 55 ans qui se sont écoulés depuis la Naqba¹⁶ palestinienne, l'Etat juif n'a pas encore réalisé son projet d'éliminer le nationalisme palestinien et le nationalisme arabe. Il n'a pas non plus réussi au moyen de ses politiques oppressives à arracher ceux des Palestiniens qui sont citoyens d'Israël du reste du peuple palestinien avec ses aspirations nationales. Qui plus est, alors que l'OLP a depuis longtemps abandonné la cause du million et plus de Palestiniens qui vivent à l'intérieur des frontières d'Israël d'avant 1967 et qui sont exposés à son racisme, c'est Israël lui-même qui n'exclut pas de les prendre pour cible dans sa guerre déchaînée contre le peuple palestinien. Le grignotage incessant du peu qui leur reste de terre et la récente arrestation de quinze des principaux leaders du mouvement islamique au sein d'Israël, avec parmi

eux son chef, le Sheikh Raed Salah, illustre bien l'escalade dans la guerre coloniale que mène le mouvement sioniste au Moyen-Orient.

Plusieurs universitaires israéliens ont décrit l'idéologie fasciste camouflée et la culture de la force au sein de la société israélienne. Cela a été confirmé par des récentes enquêtes d'opinion. Un tel climat garantit la marche en avant acharnée de Sharon, main dans la main avec les Etats-Unis, sur leur chemin sanglant pour conquérir l'hégémonie. – Juin 2003 ■

1. Yossi Beilin a été un des initiateurs israéliens des discussions qui ont abouti aux accords d'Oslo de 1993, puis, en 1995, à un plan pour un accord de paix avec Abou Mazen, qui représentait l'OLP. Yossi Beilin a aussi participé aux négociations de Taba, en Egypte, en janvier 2001. – Réd.

2. Moledet (La Patrie) est un parti d'extrême droit qui a été créé en 1988 par le général Rehavam Zeevi. Moledet envisage un transfert de population des territoires occupés vers les pays arabes. Zeevi fut tué en octobre 2001. Benny Elon lui a succédé à la tête du parti. – Réd.

3. Palmach regroupe dès 1941 des forces d'élite de l'organisation militaire sioniste clandestine la Haganah mise sur pied dès 1920. A la tête de Palmach, on retrouve les leaders sionistes tels que le général Moshe Dayan ou le premier ministre Yitzhak Rabin. – Réd.

4. Voir l'ouvrage de Gilbert Achcar, *L'Orient incandescent*, à paraître aux Editions Page deux, septembre-octobre 2003. – Réd.

5. Numéro de mai 2003.

6. Voir à ce propos Alouf Ben, *Haaretz*, 22 mai 2003.

7. *Haaretz*, 22 mai 2003.

8. « Virtual Evacuation of Virtual Outposts », *Between The Lines*, décembre 2002.

9. Dani Rubinstein, *Haaretz*, 19 mai 2003.

10. *Haaretz*, 16 mai 2003.

11. *Idem*.

12. Shalom Yerushalmi, *Yediot Ahronot*, 5 mai 2003.

13. Interview avec Nahum Barnea et Shimon Shifer, *Yediot Ahronot* du 16 avril 2003.

14. Akiva Eldar, *Haaretz*, 18 avril 2003.

15. Interviewé par Ari Shavit, *Haaretz*, 30 août 2002, voir également le numéro d'octobre 2002 de *Between The Lines*.

16. Voir à propos de la Naqba le numéro 10 de *à l'encontre*, « La Naqba de 1948 et son actualité », pp. 7-12.

Un enjeu européen

Le dossier que nous publions sur le mouvement social en France, avec les divers points de vue qui s'y expriment, peut susciter quelques réflexions sur les choix à effectuer pour stimuler une résistance et un débat sur l'avenir du système de retraite en Suisse.

Le mouvement social en France n'a pas réussi, à cette étape, à bloquer la réforme du système des retraites en France. Cette réforme – puisque c'est ainsi que l'on baptise aujourd'hui les régressions sociales – aboutit à trois reculs.

Le premier a trait à l'allongement de la durée de cotisation. Le mécanisme instauré est simple : cette durée va progresser en parallèle avec l'allongement moyen de la durée de vie. Ce qui montre bien que le Capital n'accepte pas la réduction de la durée totale du temps de travail¹ ; que ce soit à l'échelle d'une vie ou même sur un an. En effet, la tendance d'ensemble est aujourd'hui à un allongement du temps de travail, contrairement à de nombreuses illusions diffusées par la social-démocratie qui allient une réduction automatique du temps de travail au « progrès de la technique » et de la productivité. L'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein est d'autant plus significative de la volonté du Medef (l'organisation du patronat français) et de son gouvernement Raffarin-Chirac qu'aucune perspective d'accroissement des offres d'emploi ne se pointe à l'horizon.

Le deuxième recul renvoie à un effet mécanique de cet allongement : il sera de plus en plus difficile d'accumuler 40 années, 41 années, puis 42 années de cotisation. Dès lors, les salarié-e-s connaîtront une baisse de leur rente... car n'ayant pu s'acquitter du nombre exigé d'années de cotisation. Une forte baisse des retraites est donc un des résultats de la réforme Fillon, du nom du ministre français des « Affaires sociales, du travail et de la solidarité ».

Le troisième concerne la lente introduction en France d'un système bien connu en Suisse : celui de la retraite

par capitalisation, connu ici sous le nom de IIe pilier ou caisses de pension. En effet, à l'instar de la Suisse, en France la baisse des retraites par répartition va pousser à la constitution d'un complément sous forme de fonds de pension et autres produits des assurances privées. Au même titre, en Suisse, la « modestie » des rentes AVS a stimulé et « justifié » le développement des caisses de pension. Actuellement, l'incertitude entourant les rentes que serviront les caisses de pension pousse les salarié-e-s les mieux rémunérés à parier sur le troisième pilier (l'épargne individualisée jouissant d'avantages fiscaux).

L'importance de la « réforme Fillon » ne doit pas être sous-estimée. La France, en Europe, apparaissait comme un pays où les rapports de forces socio-politiques freinaient l'introduction du système des trois piliers, dont les effets socialement dévastateurs se voient aux Etats-Unis. Voilà la raison pour laquelle la campagne de propagande médiatique européenne ne cessait de décrier « l'exception française ».

Dès lors, dans la mesure où la « réforme-Fillon » n'est qu'une première étape, il est essentiel d'être attentif aux développements futurs du mouvement social en France. Ce dernier ouvre en effet la possibilité d'un vaste débat public – si longtemps occulté en Suisse – sur qui produit la richesse et que signifie sa répartition. Car le financement des retraites renvoie à des « choix de société » fondamentaux dans un système marqué par l'empreinte des oppositions irréductibles entre Capital et Travail ; entre autres sous la forme de l'affrontement – de fait ou ouvert – sur le partage de la valeur ajoutée² entre, d'un côté, la masse salariale (à

laquelle il faut intégrer les cotisations des salarié-e-s et des patrons) et, de l'autre, les profits.

En outre, la bataille qui s'est déroulée en France – et qui continue sur la question du système d'allocation de chômage des intermittents du spectacle – s'insère dans le cadre d'une nouvelle offensive néo-conservatrice menée dans toute l'Europe, après une période d'illusoire embellie économique qui débouche sur une profonde langueur du capitalisme allemand. Le Pacte de stabilité (rigueur budgétaire) et la politique monétaire rigide (euro et taux d'intérêt) stimulent les gouvernements et les patronats d'Europe à faire des salaires directs et indirects les seuls éléments flexibles. Donc, pour « assurer la compétitivité », les cibles sont toutes trouvées : freiner et abaisser les salaires, faciliter les licenciements, intensifier le travail, porter une attaque frontale à l'Etat social, réduire et privatiser les services publics. Tout cela s'effectue au nom d'un « avenir meilleur », d'un « marché du travail » qui, une fois flexibilisé, devrait créer le « plein emploi ».

Seule une mobilisation sociale d'envergure peut freiner une telle radicalisation... à droite, qui s'effectue avec le soutien des sommets de la social-démocratie. – Réd.

1. Voir à ce sujet le récent ouvrage de Pietro Basso, *Modern Times, Ancient hours. Working Lives in the Twenty-first Century*, Ed. Verso, London, 2003, 275 pages.

2. Dans la comptabilité nationale, on nomme valeur ajoutée l'excédent des biens et services produits sur la valeur des consommations intermédiaires (matières premières, électricité, etc., mais pas les salaires) utilisées pour les produire. La valeur ajoutée est donc la valeur nouvelle créée au cours du processus de production.

Un bilan intermédiaire

Une étape de la guerre sociale

Jean-Marie Vincent*

« On a face à nous les séquelles des idéologies dépassées, un peu de trotskisme, un peu de marxisme, un peu de soixante-huitardisme, un peu de social-démocratie sans vision d'avenir, sans projets alternatifs. »

Alain Juppé

« La gauche n'a plus le monopole de la solidarité. »

François Fillon

Depuis plusieurs mois, le pouvoir chiraquien, qui a un quasi-monopole sur les institutions en France, s'est engagé dans ce qu'il ose appeler une réforme des retraites et dans une décentralisation qui vise à démanteler la fonction publique, particulièrement au niveau de l'éducation nationale. Le scénario était bien au point et la chiraquie pensait pouvoir jouer sur le velours. On allait ouvrir des discussions avec les syndicats en leur lâchant quelques brouilles, mais en leur faisant savoir que sur l'essentiel – allongement de la durée des cotisations et baisse du taux de remplacement (baisse du niveau des pensions) – il n'y aurait pas de concessions. Le gouvernement savait qu'il pouvait compter sur l'appui de la CFDT (Confédération française démocratique du travail dont le secrétaire général est François Chérèque) et il espérait que les autres syndicats suivraient finalement, tout en maugréant.

Le scénario a été bousculé par deux facteurs. D'abord, la précipitation du ministre des Affaires sociales, François Fillon, qui a demandé trop vite à François Chérèque de signer un accord mal ficelé. Ensuite, et surtout, l'extraordinaire combativité des enseignants du primaire et du secondaire, atteints de plein fouet par les problèmes de la retraite et de la décentralisation, mais aussi par la crise abyssale de l'école

confrontée aux effets redoutables de la crise des relations sociales dans une grande partie de la société. La radicalisation des enseignants, particulièrement celle des jeunes, a eu des effets de contagion sur les parents d'élèves et sur les milieux populaires.

Un mouvement social en voie de radicalisation

De leur côté, les confédérations syndicales non signataires de l'accord – la CGT (Confédération générale du travail dont le secrétaire général depuis 1999 est Bernard Thibault), FO (Force ouvrière dont le secrétaire général est Marc Blondel depuis 1992), la FSU (Fédération syndicale unitaire de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture, de la formation et de l'insertion, dont le secrétaire général est Gérard Aschieri) et l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes, dont le secrétaire général est Alain Olive) ainsi que le Groupe des dix (qui réunit divers syndicats radicaux tels que les SUD) –, pour faire face à la situation, ont entamé des campagnes d'explication sans précédent afin de démonter la loi Fillon et ses pièges (allongement des durées de cotisation, mais pas de financement vraiment assuré du régime de répartition à l'horizon 2020).

Ces confédérations ont aussi appuyé les mouvements de grève à la SNCF, à la RATP (transports publics parisiens), à la poste, et ont organisé des journées d'action avec des manifestations massivement suivies, y compris par des salarié-e-s du privé. Les grèves reconductibles, décidées en assemblée générale, ont montré que des secteurs entiers du mouvement social étaient en voie de radicalisation, ce qui s'est traduit par des appels à la grève générale venant d'en bas (appels pas du tout relayés par la direction de la CGT) et par des mots d'ordre antigouvernementaux. Il est clair que nombreux étaient les grévistes et les manifestant-e-s qui prenaient conscience des enjeux : briser les reins des travailleurs du secteur public et augmenter

encore la part du capital dans la valeur ajoutée.

La campagne publicitaire de Raffarin

Le gouvernement a été surpris par l'ampleur des réactions pendant tout le mois de mai. Son premier mouvement a été de penser qu'il pouvait s'en tirer par une grande bataille de communications, c'est-à-dire de publicité et de propagande (encarts publicitaires, participation de ministres à des émissions de télévision, etc.). Il a déchanté assez vite. Les « communications » gouvernementales ont convaincu très peu de monde. Au fur et à mesure que le temps passait, l'hostilité à la loi grandissait et les sympathies pour le mouvement social augmentaient.

Le gouvernement s'est alors résolu à faire quelques concessions limitées : repousser la mise en place de la décentralisation à l'automne en la limitant aux ouvriers, techniciens et personnels de service¹, retirer provisoirement du calendrier la nouvelle loi sur les universités. Cela non plus n'a pas suffi à calmer les esprits dans le mouvement. Et il a bien fallu que Raffarin et son Fillon renoncent à leurs masques consensuels et battent le rappel de leur camp réactionnaire en dénonçant les grévistes qui pénalisent les utilisateurs des transports publics ou les enseignants qui allaient saboter le bac et les autres examens.

Le « triomphe » de cette politique de rassemblement des forces les plus réactionnaires a été une manifestation relativement nombreuse d'associations néolibérales, à Paris, du Châtelet à la Concorde, le dimanche 15 juin, conspuant les fonctionnaires qui ne travaillent pas et exaltant la France qui bosse ! Ce « triomphe » a aussi été marqué par les auto-félicitations du Conseil national de l'UMP (Union pour un mouvement populaire, le parti de Chirac et de Juppé), réuni le 21 juin, où l'on a fêté le « courage » de Raffarin et de Fillon, en se promettant de faire passer la loi sur les retraites au parlement avant les vacances. Un exploit, bien sûr, puisque l'UMP y dispose d'une majorité absolue.

* Sociologue, auteur entre autres de *Un autre Marx, après les marxismes*, Editions Page deux, Lausanne, 2001.

Un échec. Et deux succès...

De fait, le mouvement social a subi un échec, puisqu'il n'a pas pu faire plier le gouvernement sur les retraites. Toutefois, à y regarder de plus près, il y a gagné deux batailles d'importance.

La première bataille gagnée est celle de l'opinion publique: les sondages sont toujours restés négatifs pour le projet gouvernemental sur les retraites. Mais ce n'est que l'aspect le plus superficiel de la question, car les médias faiseurs d'opinion publique, tout au cours du mouvement, ont beaucoup perdu de leur crédibilité.

Les grévistes ont souvent procédé à un examen critique de la façon dont la télévision en particulier rendait compte de leur mouvement et des positions qu'ils prenaient au cours des assemblées générales. En diffusant leurs critiques, en interpellant les journalistes, ils ont peu à peu créé un espace public autonome et oppositionnel par rapport à l'espace public institutionnalisé. Ils n'ont pas cherché à trouver un accueil favorable des médias dans les conditions fixées par les médias. Ils ont au contraire fait à plusieurs reprises irruption dans les médias pour montrer le caractère artificiel de leur structuration du réel. Tout cela est encore très embryonnaire, mais dans les luttes sociales à venir un retour en arrière sera très difficile.

La deuxième bataille gagnée est celle de la politisation partant d'en bas, c'est-à-dire indépendamment des processus politiques venant d'en haut. Les enseignants grévistes, en particulier, ont constitué des comités de mobilisation pour expliquer et populariser leurs luttes. Ils ont montré qu'on pouvait faire autre chose que de la politique éclatée et intermittente, et donc qu'il était possible d'élaborer des orientations systématisées, élargissant sans cesse leur horizon. Dans ce cadre, des militants politiques du PCF, de la LCR (Ligue communiste révolutionnaire), de LO (Lutte ouvrière) trouvaient facilement leur place. On écoutait même leurs analyses, à condition qu'ils ne prétendent pas apporter une ligne à prendre ou à laisser.



Au cours de ce mouvement social, d'une durée sans précédent, les grévistes se sont débarrassés peu à peu des schémas habituels d'interprétation de la société, de l'école, et du fonctionnement du capitalisme, pour forger des instruments d'analyse critique. Ils voient maintenant le monde tout à fait autrement.

L'impérieuse nécessité d'une « coalition anticapitaliste »

En contraste avec ces avancées, ce grand mouvement social n'a pas eu le débouché politique central nécessaire, la mise en échec du gouvernement par une grève générale du public et du privé.

Alors que beaucoup de manifestants brandissaient des pancartes avec « Raffarin démission », le front syndical – à l'exception de FO et du Groupe des dix – demandait seulement la réouverture des négociations. Beaucoup de grévistes voyaient la nécessité de la grève générale mais se rendaient compte, en même temps, que pour dépasser la dispersion, la disparité des expériences, aurait été nécessaire la construction d'une nouvelle politique offensive contre la vieille politique « économiste » et paternaliste. En d'autres termes, le front syndical aurait dû être coiffé par un front politique en prise avec la politisation du mouvement social.

A l'heure actuelle, on est loin du compte, car les forces politiques qui pourraient aider à la constitution d'un tel front ne semblent pas en comprendre la nécessité, l'impérieuse nécessité, dans les mois qui viennent. La direction du PCF, débarrassée de ses éléments les plus droitiers (Robert Hue), confrontée à l'hostilité de sa base à tout nouvel accord avec le PS, hésite à s'engager dans des processus qui la mèneraient beaucoup plus à gauche qu'elle ne le voudrait. La direction de la LCR a beaucoup de mal à dépasser une radicalité ostentatoire et à tirer les leçons de ces dernières semaines. Quant à la direction de LO, elle n'est pas particulièrement audible.

S'il est un espoir dans cette situation apparemment bloquée, c'est que se multiplient depuis plusieurs mois les appels à la formation d'une coalition anticapitaliste à la gauche de la direction du PS, venant de militants et de responsables des organisations politiques, mais aussi de militants syndicaux, associatifs, de comités locaux actifs depuis le 21 avril. Il apparaît évident qu'à l'extrême gauche (ou à la gauche) plus personne ne peut se soustraire à un réexamen des vieilles certitudes. – 28 juin 2003 ■

1. La décentralisation, qui fait dépendre le personnel « décentralisé » des régions, implique de fait une possible remise en question du statut de fonctionnaire, des réductions de personnel, etc. – Réd.

«Une maturité

Les enseignants ont constitué, en quelque sorte, la colonne vertébrale de la mobilisation sociale qui s'est développée en France au cours du premier semestre 2003. En fait, les premières actions des enseignants ont commencé dès le mois de mars. La durée de cette mobilisation est remarquable. La place des enseignants dans la société française a fait que leur lutte a éclairé de multiples espaces de la crise sociale et politique en France. De plus, ils ont, dans de nombreuses régions, multiplié les initiatives de liaison avec le secteur privé et de débat avec certaines associations de parents d'élèves. Nous nous sommes entretenus avec Yves Bonin, membre de SUD-Education-Paris, afin de mettre en relief les lignes de force de ce « combat de société » conduit par la très large majorité du corps enseignant en France, qui compte plus de 800 000 membres. – Réd.

Les enseignant-e-s ont mené une grève de presque deux mois contre le projet de décentralisation du gouvernement. Qu'est-ce que cette décentralisation implique pour les fonctionnaires de l'Éducation nationale ?

Yves Bonin : En fait, aujourd'hui, tout le personnel des établissements scolaires est sous le régime de la fonction publique nationale : salarié-e-s des cantines, du nettoyage ou de la surveillance, comme enseignant-e-s. Le projet de Raffarin/Ferry¹, c'est de placer tous ces salariés non enseignants sous le régime de la fonction publique territoriale tout en distribuant des enveloppes budgétaires aux collectivités locales pour faire passer ce transfert. L'État transférera donc des fonds pour payer ces personnels, mais les collectivités territoriales pourront parfaitement supprimer les postes et garder ces enveloppes. Le danger est donc réel, avec les politiques d'austérité, d'arriver finalement à une suppression pure et simple de ces emplois. L'attaque, pour indirecte qu'elle paraisse, est donc claire. Et pour des établissements déjà en grande difficul-

té, en pénurie de personnel d'encadrement, de telles suppressions seront impossibles à gérer.

La combinaison de ces futures suppressions de postes d'adultes dans les établissements avec la fin des emplois-jeunes du gouvernement Jospin [1997-2002] et des surveillants (des étudiants salariés) a provoqué la crainte d'une situation qui ne fera qu'empirer sur le terrain. Beaucoup disaient pendant les manifestations : « La situation dans notre établissement est déjà invivable aujourd'hui. Mais si on supprime encore des adultes dans l'établissement, la vie deviendra impossible. » La deuxième facette du problème de la décentralisation, c'est bien sûr l'externalisation des fonctions qui va commencer. Les collectivités locales lanceront des appels d'offres pour les cantines, pour le nettoyage, la surveillance, etc. C'est clairement une logique de privatisation qui sera à l'œuvre, comme on l'a vu dans d'autres secteurs.

Au mouvement des enseignant-e-s s'est jointe la mobilisation contre la réforme des retraites, réforme qui touche d'ailleurs aussi l'Éducation nationale...

Oui, mais les enseignants se sont mobilisés, chronologiquement et politiquement, avant tout à cause des difficultés liées à leur travail, à leur revenu, qui vont être aggravées par la disparition de toute une série d'emplois. Pour être plus précis, il s'agit de « la fin des emplois-jeunes et de la décentralisation ».

Cela dit, le mouvement des enseignants s'est bien sûr alimenté de celui de la lutte contre la réforme des retraites et inversement. Cette mobilisation pour les retraites a fait surgir aux yeux des enseignants la gravité d'ensemble de la situation et a participé à leur prise de conscience politique : la conjonction des deux projets – décentralisation et réforme des retraites – a débouché sur un saut qualitatif de l'ensemble du mouvement. Dans les assemblées, dans les discussions publiques et politiques, on débattait souvent de ce que ces mesures

signifient en termes de vision du monde et de la vie, de « tournant de civilisation ». Et c'était très loin d'être abstrait. Bien au contraire, cela posait le débat sur ce que nous voulons, sur nos propres projets sociaux et politiques de salariés.

De fait, dans la lutte contre la réforme des retraites également, les enseignants ont joué un rôle « de pointe » qui a pu pousser l'ensemble des salariés...

En effet, et c'est explicable par la mobilisation contre la décentralisation, mais également pour d'autres raisons : les enseignants représentent le dernier secteur qui possède encore un droit de grève relativement large. Depuis 1995, à la SNCF et à la Poste par exemple, les salariés ont subi des attaques contre l'exercice du droit de grève, par le biais de la privatisation, totale ou partielle, ou par des proportions de précaires qui atteignent couramment 30 % du total du personnel.

On l'a bien vu au cours des nombreuses discussions que nous avons organisées avec les parents d'élèves : beaucoup nous disaient qu'ils étaient favorables à notre lutte, favorables aux revendications que nous défendions, mais qu'ils n'avaient plus la même possibilité qu'auparavant de se joindre au mouvement, de faire grève. C'est un affaiblissement auquel s'ajoutent, bien évidemment, les limites économiques d'une grève, c'est-à-dire la perte de salaire pour chaque jour de lutte. Ce problème se pose d'ailleurs aussi pour les enseignants, *a fortiori* dans la mesure où le gouvernement tente de réprimer économiquement les grévistes, en envisageant de ne pas permettre de répartir les pertes de salaires sur douze mois, comme cela pouvait se faire précédemment. Ou même en envisageant aussi de ne pas payer tous les jours habituellement non travaillés comme les week-ends, en plus des déductions pour grève. Il y a là une tentative « thatchérienne » de dépression directe.

politique nouvelle»

Comment expliquer que les jeunes enseignants aient participé d'une manière aussi forte à la grève ?

Il y a plusieurs raisons à ce phénomène, qui a été très marquant et très important pour la dynamique du mouvement. Tout d'abord, il faut savoir que le processus de nomination en France fait que les nouveaux enseignants sont presque automatiquement nommés dans les établissements des régions ou des quartiers les plus difficiles. Un sociologue a été jusqu'à décrire ces enseignants comme des « fonctionnaires coloniaux ». Ces jeunes sont confrontés aux difficultés sociales les plus dures, on les envoie dans ce que l'on peut quasiment appeler des bantoustans, où se concentrent tous les phénomènes de misère, de chômage et de violence liée à cette décomposition sociale. Or, dans la plupart de ces établissements, l'encadrement, même « amélioré » par leur désignation en zones d'éducation prioritaires, est très largement insuffisant. Ce qui rend encore plus sensible la suppression de postes d'adultes dans les lycées et autres collèges.

D'autre part, la jeune génération qui a dix ans d'enseignement aujourd'hui a connu déjà plusieurs luttes : en 1995 durant l'automne contre le plan Juppé ; une grande bataille en Seine-Saint-Denis, l'une des régions les plus dures socialement, en 1998. Et toutes et tous ont également gagné la lutte engagée contre Claude Allègre en finissant par « avoir sa peau » de ministre de gauche de l'Éducation nationale, au printemps 2000.

Enfin, en termes d'organisation et d'initiatives, ces jeunes enseignants n'attendent pas les appareils syndicaux, sachant qu'il n'y a rien à en attendre. C'est une génération qui sait communiquer, s'organiser et qui est « hargneuse ». Cela répond pour une part à l'idéal de l'enseignement qu'ils et elles peuvent avoir – au moins au début de leur carrière – mais cela tient aussi aux conditions concrètes dans les-

quelles ils/elles tentent d'exercer leur métier tous les jours.

Quel a été le rôle des syndicats, notamment des grandes organisations d'enseignants comme la FSU ?

La FSU (Fédération syndicale unitaire de l'enseignement), comme d'ailleurs la plupart des autres grandes organisations de salariés de l'enseignement, n'a plus aucun ancrage réel du point de vue de l'organisation des luttes. Pour en revenir aux jeunes dont nous parlions, ils ne considèrent plus ces appareils que comme utilitaires, par exemple pour la gestion de leur carrière. Mais pour organiser la lutte, coordonner les mobilisations et discuter du monde dans lequel nous voulons vivre, les salariés de l'ensemble de ce mouvement ont largement court-circuité les appareils syndicaux.

C'est d'ailleurs, qualitativement, dans les assemblées locales interprofessionnelles ou les diverses coordinations de lutte que réside un très grand changement par rapport à novembre-décembre 1995. Ces coordinations sont aussi le fruit du bilan politique de ces dernières années : l'absence d'alternative politique crédible à gauche est patente pour beaucoup de salariés – ce sont d'ailleurs eux qui ont envoyé Jospin et son équipe à la retraite et sans états d'âme (premier tour de l'élection présidentielle en avril 2002). De cela ressort la conscience qu'il s'agit dès lors d'organiser directement la lutte, de ne confier à personne le soin de négocier tel arrangement, telle amélioration ou même la gestion du pouvoir. La maturité politique qui s'est manifestée dans nombre d'assemblées générales, de coordinations locales était, de ce point de vue, nouvelle et surtout très prometteuse. En somme, et pour l'essentiel, les « grandes organisations » n'ont eu comme seule activité visible que l'organisation méthodique de « journées d'action », de « temps forts », qui avaient tous pour ambition de clore le mouvement, et dont le mouvement s'est au contraire saisi pour se centraliser et se relancer.

A l'heure de tirer un bilan de cette mobilisation, le mot défaite est-il néanmoins le plus approprié ?

Si l'on part d'une analyse des résultats en termes de revendications satisfaites, alors oui, c'est bien d'une défaite qu'il s'agit. Mais cette première période de mouvement a très vite cessé d'être revendicative pour s'élever à la hauteur d'un mouvement extrêmement politique. D'ailleurs, je pense que les collègues et les camarades qui essaient de (se) convaincre que « l'automne sera chaud » ou qu'il n'y aura pas de rentrée font une erreur politique aussi bien qu'une erreur d'appréciation. Le mouvement ne pourra pas repartir tout seul à la rentrée.

Il faut analyser les choses différemment : les liens qui se sont construits entre les salariés de tous les secteurs, les coordinations locales mises en place ont été des gains majeurs en termes d'échanges politiques et de discussions programmatiques et ouvrent des possibilités pour la suite que le mouvement de novembre-décembre 1995 avait à peine amorcées. L'absence d'une perspective d'alternance politique ouvre aussi une nouvelle phase, où, pour schématiser, les salariés pourraient ne pas se demander à qui faire confiance pour gouverner, et commencer à poser la question : comment gouverner eux-mêmes.

Evidemment, le saut qualitatif serait énorme. D'autant que ce gouvernement continuera à attaquer les salariés sur d'autres fronts, notamment celui de la Sécurité sociale, et qu'il ne s'en cache pas. Ce qui est vrai, c'est que les conditions politiques et sociales n'ont et n'auront pas changé, ni cet automne, ni durant les mois à venir. Et c'est là que la lutte de mai-juin et ses gains politiques et sociaux peuvent porter des fruits qui peuvent aller bien au-delà de la défaite sur les revendications immédiates. ■

1. Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Une mise en cause

Samuel Holder

Le mouvement que nous venons de vivre en France est riche en enseignements. Il a eu un profil et une intensité différents selon les villes et les régions. Mais il a été suffisamment large et profond pour augurer de développements ultérieurs encore plus importants. Il n'est que la phase préparatoire d'une lutte plus vaste. Je tenterai d'esquisser ici des réponses à quatre questions : quels sont les acquis du mouvement ? Pourquoi le mouvement ne s'est-il pas transformé en grève générale ? Quel contenu constructif pouvons-nous donner à la préparation d'une grève générale ? Quelles positions programmatiques peuvent avancer les marxistes révolutionnaires au sein du monde du travail dès maintenant ?

Les acquis du mouvement

Ils ne résident pas tant dans le recul très partiel du gouvernement sur ses projets de décentralisation. Dix mille personnes ne seront pas décentralisées et ensuite privatisées, mais 100 000 personnes le seront bel et bien. Ce petit recul a contenté les directions des syndicats enseignants traditionnels au point qu'elles ont fait pression pour qu'une des institutions sacrées de l'Etat français depuis Napoléon, à savoir le baccalauréat, ne soit pas troublée. Les parfums de la contestation de 1968 ont pu être écartés. Le bac a eu lieu à la date prévue, ce qui n'a pas empêché les traditionnelles erreurs par ci par là dans l'énoncé de certaines épreuves. Même si ce recul est le résultat tangible de la grève, apprécié comme tel, il ne pouvait procurer aux enseignants un sentiment de victoire.

Les principaux acquis du mouvement résident dans le fait qu'il s'est construit essentiellement par en bas, avec beaucoup d'opiniâtreté et qu'il s'est doté dans de nombreux endroits de formes démocratiques échappant à la lourde et étouffante tutelle des appareils syndicaux. Les conséquences en ont été une

rupture avec tout esprit de corporatisme étroit, le refus de la division entre le « secteur public » et le « secteur privé », l'audace d'aller de l'avant, la volonté enthousiaste d'élargir le mouvement à d'autres secteurs du monde salarié, le réalisme de ne pas attendre que les confédérations syndicales le fassent à la place des grévistes. Des syndicalistes, notamment de la CGT, se sont émancipés des consignes de freinage de leurs dirigeants pour s'impliquer à fond dans la grève. Cette prise d'autonomie de cégétistes a pris parfois un caractère massif, notamment à Marseille.

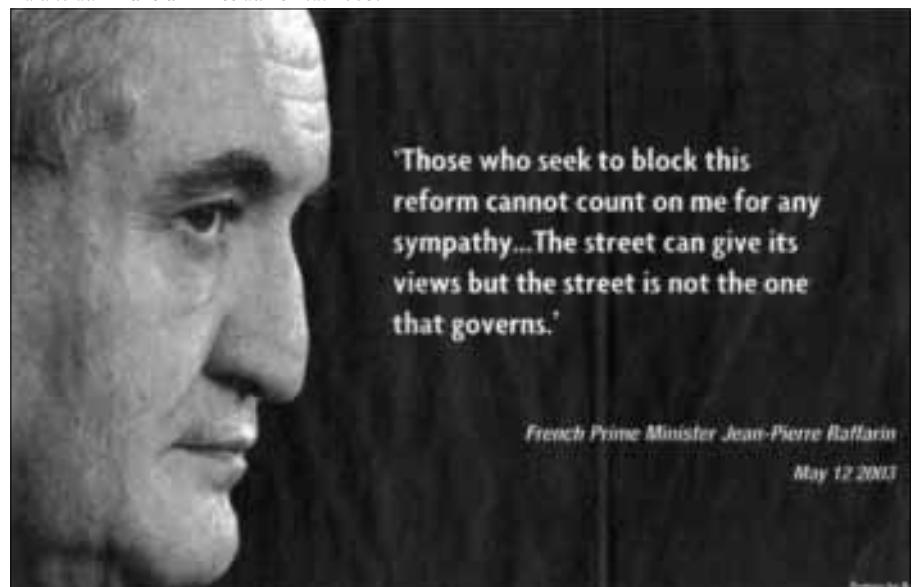
Le meilleur de l'expérience du mouvement de 1995 (et même en partie de Mai 68) a été largement assimilé et transmis à une jeune génération d'enseignants, mais aussi de cheminots, de traminots, de postiers, d'hospitaliers, etc. La féminisation importante du corps enseignant, qui a été le secteur en pointe, a aussi accentué la place des femmes dans la lutte. Bon nombre des acteurs de la lutte se considéraient comme les porte-parole de l'ensemble des salarié-e-s et même des intérêts bien compris de l'ensemble de la collectivité sociale. Cette conscience-là ne va pas se dissiper. Ce que certains commentateurs appellent radicalisation par

facilité est en fait la cristallisation d'une série d'expériences politiques dans un laps de temps relativement bref : les manœuvres des directions syndicales contre le mouvement ; les contorsions du Parti socialiste qui ne peuvent masquer l'accord profond avec une réforme qu'il avait préparé au gouvernement ; le caractère dérisoire et grotesque du saint des saints de la démocratie des nantis, à savoir la Chambre des députés ; l'usage de la répression policière et judiciaire qui contribue à dissoudre les illusions dans « l'Etat de droit » et à aguerrir les grévistes. Différents dispositifs institutionnels de l'ordre bourgeois en sortent discrédités. Il y a eu un début de confrontation entre la légalité bourgeoise garantissant l'injustice sociale et la légitimité de la lutte.

Pourquoi le mouvement ne s'est pas transformé en grève générale ?

Il serait superficiel et puéril de s'imaginer qu'il « ne manquait pas grand-chose » pour que la grève générale se produise. Les obstacles ont été de deux ordres : le rôle des bureaucraties syndicales et la situation dans laquelle se trouve une grande partie de la classe ouvrière.

La une du Financial Times du 13 mai 2003.



globale de la société

L'appareil de la CGT a pesé à plusieurs moments décisifs, notamment les 14 et 15 mai, pour empêcher la lutte en cours de faire boule de neige. Les directions de la CGT, de FO et des syndicats enseignants FSU et UNSA¹ programmaient des journées d'action en comptant sur l'affaiblissement progressif de la mobilisation dans l'Education nationale. Ce calcul a été en partie déjoué par les grévistes, mais pas au point de surmonter l'obstacle et d'entraîner d'autres catégories importantes de travailleurs. Dès que le risque de généralisation était amoindri, la CGT pouvait à nouveau, dans certains endroits, cesser de freiner et même donner quelques coups d'accélérateur pour garder sa crédibilité et masquer ses manœuvres visant à endiguer la portée du mouvement.

Des millions de travailleurs ont vu avec sympathie le mouvement contre la réforme des retraites de Raffarin-Fillon, ce qui a amélioré le rapport des forces. Mais ils ne l'ont pas rejoint. Ce n'est pas seulement parce que les confédérations syndicales ne les y poussaient pas.

Le désarroi provoqué par le chômage massif, la menace du licenciement individuel ou collectif, la dégradation des conditions de travail et l'érosion du pouvoir d'achat ont des effets globalement très démobilisateurs depuis de nombreuses années. Se mettre en grève une semaine ou plus ne peut s'envisager de gaieté de cœur quand on a déjà des fins de mois difficiles et que d'autres membres de sa famille sont au chômage ou menacés de licenciement.

Dans la kyrielle des attaques du patronat et de l'Etat actuelles ou à venir, celle contre les retraites n'a pas été perçue comme la pire par de nombreux travailleurs. Ce fait doit inciter les acteurs de la grève dans l'Education nationale qui entendent transformer l'essai, d'élargir le champ de leurs pré-occupations et de leurs arguments à une série de problèmes concernant les travailleurs plus exploités et plus pré-

carisés qu'eux-mêmes. Ils ont déjà commencé à le faire au cours du mouvement et cela s'esquisse clairement des discussions de bilan dans certaines assemblées de grévistes.

Comment préparer la grève générale ?

Que des dizaines de milliers de grévistes aient aspiré à transformer leur mobilisation en grève générale relevait du bon sens élémentaire. Sans l'incursion dans la rue et dans la grève reconductible de quelques millions de travailleurs, il n'est pas possible d'obliger le gouvernement et le Medef (organisation patronale) à remballer leurs attaques de grande envergure sur les retraites et la sécurité sociale notamment. L'affirmation de la perspective de la grève générale par une large fraction du mouvement révélait implicitement la volonté d'aller vers une confrontation majeure avec le gouvernement Raffarin pour le faire reculer mais aussi pour le faire tomber.

Ceux et celles qui ont lutté et milité pour la grève générale ont démasqué la crainte des dirigeants syndicaux que le mouvement s'engage dans cette voie. Au grand meeting de Marseille du 12 juin, le discours du leader de la CGT, Bernard Thibault, a été interrompu à plusieurs reprises par de nombreux manifestants aussi bien enseignants, de SUD que de la CGT qui scandaient « grève générale ! » La reprise à ce même meeting du slogan de « grève générale » par Blondel, le leader de FO, n'entraînait plus à ce stade le risque qu'il se concrétise et n'était plus qu'une diversion démagogique et bouffonne.

De la part de ceux qui, sur le terrain, tentaient de généraliser le mouvement, il était logique qu'ils affirment leur volonté de tendre vers une grève générale. Pour autant, il ne fallait pas que le slogan de grève générale se transforme en creuse incantation ; ou pire en revendication auprès de dirigeants syndicaux qui n'en veulent pas et qui, si un tel événement survenait, le sabote-

raient comme en 1936 ou en 1968. Aujourd'hui, il faut donc dire clairement ce qu'on attend d'une grève générale, comme l'a fait remarqué un cheminot dans une récente assemblée à Rouen.

Dans cette perspective, il y a nécessité pour les marxistes révolutionnaires de reprendre une étude approfondie des grèves générales et des grèves de masse qui ont eu lieu depuis les origines du mouvement ouvrier en Angleterre, en Belgique, en Italie, en France, etc. La tâche de reconstruction d'un mouvement organisé des travailleurs en Europe, passe par une telle étude et par les écrits en la matière d'Engels, Franz Mehring, Rosa Luxemburg, Lénine, Gramsci et Trotsky. On sait que les révolutionnaires russes du XIXe et du début du XXe siècle ont passionnément étudié toutes les révolutions et en particulier la Révolution française, ce qui a contribué à les préparer à leurs propres révolutions en 1905 et 1917. Prenons par exemple la lutte de classe en France qui commence avec les grèves dans le textile et les mines en 1930 et s'achève par la défaite de la grève de novembre 1938. Nul doute qu'une bonne connaissance (ou reconnaissance) de cette période nous serait de la plus grande utilité dans les luttes à venir.

Si on veut se dégager de la mythologie de « la Grève générale » comme de la mythologie de « la Révolution », l'une comme l'autre envisagées comme une panacée, il faut considérer ces manifestations de la lutte de classe comme des processus complexes et comme les résultats de processus qui se préparent.

La question du programme

Les appels pathétiques à l'unité des révolutionnaires sont stériles. La focalisation sur l'auto-construction de sa propre organisation politique est terriblement décalée par rapport aux besoins actuels. Toutes les discussions sur le parti ont pour l'instant un caractère largement métaphysique. Il y a un

mouvement réel comportant des dizaines de milliers de salariés qui contestent la société capitaliste, qui ont été des « partenaires » des militants d'extrême gauche, au coude à coude avec eux. La demande concrète de ces « partenaires » n'est pas qu'on leur présente un projet séduisant de grand parti, comme ci ou comme ça, ni de renforcer telle ou telle composante de l'extrême gauche.

La demande et le besoin de ces salariés qui se sont mobilisés sont d'un autre ordre. Ce qui leur manque à l'évidence aujourd'hui, c'est une proposition de programme qui pourrait être débattu, enrichi et amendé par les acteurs des luttes. On ne peut pas anticiper les événements avec lucidité, on ne peut pas construire des organes politiques efficaces et solides, on ne peut pas regrouper les travailleurs et leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes sans programme permettant de passer de la résistance à la contre-offensive. Nous ne pouvons pas nous contenter de répéter un catalogue de revendications et de thèmes de dénonciation dont les salariés les plus conscients et les plus combattifs sont déjà convaincus.

Un programme est un projet, un pont jeté entre la situation actuelle d'agressions en rafale contre les classes populaires et le but ultime : une société sans classes, sans Etat et sans exploitation. La tâche urgente des marxistes révolutionnaires est de proposer des éléments de programme et de les soumettre à la discussion dans des assemblées. Un programme s'élabore dans un dialogue entre les militants et les travailleurs.

Personne évidemment n'est tenté par un ultimatum d'un autre âge à l'égard des travailleurs consistant à brandir le pseudo programme salvateur que tout un chacun devrait adopter. Mais à l'inverse il n'est pas juste de ne défendre aucun programme spécifique et de seulement coller aux revendications du mouvement, aussi justes et bien argumentées soient-elles.

D'ailleurs plusieurs slogans repris dans les manifestations nous poussent dans cette voie : « *Tout est à nous, rien est à eux. Tout ce qu'ils ont, ils l'ont volé !* ». « *Y-en a assez de cette société qui casse*

les retraites, qui casse nos emplois et vole les salariés ! » Sur ce socle de dénonciations et de préoccupations peut s'édifier un programme. Logiquement, tout ce qu'ils nous ont volé, nous devons nous le réapproprier pour le bien de tous.

Simultanément, il peut être envisagé une activité concrète pour tous les comités de grève et assemblées interprofessionnelles qui pourraient envisager de se transformer en un réseau d'organes permanents, combattant pied à pied toutes les injustices frappant les travailleurs avec ou sans-emploi dans la perspective d'un changement global de société. Par exemple, dans bien des régions, les unions locales syndicales (CGT, FO ou CFDT) sont peu actives en direction des salariés des petites et moyennes entreprises confrontés à la répression patronale ou à des plans de licenciements. Cette activité pourrait être prise en charge ou bénéficier de l'appui des instances démocratiques que vient de créer le mouvement de mai-juin 2003. Personne ne peut dire si elles vont perdurer d'une manière ou d'une autre. Mais elles ont été des cadres vivants impliquant de nombreux grévistes. Elles n'auraient pas vu le jour sans la participation active à la fois de militants d'extrême gauche, de non-syndiqués et de syndicalistes. Dans certaines villes, des liens nouveaux et forts ont commencé à se nouer au travers des discussions des enseignants à la porte des entreprises et au cours des actions communes avec des salariés du privé. Nous assistons bien à une lente et certaine reconstruction d'un nouveau mouvement ouvrier par en bas. Cette reconstruction prendra des formes multiples qu'on ne peut pas définir *a priori*. Les militants syndicalistes en rupture avec les bureaucraties, les militants associatifs combattifs et les militants des différents courants d'extrême gauche (qu'ils viennent ou se réclament du trotskysme ou de l'anarchisme) auront pleinement la possibilité d'apporter leur contribution dans ce travail de reconstruction.

La mise en cause globale de la société s'affirme de plus en plus, mais n'a pas pris encore une formulation très ferme, ce qui n'a rien d'étonnant après les

multiples trahisons social-démocrates et staliniennes. Il y a deux thèmes récurrents qui, sous une formulation ou une autre, sont popularisés aussi bien par une association comme Attac que par différents groupes d'extrême gauche : « il faut prendre sur les profits boursiers » et « il faut une répartition plus équitable des richesses ». Les diverses formulations mériteraient une discussion et une critique rigoureuse qui ne peut pas être entreprise dans le cadre de cet article. Il y a lieu cependant de la lancer sur deux points : qui va prendre sur les profits et répartir les richesses de façon plus « équitable » ? et comment cela se réalisera-t-il concrètement ?

Dans cette discussion de fond qu'il faut ouvrir avec tout le monde, les marxistes révolutionnaires ne peuvent pas renoncer à leur identité, à leur raison d'être déjà formulée dans le *Manifeste du Parti communiste* de 1848, à savoir : ils mettent en avant la question de la propriété des moyens de production et de circulation comme étant la question fondamentale du mouvement du prolétariat.

En renonçant à dire qu'il faut que l'ensemble des travailleurs se donnent les moyens de prendre le contrôle des principaux leviers de l'économie, en instaurant leur pouvoir démocratique, ils s'enliseraient dans le marécage d'un discours lénifiant, réformiste et trompeur sur la possibilité d'un « partage équitable des richesses » par une pression adéquate sur l'Etat des capitalistes. Or les marxistes révolutionnaires ne mettent pas seulement en cause les profits empochés par les patrons et les gros actionnaires. Ils ne s'en tiennent pas là. Ils désignent l'appropriation privée de l'essentiel des richesses par la bourgeoisie comme devant être abolie pour permettre à la société de vivre. L'unité avec d'autres composantes du mouvement qui ne partagent pas cette analyse et cette conviction ne consiste pas à gommer ou à édulcorer ce qui fonde leur identité et qui correspond aux intérêts généraux et historiques des travailleurs de tous les pays. — 15 juin 2003

Remarques complémentaires

Tout le monde s'accorde à considérer le mouvement qui vient de se produire comme une première phase d'une mobilisation qui en connaîtra d'autres dans les mois à venir. Les enseignants et les travailleurs des autres secteurs moins en pointe sont fiers de ce qu'ils ont fait, même s'ils ressentent aussi une déception bien compréhensible. Dans l'ensemble ils ont repris le travail avec un très bon moral et ils ont acquis une grande expérience. Le besoin de faire un bilan approfondi s'exprime largement. L'agressivité tous azimuts du gouvernement, qui parmi d'autres attaques contre des syndicalistes ou des grévistes vient de remettre en prison José Bové, incite tout le monde à se maintenir en état de mobilisation.

Les organisations d'extrême gauche ont été immergées dans le mouvement et y ont joué un rôle important. Il leur sera difficile de retourner en arrière, avec leur routine politique spécifique, leurs formules toutes faites, leur autosatisfaction et leur indifférence aux autres groupes avec qui ils étaient dans l'action commune. L'extrême gauche (notamment Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire) a raté plusieurs occasions vis-à-vis des secteurs avancés du monde du travail depuis le lendemain des élections présidentielles de 1995 jusqu'à la période qui a suivi celles de 2002. Aujourd'hui l'extrême gauche est condamnée à faire preuve d'audace et à dépasser ses faiblesses politiques. Surtout dans un contexte où une crise se développe au sein de la CGT sur laquelle il est nécessaire de s'interroger.

La journée d'action du 19 juin a été interprétée à juste titre comme celle marquant un reflux important du mouvement. Il n'y a guère que dans cinq ou six villes que cette journée a été l'occasion de manifestations importantes. Une des caractéristiques intéressantes de ces manifestations est que l'appareil de la CGT a fait de gros efforts pour mobiliser les secteurs où ce syndicat est influent et qui parfois avaient fort peu participé aux journées d'action précédentes. Les dockers, les ouvriers communaux (souvent de municipalités où le PCF reste influent) sont parfois venus en nombre. Mais des salariés de petites



François Fillon (à g.) s'est payé le luxe à l'Assemblée nationale de féliciter Bernard Thibault (à d.) pour son « attitude responsable ».



ou moyennes entreprises, où la CGT reste implantée, ont également rejoint les cortèges. C'est au moment où le mouvement dans l'Éducation nationale était en plein déclin ou en voie de s'arrêter que les dirigeants de la CGT ont tenté d'exhiber « leur détermination » et ont clamé haut et fort que le mouvement était loin d'être terminé et devait s'inscrire dans la durée !

Il y a deux raisons à cette duplicité. De nombreux cégétistes ont été soit troublés soit choqués par les déclarations de leur dirigeant, Bernard Thibault, au cours du mouvement et sur le dossier même des retraites. Le ministre François Fillon s'est payé le luxe à l'Assemblée nationale de féliciter Thibault pour son « attitude responsable »².

Certains syndicalistes CGT ont fini par percevoir à quel point leurs dirigeants n'étaient pas pour le retrait total du plan Fillon, ni pour le maintien des 37,5 annuités dans le secteur public. Le lancement actuel d'une pétition CGT auprès des députés avec ses « solutions alternatives » n'est pas non plus de nature à enthousiasmer ceux qui ont fait grève. Il fallait donc pour la CGT tenter d'étouffer le trouble et les interrogations dans ses rangs. Par la même occasion, elle a tenté de se renforcer en adoptant un profil combatif dans les entreprises peu ou pas mobilisées jusqu'alors et où les travailleurs n'avaient pas suivi toutes les manœuvres ni toutes les argumentations filandreuses de Thibault visant à obtenir un compromis du gouvernement sans le déstabiliser.

La deuxième raison complémentaire tient à la forte présence des militants d'extrême gauche ou proches d'eux dans le mouvement. Leur dynamisme sur le terrain et le fait qu'ils inscrivaient leur action dans la perspective d'une généralisation de la grève ont été perçus favorablement par les travailleurs mobilisés. Une campagne plus ou moins ouverte contre ces militants est désormais lancée par les partisans de Thibault pour reprendre la pleine maîtrise de la CGT et des secteurs combatifs. Ainsi, le secrétaire général de l'union départementale CGT de Seine-Maritime a déclaré dans *L'Humanité* du 21 juin que « *La grève générale est illusoire* ». Il commentait, avec une lourde ironie contraire aux faits, la manifestation de Rouen du 19 juin : « *Le débat est tranché. La grève générale ne séduit pas les salariés. Preuve supplémentaire, ceux qui en avaient fait leur slogan ne sont pas là aujourd'hui. Ils travaillent.* » Or parmi les 5000 manifestants, il y avait encore plus de 1500 enseignants.

Les rodomontades des bureaucrates syndicaux ne suffiront pas à étouffer la crise profonde qui affecte la CGT avant tout, mais aussi les sections syndicales CFDT qui n'ont pas accepté que leur leader Chérèque approuve le plan Fillon. – 22 juin 2003 ■

1. Voir article de J.-M. Vincent pour les explications concernant les sigles.

2. Voir l'article de Patrick Roger dans *Le Monde* du 17 juin 2003.

Le débat sur le financement

Michel Husson*

Le mouvement contre le projet de réforme des retraites aura eu pour effet de déplacer très rapidement les termes du débat idéologique en France¹. Face à un gouvernement raidi sur le principe thatchérien selon lequel « il n'y a pas d'alternative », le mouvement était demandeur, justement, d'un discours alternatif permettant de légitimer le refus du plan Fillon, présenté comme inéluctable.

Les scénarios alternatifs

Ce discours s'est peu à peu construit autour d'un scénario bâti à partir des deux règles suivantes :

– la masse salariale (y compris les cotisations) doit augmenter comme le revenu national ;

– la pension moyenne doit progresser aussi vite que le salaire net moyen.

On démontre alors que le pouvoir d'achat de chacun, actifs et retraités, peut augmenter chaque année comme la productivité du travail, moins une certaine « décote » qui correspond à l'augmentation du nombre de retraités plus rapide que celle des actifs. Les estimations moyennes conduisent dans le cas français au chiffrage suivant : la productivité augmenterait en moyenne de 1,8% par an entre 2000 et 2040, dont il faudrait retirer 0,5% pour les nouveaux retraités. Il resterait donc une progression de 1,3%, soit le double de ce que l'on a pu observer au cours des vingt dernières années. A ce rythme, le pouvoir d'achat de tout le monde aura augmenté des deux tiers d'ici à 2040. Il n'y a donc pas d'explosion du système de retraites, et la sacro-sainte compétitivité n'est pas menacée puisque la part des salaires reste constante.

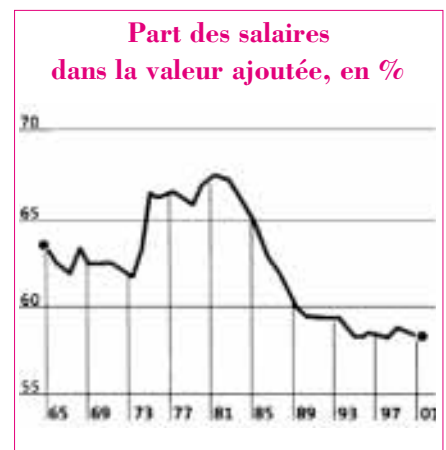
* Michel Husson est membre de la Fondation Copernic et du Conseil scientifique d'Attac-France. Auteur entre autres de *Les ajustements de l'emploi*, Editions Page deux, 1999, ouvrage dans lequel est effectuée une critique serrée de la théorie dominante du rapport entre « coûts salariaux » et emploi.

Il s'agit d'un schéma possible, explicitement validé par le très officiel Conseil d'orientation des retraites, et auquel aucun préalable d'ordre économique ne peut être opposé. Les dénégations gouvernementales quant à l'impossibilité d'autres choix n'expriment rien d'autre qu'une volonté très idéologique de fermer le débat dès le départ. Celle-ci sert de couverture au principe très rigide du patronat consistant à refuser toute augmentation du taux de cotisation, même si cette dernière ne devait pas mordre sur les profits. Il a d'ailleurs raison en un sens. En effet, si la mobilisation sociale était assez forte pour imposer cette solution, il y a fort à parier qu'elle ne s'arrêterait pas à mi-chemin et remettrait en cause la répartition actuelle des revenus.

Il faut dire que le bilan des vingt dernières années est particulièrement clair dans le cas français, par ailleurs assez proche de l'évolution moyenne en Europe. Entre 1982 et 2002, la part de salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a reculé de huit points (de 72% à 64% – voir graphique ci-contre). Contrairement aux affirmations néolibérales, le taux d'investissement est resté à peu près constant, aux alentours de 20%. C'est donc le profit non investi (autrement dit les revenus financiers) qui a progressé de huit points au détriment des salaires, passant de 8% à 16% environ de la valeur ajoutée des entreprises. Cet énorme transfert n'a eu aucun effet salutaire, ni sur la compétitivité, ni sur l'accumulation, ni sur l'emploi. Il s'agit d'une pure captation de richesses, sans contrepartie. Le fond de l'affaire est donc simple : la progression virtuelle de la part des revenus allant aux retraités représente une menace pour le mode de partage actuel. Entre les rémunérations des actionnaires et les pensions, il faut choisir. Il est donc essentiel d'empêcher que la question soit posée en ces termes, parce que l'alternative apparaît alors d'une simplicité biblique : oui, on peut payer les pensions, à condition de payer moins de revenus financiers.

Le moyen le plus simple et le plus direct d'accroître la part salariale dans le reve-

nu national est d'augmenter le taux de cotisation, et plus précisément le taux de cotisation patronale, afin d'indiquer clairement que cette augmentation ne doit pas être compensée par un freinage du salaire direct, mais doit au contraire mordre sur les revenus financiers. Deux autres propositions sont cependant apparues dans le débat et ont acquis une certaine popularité. La première consiste à élargir, au-delà de la masse salariale, l'assiette sur laquelle est calculée la cotisation ; la seconde, à taxer les revenus financiers. Les arguments avancés en faveur de l'un et l'autre de ces dispositifs méritent discussion.



L'élargissement de l'assiette de cotisation à la valeur ajoutée

L'élargissement de l'assiette de cotisation est souvent présenté comme une mise à contribution des entreprises plus appropriée, puisque les cotisations seraient calculées au prorata de la valeur ajoutée plutôt que de la masse salariale. Cette mesure n'a donc de sens qu'au niveau sectoriel : les entreprises qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre contribueraient moins à la hausse des cotisations que celles où le poids des salaires est moins élevé. Cette idée selon laquelle une meilleure répartition des « charges » pourrait plus facilement assurer le financement des retraites, voire favoriser les créations d'emplois, semble aller de soi² : le fait que les entreprises de main-d'œuvre paient beaucoup de cotisations constituerait

«Une autre réforme possible:
partageons les richesses,
pas la misère»

une inégalité de traitement qui serait en outre une sorte de prime à la mécanisation contre l'emploi. Cette analyse se heurte cependant à plusieurs objections.

Tout ce raisonnement est mené comme si, à cause des modalités de prélèvement des charges sociales, les entreprises à faibles dépenses directes de salaires faisaient beaucoup plus de profit que les autres. Telle n'est pas la situation : il existe en effet une tendance – parfaitement repérable statistiquement – à l'égalisation des taux de marge. Elle se réalise à travers la formation des prix relatifs des différents secteurs, les échanges entre branches, et l'indexation du salaire sur l'inflation. Les prix sont fixés en appliquant un taux de marge moyen au coût total, sans distinguer entre le salaire et le reste (matières premières, achats intermédiaires ou amortissement du capital fixe). Les entreprises dont les cotisations sociales augmenteront vont donc réagir en relevant leur prix et en faisant pression sur leurs fournisseurs à fort contenu en main-d'œuvre pour qu'elles répercutent les baisses de charges dans leurs prix³. Toute modification dans la répartition du salaire indirect serait ainsi tendanciellement absorbée par des mouvements de prix relatifs, dont personne ne peut assurer qu'ils auraient un effet global positif.

Enfin, la substitution capital-travail est très peu sensible au coût relatif du capital et du travail. Taxer les machines ou la valeur ajoutée revient dans les deux cas à taxer le capital. En rendant la machine un peu plus chère et le travail un peu moins cher, on espère freiner la mécanisation et favoriser un plus grand contenu en emplois de la production. Mais c'est se situer dans le cadre de raisonnement dominant, c'est admettre que les néolibéraux ont raison et qu'une baisse du coût du travail serait la voie royale de la création d'emplois. Dans le système tel qu'il fonctionne, l'investissement reste l'un des éléments déterminants de la compétitivité « hors prix », fondée sur la qualification du travail [une des caractéristiques des entreprises helvétiques exportatrices produisant



dans des créneaux spécialisés exigeant une main-d'œuvre hautement qualifiée et un appareil productif moderne]. L'élargissement de l'assiette, en admettant qu'il joue son rôle d'incitation, s'opposerait à la recherche de cette forme de compétitivité.

C'est une idée voisine que l'on retrouve dans la proposition d'économistes du Parti communiste français d'une modulation du taux de cotisation. Selon eux « les entreprises qui accroissent la part des salaires et de la formation dans la valeur ajoutée seraient soumises à des taux de cotisation plus bas, ce qui les inciterait à développer l'emploi et accroîtrait les coti-

sations »⁴. Ce discours est incohérent. De deux choses l'une en effet : si les entreprises obéissent aux comportements décrits par la théorie dominante, elles vont développer l'emploi jusqu'au point où les baisses de cotisations compensent le surcroît de salaires : du coup, cette mesure miracle pour l'emploi ne saurait, en plus, « accroître les cotisations ». Et si les entreprises sont peu sensibles au coût du travail, alors ces baisses de cotisations ne peuvent être une réponse au financement des retraites. Les entreprises profiteraient de l'aubaine sans embaucher davantage. Les modulations devraient être cantonnées à un rôle de

sanction par rapport à un recours exagéré aux diverses formes de travail précaire.

La taxation des revenus financiers

Cette proposition a le mérite d'aller au cœur du sujet, puisqu'il s'agit précisément de baisser les revenus financiers et d'augmenter les salaires. Elle n'est pourtant pas exempte de critiques : cette mesure transfère la volatilité financière aux ressources de la sécurité sociale ; elle crée un lien positif pervers avec la bonne santé des rentiers, puisque le financement des retraites serait d'autant mieux assuré que les revenus financiers seraient élevés. Cette objection s'applique également à la suggestion de Dominique Plihon d'une « sorte de taxe Tobin » établie sur les transactions boursières⁵. Cette volonté d'ancrer le salaire sur la finance témoigne sans doute d'une insuffisante compréhension des racines de la financiarisation, qui se nourrit du blocage salarial.

Une telle mesure aurait pour effet de fiscaliser une fraction du salaire socialisé. Cette dissociation entre les retraites et les salaires introduirait une perturbation fondamentale dans le bouclage du régime par répartition.

L'équilibre comptable du régime par répartition est très simple : pension x nombre de retraités = masse salariale x taux de cotisation. Il se solde naturellement sur le taux de cotisation. L'ajout de ressources supplémentaires très irrégulières aurait pour effet de diluer cet équilibre comptable. On introduirait alors un flou dangereux quant aux règles d'équilibrage du régime. Si le besoin de financement augmente, plus rien ne précise comment doit se faire l'ajustement. La dualité des ressources (cotisations et ponction sur les revenus financiers) sera invoquée par le patronat pour récuser toute progression de la cotisation, tandis que des pressions seront constamment exercées sur les impôts pesant sur les revenus financiers.

Ces réserves ne remettent évidemment pas en cause la revendication exigeant que toute forme de rémunération salariale soit soumise à cotisation, de manière à éviter la « cannibalisation » qui mettrait en concurrence un salaire « chargé » (dans le système de répartition), et des versements à des fonds d'épargne exemptés de cotisation [ce qui favoriserait le développement d'un système type troisième pilier en Suisse].

Enfin, ces mêmes réserves ne signifient évidemment pas qu'il faudrait être contre la taxation des revenus financiers ! Mais

celle-ci doit constituer une recette du budget de l'Etat et à ce titre contribuera au paiement des pensions des fonctionnaires. Sinon, il faudrait imaginer un circuit compliqué où le produit de cette taxation serait rétrocédé à la caisse de retraites qui, en bout de course, verserait ce qui est en dernière instance du salaire.

Depuis quand doit-on créer un impôt pour payer les augmentations de salaires que l'on demande ? Entrer dans ce système, c'est le risque d'enclencher une mécanique infernale qui conduirait à de nouvelles régressions. Le recours à l'impôt revient à admettre que le coût du travail est trop élevé et qu'on doit en financer une partie de manière détournée, autrement que par le salaire. On entre alors dans la logique redoutable de l'impôt négatif (la « prime pour l'emploi » de l'ex-ministre social-démocrate des Finances Laurent Fabius, dans le cas français) qui entérine les bas salaires et les complète par des ressources fiscales.

Enfin, il y aura toujours un Michel Rocard pour inventer une nouvelle CSG (Contribution Sociale Généralisée⁶) qui fera payer aux salariés l'essentiel de ce qu'on aura décidé de ne plus jamais demander aux patrons.

Une cohérence redoutée

Finalement, le salaire constitue une sorte de prélèvement à la source sur les revenus financiers, et on voit mal quels avantages ces usines à gaz présentent par rapport à une augmentation régulière et programmée du taux de cotisation. Il n'y a en outre aucune raison de penser que leur mise en place serait politiquement plus facile que la hausse de la cotisation et des salaires. En renonçant à celle-ci pour de nouvelles sources de financement, on risque bien de lâcher la proie pour l'ombre, et surtout d'ouvrir un boulevard à la contre-offensive.

Il est en effet saisissant de constater que ce sont des sociaux-libéraux qui sont montés au créneau pour défendre le projet gouvernemental. Mais cela ne devrait au fond surprendre qu'à moitié. Après tout Edouard Balladur en 1993 n'avait fait qu'appliquer le Livre blanc sur les retraites de Michel Rocard. Quant à François Fillon, il se situe dans la lignée du rapport Charpin et se réclame des plans d'épargne salariale instaurés par Fabius⁶.

Les libéraux s'emparent habilement des points faibles de leurs contradicteurs, en particulier de ces tentatives approximatives pour trouver un financement-

miracle qui se substituerait à la hausse de la cotisation. Ils ont beau jeu de montrer que ces dispositifs rompent avec la logique de la répartition sans pour autant dégager de nouvelles marges de manœuvre. Ils se dispensent ainsi de discuter l'argument central qui les gêne et qui consiste à remarquer que l'on peut très bien financer les pensions, même en conservant la répartition du revenu actuelle, pourtant particulièrement défavorable aux salariés.

Cette opération de diversion recouvre un ralliement discret au dogme du patronat, que l'on justifie en inventant une loi nouvelle selon laquelle toute augmentation du taux de cotisation pénalisera en fin de compte les salariés. Ce refus est une mesure préventive à l'égard du scénario-catastrophe qui remettrait en cause ce qui est vraiment intouchable, à savoir le profit financier. Toutes les arguties libérales sur l'impossibilité de modifier durablement la répartition obéissent au fond à cette seule préoccupation : empêcher l'alternative d'apparaître dans toute sa cohérence, si redoutable pour la finance. ■

1. De nombreuses contributions à ce débat se trouvent sur le site « Vive la répartition ! » : <<http://reparti.free.pdf>>

2. Le débat n'est pas nouveau. C'est pourquoi on reprend ici, sans y changer grand-chose, un article déjà ancien : Michel Husson, « Financement de la protection sociale : ne pas lâcher la proie pour l'ombre », *Collectif* n° 27, juillet 1995.

3. Jacques Bass, « Valeur ajoutée et impôt machine : avantages et limites pour l'emploi », *CFDT-Aujourd'hui* n° 111, décembre 1993. Cet article a été rédigé « à partir de l'exposé d'un expert ayant tenu à garder l'anonymat ».

4. Paul Boccarda et Yves Dimicoli et Catherine Mills, « L'illusion de la non-taxation du capital », *Libération*, 30 juin 2003.

5. « Membre du Conseil d'analyse économique et conseiller scientifique d'Attac, Dominique Plihon soutient l'idée d'une ponction sur les revenus du capital comme sur ceux du travail. Il y ajoute une innovation : un impôt – modéré et donc quasi indolore, assure-t-il – sur les transactions boursières, dont le produit serait reversé au fonds de financement des retraites », *Le Monde*, 13 mai 2003.

6. La CSG est formée de trois impositions distinctes : la contribution sociale sur les revenus d'activité et les revenus de remplacement ; la contribution sociale sur les revenus du patrimoine ; la contribution sociale sur les revenus de placement [Réd.]

7. Rappelons que Balladur et Fillon font partie de la droite gaulliste, et que Rocard, Fabius et Charpin sont membres du Parti socialiste.

Choix sociétaux et partage des richesses

François Chesnais et Claude Serfati*

A partir du 1^{er} mai, on a vu, en France, dans les manifestations et les assemblées de grévistes entre autres contre la « réforme » du système de retraite du gouvernement Raffarin un début de jonction entre le mouvement altermondialiste et le mouvement social. Les manifestants n'exigeaient pas seulement le retrait des projets gouvernementaux et l'abrogation des décrets Balladur, publiés en catimini en juillet 1993 et jamais abrogés par la gauche « plurielle »¹. Beaucoup affirmaient leur volonté de voir naître « un

* Economistes, membres du Conseil scientifique d'Attac.

autre monde ». Plusieurs mots d'ordre établissaient le lien entre les négociations en cours à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) sur la libéralisation des services (AGCS – Accord général sur le commerce des services) et les mesures de décentralisation et de privatisation « par lots » de l'Education nationale, ainsi que les projets similaires pour les médicaments et les hospitalisations que les sociétés d'assurance affinent avec le Ministère de la santé.

Les manifestants criaient leur détermination de sauvegarder l'espace de liberté et de garantie d'une vieillesse à peu près décente, conquise au capital avec les retraites par répartition. Ils exprimaient leur volonté de connaître un

« autre partage des richesses », dont l'un des premiers pas serait d'augmenter la taxation des revenus du capital. Autant d'éléments qui ont renforcé chez beaucoup la conviction qu'il fallait organiser la grève générale.

La répartition et les décisions d'investissement

Il est naturel que les grévistes et les manifestants soient sensibles aux conséquences du nouveau « partage » impliquées par la « réforme » des retraites. L'allongement des années de cotisation aura pour effet d'accroître la durée du travail et/ou de baisser le



montant des retraites servies, donc d'opérer un changement dans la répartition du revenu au détriment des salariés et au profit du capital.

Les salarié·e·s ne peuvent que s'opposer à cette solution. Ils demandent une augmentation des cotisations patronales, ce qui commencerait à inverser un partage de la valeur ajoutée qui n'a cessé de s'améliorer pour le capital et de se dégrader pour le travail depuis le milieu des années 1980. Mais la revendication d'un partage différent des richesses renvoie à une question plus fondamentale qui touche aux fondements de cet « autre monde possible ».

Celui-ci ne pourra naître que sur la base d'un mode et de critères différents de « partage des richesses » ou, pour employer le terme économique consacré, de répartition du revenu. La notion de répartition est l'une des plus importantes en économie, pour autant qu'on comprenne qu'elle est en fin de compte liée aux décisions qui portent sur l'investissement et l'orientation de la production. Car avant que des richesses puissent être « réparties » au sens de distribuées – entre bénéficiaires de revenus du capital (profits, dividendes et intérêts) et salariés, entre actifs et non-actifs (jeunes et retraités), entre fractions du revenu national soumises ou non à l'impôt, etc., ou sous forme de partage entre temps au travail et temps libre – il faut d'abord qu'elles aient été produites.

Les décisions sociales les plus importantes portent sur l'utilisation des ressources destinées à la création, à la reproduction et à l'élargissement des moyens de production et de communication, ainsi qu'à l'orientation de ces moyens vers la satisfaction de besoins sociaux du plus grand nombre. Quiconque ayant suivi le débat présent en France, et en Europe, sait maintenant que le niveau de l'emploi et l'évolution du taux de productivité jouent un rôle central dans la détermination du revenu futur qui permettra de payer les retraites.

Or, les salariés n'ont aucune prise sur ces paramètres et voient leur avenir compromis par les stratégies des groupes industriels qui conduisent à la

liquidation des moyens de production et à la destruction de richesses. Le cas d'Alstom² est exemplaire. On a vu en quelques années le démantèlement, sous le coup des ponctions financières opérées par les principaux actionnaires et des décisions prises pour satisfaire les « attentes des marchés », d'un outil industriel parmi les plus développés en France et qui avait été largement construit pendant des décennies grâce aux crédits publics. Il y a eu licenciements ou mises à la retraite anticipée d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers très qualifiés porteurs de savoirs technologiques avancés. Cette mise au rancart, qui n'est à l'évidence pas un cas isolé, montre l'inanité des discours sur « le capital humain » dont les partis de gouvernement et le Medef (organisation du patronat français dont le dirigeant est le baron Ernest-Antoine de Seillière) sont si friands.

Comment ne pas comprendre que la liquidation de moyens matériels et le licenciement de salariés par des groupes tels qu'Alstom influera négativement sur les conditions futures de répartition des revenus et donc sur les retraites ? La sensibilité des salarié·e·s aux liens très étroits entre la désindustrialisation produite par la multiplication des « plans sociaux » et la question des retraites ne peut que croître. Les responsables de la déroute de la firme de Belfort – architectes et bénéficiaires de l'accumulation financière – sont ceux auxquels la « réforme des retraites » va profiter. La réforme obligera les familles qui en ont les moyens à se tourner vers l'épargne salariale aux effets antisociaux et discriminatoires. A l'autre pôle, des millions de salariés retraités qui, du fait de la réforme, ne toucheront même plus l'équivalent du SMIC³ après des décennies de travail et de cotisations seront considérés comme des pauvres au mieux conviés à bénéficier de la charité publique.

Le renoncement à toute maîtrise sociale

Une société autonome est une société qui possède la maîtrise des moyens matériels et des décisions lui permettant d'assurer la satisfaction des besoins

individuels et sociaux essentiels sans être soumise à la logique marchande, et de préparer l'avenir sans être sommée de « s'adapter aux marchés ». Cette maîtrise repose sur le contrôle des décisions d'investissement, qui est lui-même étroitement lié à la forme de la propriété des moyens de production, de distribution et de communication ainsi qu'aux modes de financement.

De la sortie de la seconde guerre mondiale jusqu'au début des années 1970, grâce aux rapports politiques nés de la défaite du nazisme et de la révolution étouffée de la Libération, puis revivifiés par la grève générale de 1968, les salarié·e·s travaillant en France ont acquis des droits sociaux qui limitaient les appétits du capital. Ils ont obtenu pour leurs enfants le droit aux études. L'accroissement considérable des effectifs scolarisés a été accompagné d'une augmentation des budgets de l'Éducation nationale. Cela a été de pair avec un certain degré de maîtrise de l'investissement assuré par l'État au travers de l'investissement public, de la répartition du crédit en fonction de priorités sociales et industrielles établies politiquement et de la propriété publique ou nationale d'entreprises, notamment dans les services (transport, télécommunications).

Depuis le début des années 1980, l'acceptation du dogme néolibéral par tous les gouvernements qui se sont succédé dans le cadre de « l'alternance » a entraîné l'abandon, face au capital et aux forces du profit et du marché, de toute ambition de maîtrise sociale de l'avenir et de contrôle de l'investissement. Les actionnaires et dirigeants d'entreprises ont depuis vingt ans le feu vert pour licencier, accentuer la précarité et la flexibilité du travail. En lançant, lors des licenciements « boursiers » chez Michelin [plus de 7000 emplois supprimés en 1999 pour soutenir le cours ascendant des actions] son fameux « l'État ne peut pas tout », Lionel Jospin a exprimé mieux que quiconque ce refus de disputer au capital privé, et mieux encore aux marchés financiers, les décisions portant sur l'investissement et les moyens de production et cela même s'il en allait des inté-

rêts généraux de la société et des droits. C'est évidemment là la racine de cette profonde « crise du politique » qui frappe la démocratie représentative parlementaire.

Le contrôle social des sources de la richesse

Si « l'Etat ne peut pas tout » – en clair s'il ne peut ni ne veut rien d'autre que d'être le relais des instances mondiales de libéralisation et de déréglementation –, alors il ne reste aux salariés et aux chômeurs qu'à « faire de la politique » eux-mêmes. En faire, dans le sens fondamental d'une prise en charge de la vie de la cité, sur la base de formes de représentation politiques nouvelles, en coopération avec le plus grand nombre possible d'autres personnes ayant abouti à peu près aux mêmes conclusions.

Les salariés ont livré de grands combats contre les réformes néolibérales dans les années 1990 – contre la loi d'Alain Juppé en 1995 (premier ministre de Chirac), puis contre la politique scolaire de Claude Allègre en 1998 (ministre PS de l'Education) – mais, avec Raffarin et le plan de bataille thatchérien de son gouvernement, ils ont compris qu'ils font face à des enjeux décisifs.

La simultanéité des attaques – la décentralisation, les mesures de politique scolaire, la sommation faite à la recherche scientifique d'accepter la privatisation, la loi sur les retraites qui détruit une perspective de liberté (c'est-à-dire les années de non-travail faisant suite à celles d'un travail contraint et aliéné), l'annonce de mesures similaires pour l'assurance maladie en automne 2003 – a provoqué chez les grévistes la prise de conscience d'être à un tournant de civilisation. C'est l'une des dimensions les plus originales du mouvement social qui s'est étendu de mars à juin 2003. Cela aide à comprendre pourquoi il n'a cessé de rebondir chaque fois qu'on en annonçait la fin.

Une mise en perspective nécessite un bref rappel. Les richesses naissent de l'activité sociale collective des salarié·e·s. Nous comprenons ainsi le sens du mot d'ordre: « Tout est à nous ». Au terme de la concentration toujours

plus grande et de la financiarisation permises par la propriété privée des moyens de production, ce sont « eux », les marchés, les institutions financières et des groupes restreints d'actionnaires qui en déterminent le sort. L'objectif néolibéral de soumettre l'ensemble de la vie sociale (et avec le détournement de la biotechnologie, même de la vie tout court) à la loi du profit et à la marchandisation ne peut se heurter qu'à un refus absolu.

L'idée qu'il y a des choses « non négociables » lancée dans les manifestations (la retraite à 60 ans ou les 37,5 annuités) vaut pour un nombre croissant de domaines (les OGM en sont évidemment l'un des premiers).

Dans des domaines aussi critiques, opposer un refus absolu aux contre-réformes est la pierre de touche de toute action conséquente de la part du mouvement social comme du mouvement altermondialiste. Ne sommes-nous pas, cependant, obligés d'aller plus loin et de poser la question du contrôle social des sources de la richesse? N'est-ce pas la seule façon de concilier la satisfaction des besoins, parmi lesquels les retraites, et la préservation des conditions naturelles de la reproduction de la vie?

Aujourd'hui, la maîtrise des moyens en vue de la satisfaction des besoins individuels et sociaux essentiels ne peut être assurée que par une communauté de peuples décidés à ne pas laisser le profit et les marchés financiers régir les choix sociaux et sociétaux. Il leur appartiendrait de fixer ensemble les priorités et d'en assurer la mise en œuvre par des moyens démocratiques renouvelés. Cette perspective ne pourrait-elle pas devenir l'un des buts fédérateurs des forces qui se réunissent dans les Forum sociaux européens?

Le patronat et le gouvernement sont adossés à des institutions communautaires (Union européenne) où ils se concertent et se coordonnent avec leurs semblables, dont ils reçoivent le surcroît de détermination sans laquelle ils ne s'attaqueraient pas aux salariés et à la jeunesse avec tant d'acharnement. Sur le perron de l'Élysée, Blair a félicité

Raffarin pour son « courage » dans la gestion de la « réforme des retraites ».

Parallèlement, la politique de G.W. Bush ne laisse aucun doute sur les menaces qui pèsent sur ceux qui auront su créer des institutions permettant à une démocratie authentique et non aux « marchés » d'ordonner l'avenir des sociétés. Face à ces forces, seule une alliance étroite de peuples faisant les mêmes choix de vie peut affronter les « maîtres » du monde. Cela vaut pour d'autres parties du monde, à commencer par l'Amérique latine. En se consolidant, la jonction du mouvement social et du mouvement altermondialiste ne peut-elle pas aider les travailleurs de la « vieille Europe » à montrer la voie? ■

1. Les régimes public et privé reposaient sur un triptyque commun: même nombre d'annuités, taux de remplacement voisin, indexation sur la progression du revenu d'activité. Ces trois principes ont été remis en cause pour le privé par les décrets Balladur de 1993: 40 annuités, baisse programmée du taux de remplacement, gel de la progression des retraites complémentaires depuis le détestable accord de 1996, et indexation sur les prix. Cette réforme a donc brisé la parité au détriment du privé, et le seul véritable privilège des fonctionnaires est d'avoir été épargnés par cette dégradation. – Réd.

2. Le conglomerat industriel Alstom est divisé en quatre grands métiers: transport (28 588 salariés), construction navale (4 555 salariés), transmission et distribution (28 182 salariés), énergie (46 581 salariés). Le chiffre d'affaires en 2002 s'élevait à 21,3 milliards d'euros. Le groupe Alstom est connu dans le grand public comme le constructeur du TGV. C'est un groupe internationalisé. Il est en pleine restructuration dans le cadre d'un « plan de redressement », suite à ses « pertes » lors de l'exercice 2002-2003. – Réd.

3. Salaire minimum interprofessionnel de croissance. – Réd.

A propos de l'appropriation du capital

La barbarie ordinaire

Jean-Marie Vincent*

La notion de « lois d'appropriation du capital » me paraît tout à fait décisive pour comprendre un peu mieux les évolutions de la propriété et les évolutions actuelles dans le cadre du capitalisme mondialisé.

On ne doit pas voir la propriété comme quelque chose de statique. La propriété des moyens de production, en particulier, est au contraire tout à fait dynamique. Le procès de production et de reproduction du capital est un procès d'appropriation et, en même temps, un procès d'expropriation¹.

On peut déjà voir ce problème au niveau de l'appropriation de la force de travail. Le salariat, avec ses différentes transformations, est un moyen d'appropriation de la force de travail, donc l'expropriation des travailleurs. Aujourd'hui, cette force de travail est, pour une part, une force de travail intellectuel et on voit que les formes du salariat sont en train de bouger. Les différentes formes de salaire protégé sont naturellement en crise et les qualifications qui sont un des moyens de façonner le salariat font place maintenant à ce que l'on appelle les compétences et la performance. Les bilans de compétence sont un moyen d'individualisation de la force de travail collective, mais ces bilans de compétence sont un moyen de forcer la performance. Donc on voit à travers tout cela comment la force de travail n'est pas simplement employée, mais elle est aussi appropriée par le capital. Et l'appropriation de la force de travail a pour conséquence effectivement de transformer la force de travail en partie variable du capital, comme le disait Marx.

A travers ce mode d'appropriation, on a aussi une force de travail qui tend à échapper aux travailleurs eux-mêmes. Les travailleurs sont obligés de se conditionner eux-mêmes en force de

travail appropriable par le capital. L'utilisation de la force de travail par le capital n'est pas simplement un contrat de travail, une location de la force de travail pendant un certain temps. C'est en réalité une relation d'appropriation. Et, à mon sens, c'est une réalité qui existe depuis les débuts du capital, mais qui était un peu restée dans l'ombre en fonction d'un certain nombre de conquêtes du mouvement ouvrier, à travers les salaires protégés, à travers les travailleurs protégés et à travers, y compris, la croissance du salaire indirect (retraite, par exemple). Toutefois, on voit bien aujourd'hui comment même le salaire indirect tend lui-même à être attaqué par le capital et comment on essaie de remplacer un certain nombre des caractéristiques du salaire indirect par la forme « assurance » qui est bien une façon de s'approprier les aspects socialisés du salaire.

Fonds de pension et privatisations

On a non seulement l'appropriation de la force de travail, mais on a aussi, aujourd'hui, des formes diverses d'appropriation de l'épargne populaire. Et en même temps, à travers les fonds de pension, à travers les fonds d'épargne, on voit comment une partie des moyens de consommation des travailleurs, une partie de leur salaire sont de nouveau appropriés par le capital pour permettre de financer ses propres activités.

Le processus d'appropriation par le capital, c'est aussi bien sûr le jeu des marchés financiers, les processus de fusion entre firmes qui sont très souvent aussi des processus de destruction de petites et moyens capitaux et d'appropriation de petites et moyens capitaux. On a donc, par conséquent, dans le fonctionnement même de la reproduction du capital, un processus d'appropriation qui est aussi un processus d'expropriation permanent. Cela vaut non seulement au niveau de la force de travail, au niveau de l'épargne, au niveau des marchés financiers, mais aussi au niveau même de l'activité publique.

Les privatisations qui sont en cours depuis les années 1970 dans toute une série de pays du monde sont une forme d'appropriation par le capital des moyens publics et un détournement des moyens publics, un affaiblissement des activités publiques, en faveur du capital. Mais ces processus d'appropriation ne concernent pas simplement la production, les marchés financiers, les finances publiques; ils concernent aussi ce que j'appellerais l'appropriation de la consommation.

La consommation

L'appropriation de la consommation, c'est, bien sûr, la façon dont les consommations sont dominées maintenant par le marketing, par ce que certains appellent la « culture pub ». La consommation, qui est elle-même présentée très souvent comme un domaine de liberté, est, en fait, un phénomène très largement marqué aussi par l'expropriation des consommateurs, dans la mesure où ils perdent en grande partie leur propre liberté de choix. Cela étant encore plus net lorsque l'on voit, par exemple, la consommation de biens durables comme les logements très fortement marquée par l'endettement, voire le surendettement et les perspectives éventuelles de perte du bien que l'on a essayé d'acquérir.

Tout cela montre à quel point le capital arrive à mettre la main sur une grande partie de ce qui constitue la production, la consommation et les moyens sociaux dont on dispose pour essayer de faire face à des problèmes divers : santé, accident, voire retraite.

Le temps et l'espace

Mais, plus profondément encore, il y a à travers tout cela appropriation par le capital du temps. Le temps de travail, bien sûr, mais aussi le temps de loisir et le temps de récupération. A travers, justement, l'utilisation des loisirs et grâce à ce que l'on pourrait appeler la société du spectacle, à travers la médiatisation de la vie par des systèmes d'images, par

* Sociologue, auteur entre autres de *Un autre Marx, après les marxismes*, Editions Page deux, Lausanne, 2001.

« Une des pointes de tout cela, si l'on fait par exemple référence à l'émission télévisée *Loft Story* (ou son clone *Nice People*) et à ses divers succédanés, c'est que la vie y devient un matériau pour le spectacle. »

la culture publicitaire et par le conditionnement des conceptions mêmes qu'on se fait de la vie.

De ce point de vue, les choses qui me paraissent tout à fait significatives, c'est, par exemple, l'appropriation des corps à travers toute une série d'images de la vie, d'images du corps, d'images de la sexualité, d'images du corps féminin pour sa marchandisation. Une des pointes de tout cela, si l'on fait par exemple référence à l'émission télévisée *Loft Story* et à ses divers succédanés, c'est que la vie y devient un matériau pour le spectacle. On a vu d'ailleurs, à travers une émission de Canal Plus, à quel point la vie des gens dans le *Loft* avait été préfabriquée et comment ce processus d'appropriation de la vie est symbolique véritablement de la société que nous vivons aujourd'hui.

En même temps, il y a non seulement appropriation du temps, mais il y a aussi des formes d'appropriation de l'espace. Appropriation de l'espace, bien sûr, à travers la propriété foncière, mais aussi à travers la déterritorialisation, à travers les moyens de transport, de communication qui permettent une utilisation de l'espace très facile à toute une série de couches de la population, bien sûr les couches aisées. Par contre, toute une série de couches défavorisées dans notre société sont contraintes à des utilisations difficiles et étroites de l'espace.

Dépossession des individus

On a donc à la fois appropriation du temps, appropriation de l'espace, appropriation des corps et de la vie. Le processus d'appropriation par le capital est dès lors un processus totalitaire qui se présente sous les dehors, sous les apparences de la liberté, de la facilité et de la jouissance. En réalité, c'est un processus qui produit ce que l'on pourrait appeler de la misère, pas forcément matérielle, mais un processus de misère de position, comme le dit par exemple Bourdieu dans son livre sur la Misère du monde², c'est-à-dire misère de désappropriation où l'on ne peut pas



maîtriser du tout ce que l'on a comme vie, où l'on est en fait dépossédé des moyens essentiels de se diriger dans la vie et d'essayer d'avoir des rapports avec les autres.

Car le processus d'appropriation par le capital est aussi un processus qui fonctionne comme un processus de dissociation entre les individus à travers les différentes formes de concurrence, d'affrontement, présentées comme étant les conditions essentielles du fonctionnement de la société. Il faut être performant. Tous les systèmes de classification dans l'enseignement jusqu'au système de classification dans la société, système de hiérarchisation, participent de cela. Le processus d'appropriation du capital est un processus de dépossession des individus. Ajoutons à cela qu'on doit voir aussi ces processus comme étant des processus de gel des rapports sociaux, de soumission des rapports sociaux aux grandes machineries du capital: le marché, l'argent. Et tout cela fait qu'il y a par suite de la monétarisation des relations sociales une très grande difficulté à se sortir de cet enfermement.

Une soumission... pas complète

Pour terminer, je dirai que l'on peut mettre cela sous le signe de ce que Marx, dans *Le Capital*, appelle la « subsumption réelle », ou la « soumission

réelle ». Il y a une soumission formelle au commandement du capital lorsqu'il s'agit simplement d'un commandement qui laisse relativement intacts, par exemple au niveau de la force de travail, les métiers, les savoir-faire, les tours de main; et les travailleurs, dans la soumission formelle au stade de la manufacture, restent encore largement possesseurs de leur force de travail. Aujourd'hui, à travers tous les processus technologiques, à travers tous les dispositifs médiatiques divers, à travers la marchandisation, la subsumption réelle tend à être totale, bien que la subsumption réelle ne puisse jamais être complète de même que les individus ne sont jamais totalement de fiables supports des rapports sociaux capitalistes. D'une certaine façon, ils sont des supports branlants.

En réalité, il n'y a pas, comme le prétendent certains, un nouveau stade du capitalisme qui serait plus humain que les stades antérieurs; au contraire, je pense que nous sommes toujours dans ce qu'on pourrait appeler la barbarie ordinaire. ■

1. Voir sur la question de la reproduction du capital l'ouvrage d'Alain Bihl *La reproduction du capital*, 2 vol., Editions Page deux, Lausanne, 2001.

2. Ouvrage collectif dirigé par Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, 956 p.

FausseS évidences

« Je ne veux pas être l'équivalent d'un dirigeant Swissair en matière sociale »¹. Pascal Couchepin donne le ton pour justifier le relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans en 2015 et 67 ans en 2025: des mesures brutales seraient inévitables si l'on veut éviter une faillite du système des retraites. C'est une grossière tromperie.

Jean-François Marquis

L'argument n'est pas nouveau. Il est matraqué depuis le début des années 90. Le « raisonnement » nous a été servi à satiété. L'allongement de l'espérance de vie, d'une part, le bas niveau de la natalité d'autre part, modifient profondément, sur la durée, le rapport entre les actifs et les personnes à la retraite. A terme, le financement des retraites deviendrait « par conséquent » un « fardeau insupportable » pour les actifs. « Au vu de l'évolution démographique, le financement de l'AVS à moyen et long termes n'est plus garanti. »². Diminuer le montant des rentes et allonger les années de cotisation serait « donc » inévitable. La « preuve » ? Les mêmes problèmes se poseraient partout et recevraient les mêmes réponses : « Tous les pays de l'OCDE [Organisation de coopération et de développements économiques] sont confrontés à des problèmes analogues et la plupart ont déjà entamé des réformes. Celles-ci se concentrent sur quelques grandes lignes [...]: réduire les incitations à la préretraite en relevant l'âge ordinaire de la retraite, en introduisant une réduction actuarielle des rentes en cas de préretraite [...]; intégrer les travailleurs et travailleuses d'un certain âge dans le marché de l'emploi; réduire les prestations du 1^{er} pilier; renforcer les 2^e et 3^e pilier financés selon le principe de la capitalisation. »³

Une grossière tromperie

Cette argumentation est construite sur une grossière tromperie, manipulant les réalités économiques et démographiques, dans le but de dissimuler l'enjeu réel de l'affrontement sur les retraites: un conflit sur la répartition de la richesse produite

par le travail, sur qui décide de cette répartition, en fonction de quel contrôle sur ces richesses et donc de quels intérêts, donc aussi un conflit sur qui a le pouvoir de décider quelle richesse sera produite, comment, et pour satisfaire quels besoins.

Pour le démontrer, il est nécessaire de revenir sur deux questions fondamentales:

- 1) qu'est-ce que les retraites ?
- 2) comment sont-elles financées et comment peuvent-elles continuer à l'être ?

Les retraites : un salaire différé

La rente versée lors de la retraite constitue un revenu se substituant à celui touché, dans la très grande majorité des cas, comme rétribution pour une activité exercée comme salarié·e (plus rarement comme indépendant·e).

Le droit de toucher ce revenu de substitution à partir d'un âge déterminé est la contrepartie du fait d'avoir cotisé durant sa vie active. Sous différentes formes, il existe un lien direct entre le montant de ces cotisations, le nombre d'années durant lesquelles elles ont été versées et le montant de la rente vieillesse.

Ce lien étroit entre cotisation et rente est la manifestation du fait que la retraite représente pour les travailleurs·euses dépendant·e-s – les salarié·e-s – une partie de leur salaire, dont le versement effectif est **différé** et dont le financement est en partie **socialisé** (par le biais des impôts, avec les mécanismes de redistribution pouvant exister au sein des assurances vieillesse).

Pour cette raison, le terme de « cotisation » ou « contribution patronale » pour le financement de l'AVS est un contre-sens. Il s'agit tout simplement d'une part du salaire versée directement à l'assurance sociale concernée, sans figurer sur la fiche de paie de l'employé·e, au contraire de la « cotisation salariale », qui y figure.

D'ailleurs, les employeurs utilisent pour leurs calculs la notion – plus réaliste, même si contestable –, de « coûts sala-

riaux », englobant le salaire versé et l'ensemble desdites « contributions patronales » ou « charges salariales ». Pour eux, cet ensemble constitue la part de la valeur ajoutée – recoupant plus ou moins l'idée de plus-value – qui revient, d'une manière ou d'une autre, aux salarié·e-s et qui fixe des limites à leur marge de profit. Ou, du point de vue des producteurs: les « coûts salariaux » sont la part qui leur revient – directement ou indirectement, immédiatement ou de manière différée – de la richesse qu'ils ont produite, le reste leur échappant car étant approprié par le capital pour sa propre valorisation.

Un mécanisme qui n'est pas exceptionnel

Le fait que le salaire n'a pas uniquement pour fonction de financer le seul entretien de la force de travail durant le laps de temps où elle est directement mise en œuvre n'est pas exceptionnel. Deux exemples illustrent deux autres facettes de cette réalité.

- Les vacances sont un salaire légèrement différé: l'activité déployée durant onze mois, par exemple, donne droit à un salaire qui inclut le fait que durant le douzième mois le travailleur·euse touchera son traitement sans pour autant avoir une activité productive. Cela ne va pas de soi: le journalier, dans l'agriculture par exemple, n'est payé que pour les jours où il est effectivement embauché par le patron. Aujourd'hui, les statuts les plus précaires d'intérimaires tendent à reproduire une nouvelle forme de « journaliers »⁴.

- Les luttes ouvrières des deux derniers siècles ont progressivement permis que le salaire d'un adulte – masculin en l'occurrence – incorpore, durant toute une époque, non seulement les revenus nécessaires pour lui permettre de vivre, mais également pour l'entretien de « ses » enfants et, parfois, pour « sa » femme. En retour, le maintien de la femme au foyer et la permanence de rapports patriarcaux ont permis qu'un énorme volume de travail gratuit soit fourni,

et tromperies



Berne, 31 août 2002.

nécessaire pour la vie de la famille (jardinage, cuisine, nettoyage, production et entretien des vêtements, garde et éducation des enfants, etc.), et permettant aux employeurs de verser des salaires n'incluant pas ces coûts.

A nouveau, cela ne va pas de soi: le travail des enfants, massif en Europe au XIX^e siècle, massif dans le tiers-monde aujourd'hui, qui réémerge dans nombre de pays industrialisés, reflète notamment une réalité où les salaires versés aux adultes – lorsqu'il y a des salaires – ne permettent pas d'assurer la survie d'une famille entière; chaque individu est alors contraint d'essayer de vendre sa force de travail, au jour le jour, pour essayer de survivre.

Une conquête récente et menacée

Le versement différé du salaire sous forme de rente, à partir d'un âge donné donnant droit à «prendre sa retraite», est une conquête récente et fragile. Il reste une exception à l'échelle mondiale. Dans des pays comme les Etats-Unis, il est pratiquement remis en cause par la faiblesse des rentes assurées, qui oblige un nombre croissant de personnes âgées

à poursuivre – ou reprendre – une activité professionnelle pour survivre.

En Suisse, les rentes AVS sont restées très basses jusqu'à la 8^e révision de l'AVS qui a doublé les rentes entre 1973 et 1975 – cette 8^e révision, concoctée par le socialiste H.-P. Tschudi, ayant pour fonction de couler l'initiative populaire «pour une véritable retraite populaire» et d'ouvrir la voie au système des trois piliers, lors des votations fédérales du 3 décembre 1972. En 1969, la rente minimale était ainsi de 200 fr. par mois. L'étude de Pierre Gilliard, *Rentiers AVS: une autre image de la Suisse* (Réalités sociales, 1983), basée sur des données de 1976, avait mis en évidence l'ampleur des inégalités sociales et de la pauvreté parmi les retraités. Si l'on attribue l'indice 100 à la médiane, en 1976, des revenus de la population âgée entre 35 et 49 ans, la médiane des revenus des personnes entre 62/65 et 69 ans n'était cette année-là qu'à l'indice 61, celle pour les personnes entre 70 et 79 ans à 47⁵.

L'évolution du taux d'activité des personnes âgées reflète cette réalité, autrement dit l'obligation de travailler à 65 ou 70 ans pour survivre. Selon l'Office fédé-

ral de la statistique, en 1970, plus de 60% des hommes étaient encore actifs à 65 ans et plus de 30% à 70 ans. En 2000, ces taux ont été divisés par trois: 20% à 65 ans et 10% à 70 ans. Pour les femmes, 30% étaient actives à 62 ans et 11% à 70 ans en 1970; en 2000 ces taux sont de 30% toujours à 62 ans et moins de 5% à 70 ans⁶.

Au cœur du conflit entre travail et capital

Le fait que la rente garantissant le droit à la retraite n'est qu'un salaire différé est fondamental. Cela signifie que les retraites sont directement au cœur du conflit permanent entre travail et capital.

Depuis presque deux décennies, les employeurs – plus exactement les propriétaires, par le biais de leurs capitaux, des principales firmes – ont engagé une campagne politique, sociale, économique permanente pour réduire la part de la richesse produite par les salarié-e-s qui leur revient, directement ou indirectement, immédiatement ou de manière différée.

L'assaut a lieu sur tous les terrains: 1) attaques multiples contre le salaire direct (suppression de la compensation ▶

automatique du renchérissement, part du salaire liée aux « résultats » ou au « mérite », décrochage des salaires par rapport à la productivité); 2) augmentation de la pression au travail, du temps de travail effectif et de la flexibilité, donc du travail effectivement fourni et de sa pénibilité pour un salaire au mieux inchangé; 3) recul des services publics et de leurs prestations (qui représentent une forme de salaire socialisé: le droit à l'éducation gratuite, à des transports bon marché dans des régions difficiles d'accès, etc.); 4) remise en cause des différentes formes de salaire de substitution en cas de chômage, d'invalidité, de vieillesse.

Les autorités et le patronat présentent la question des retraites comme l'enjeu d'un conflit entre générations. En réalité, le clivage fondamental sur les retraites – comme sur le salaire direct, la durée du temps de travail, les conditions de travail, etc. – oppose les détenteurs de capitaux, qui poursuivent avec détermination l'objectif de s'approprier une part croissante des richesses produites par

les salarié-e-s, à l'ensemble de ces derniers-ères, actifs-ves, au chômage, en formation (apprentis, étudiants) ou à la retraite. L'argument officiel revient à la même présentation trompeuse de la réalité que lorsqu'un employeur construit, dans son entreprise, une opposition entre les jeunes travailleurs et les salariés plus âgés, présentés comme défendant leurs « privilèges », cela afin d'imposer un glissement général vers le bas des conditions de travail et des normes salariales. D'ailleurs, pratiquement, une hausse en 2025 de l'âge de la retraite à 67 ans signifie une réduction des rentes des salarié-e-s qui ont aujourd'hui 45 ans et moins... et non une modification de la situation des actuel-le-s retraité-e-s.

Répartition/capitalisation: quelques enjeux

Ce premier conflit essentiel, sur l'ampleur du salaire – compris sous ses différentes facettes –, se combine en matière de retraites avec un second, sur le type de système de retraites: celui mené pour

réduire l'importance des systèmes par répartition (1^{er} pilier, l'AVS en Suisse) au profit des systèmes par capitalisation (2^e et 3^e pilier). Du point de vue de la classe dominante, un faisceau d'intérêts et d'objectifs économiques, sociaux et politiques sous-tend cette bataille:

- Le mécanisme de la répartition a, du point de vue de la classe dominante, un premier défaut majeur. Il institue un droit clair, directement lié au salaire, compréhensible (toutes proportions gardées) et donc vérifiable. X années de cotisation pour un salaire Y donnent droit, à un âge donné, à une rente Z. Ces rentes sont financées chaque année par une cotisation de W % sur les salaires. Si ces ressources ne suffisent plus, une discussion simple et démocratique est possible: est-on d'accord d'augmenter cette cotisation? Et qui la « financera »? De fait, le système de répartition introduit un certain mécanisme de contrôle démocratique sur la répartition d'une partie de la valeur ajoutée produite chaque année. Ce mécanisme permet d'éclairer

Lausanne, 30 juin 2003.



les formes d'appropriation de la richesse et de sa répartition. A l'inverse, le système de la capitalisation dépend de la dictature des marchés financiers, comme le reflète si bien la déprime actuelle des caisses de pension⁷.

- Le mécanisme de la répartition, par l'homogénéité relativement grande des droits qu'il institue, jette les bases d'une solidarité potentielle entre salarié-e-s et d'un débat politique, à l'échelle de la société, sur l'affectation des richesses et sur qui en a le contrôle.

- Une assurance vieillesse nationale et publique consolide une certaine indépendance du salarié-e à l'égard de son employeur: sa retraite ne dépend pas de lui, ni de l'avenir de l'entreprise, mais de règles liées à des choix politiques sur lesquels peuvent influencer les salarié-e-s organisé-e-s et, à un degré moindre, les salarié-e-s citoyens.

- Le mécanisme de répartition est combiné, dans le cadre de l'AVS, avec un mécanisme redistributif: les cotisations sont proportionnelles au salaire, sans plafonnement, alors que l'écart entre la rente minimale et la rente maximale est limité à 2.

- A l'inverse, le mécanisme de capitalisation a pour effet de faire paraître la retraite pour le contraire de ce qu'elle est: non plus une part du salaire, mais un revenu issu de la finance de marché (actions, obligations). Il ne s'agit pas d'une formule, mais d'un mécanisme, trompeur mais bien réel, par lequel le-la futur-e retraité-e est amené-e à s'identifier aux exigences de rentabilité du capital et de la concurrence entre diverses entreprises (divers capitaux). En effet, un rendement élevé du capital (donc du cours des actions) ne peut être, en dernier ressort, que le fruit d'une mise sous pression accrue du travail. Ce qui devient la condition de retraites plus élevées. C'est le constat si souvent fait: une entreprise licencie, son cours en Bourse monte, la valeur des fonds de pension qui détiennent ses actions s'apprécie.

- Sauf dans le cas des caisses de pension avec primauté de prestation – de plus en

plus rares et que les employeurs cherchent à transformer en caisses à primauté de cotisations – le propre du mécanisme de la capitalisation est d'entretenir une très grande incertitude sur les rentes effectivement versées. Cette incertitude conduit à son tour à un recours accru de celles et ceux qui le peuvent au 3^e pilier, c'est-à-dire à l'épargne individuelle d'une partie plus aisée des salarié-e-s, subventionnée par l'ensemble des salarié-e-s par le biais des déductions fiscales. Ainsi, selon les données de l'Enquête sur les revenus et la consommation, en 1998 45 % des jeunes ménages (moins de 34 ans) possédaient un 3^e pilier, et cette proportion était même des deux tiers parmi les ménages plus âgés. En moyenne, les ménages consacraient près de 3 % du total de leurs revenus au financement de leur 3^e pilier, contre un peu plus de 4 % pour l'AVS et 3,5 % pour le 2^e pilier⁸. L'accroissement du 3^e pilier, qui est prélevé sur le salaire direct, facilite à son tour les coupes dans les rentes du 1^{er} pilier, c'est-à-dire dans le salaire différé. Au bout du compte, c'est donc un mécanisme qui accroît les inégalités entre salarié-e-s, tout en permettant une mise sous pression de la part du revenu national revenant aux salarié-e-s.

- Les caisses de pension entretiennent et renforcent les divisions au sein du salariat. Chaque caisse a son règlement. Tous les salarié-e-s ne sont pas affilié-e-s à une caisse de pension. Les difficultés pour mener des batailles d'ensemble de défense des retraites s'en trouvent démultipliées.

- Le mécanisme de capitalisation correspond à une épargne forcée, ce qui renvoie à une réduction forcée de la consommation courante. Les principaux bénéficiaires en sont les banques, les assurances, les agents immobiliers et certains gestionnaires de fonds de placement qui ont ainsi accès à des masses de capitaux qu'ils gèrent avec profit (banques et assurances), ou auxquels ils peuvent faire appel à des conditions avantageuses. En d'autres termes, le mécanisme de la capitalisation revient à

mettre à disposition du capital une partie des revenus de travail afin d'accroître le volume des capitaux censés augmenter le volume des profits. C'est d'ailleurs un des principaux arguments des promoteurs de caisses de pension.

Les sources du financement des retraites

Le fait que les rentes vieillesse sont une partie du salaire ainsi que les intérêts liés aux mécanismes de la capitalisation expliquent la violence de la contre-réforme dont les retraites font l'objet, en Suisse comme ailleurs en Europe.

Cet enjeu posé, il est possible de le mettre un instant entre parenthèses pour aborder une seconde question: est-ce que la capacité productive de nos sociétés permet de financer les retraites, et à quel niveau?

Globalement, l'existence de retraites, c'est-à-dire de la possibilité pour des personnes, qui ne contribuent plus directement à la production de la richesse d'une société, de continuer à recevoir un revenu leur permettant d'acquiescer et de consommer une part de cette même richesse, dépend de deux facteurs essentiels:

1. le **rapport** entre la population active et l'ensemble de la population, c'est-à-dire entre la population qui, par son travail, est à l'origine de la richesse consommée et l'ensemble de la population dont l'existence dépend de cette richesse,

2. l'efficacité productive de la population active, sa **productivité**, c'est-à-dire le volume de richesse résultant de chaque heure ouvrée. Le fondement de cette productivité est non seulement le travail immédiatement effectué, impliquant une coopération de plus en plus étendue entre producteurs, mais aussi, et de manière croissante, l'accumulation de travail réalisé dans nos sociétés depuis des générations, et qui se matérialise en infrastructures, outils, machines de plus en plus sophistiquées, connaissances scientifiques et savoir-faire incorporés

1. Evolution démographique 1950-2040

Part en % des tranches d'âge par rapport au total de la population

Tranches d'âges	1950	1970	2000	2020	2040
Moins de 15 ans	23,5	23,7	17,3	14,3	15,1
15-64 ans	67,1	65,1	67,3	65,7	60,7
Plus de 64 ans	9,4	11,2	15,4	20,0	24,2

Source : OFS, *Deux siècles d'histoire démographique suisse. Album graphique de la période 1860-2050*, 1998, pour la partie rétrospective et OFS, *Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060*, avril 2001, pour la partie prospective.

dans les machines et transmis de générations en générations de producteurs, etc.

Reprenons point par point.

Démographie : attention aux fausses évidences

Dans le discours officiel, le vieillissement de la population, et donc, si rien n'est fait, le déséquilibre entre retraité·e·s et personnes actives est une affaire entendue. La réalité est tout sauf aussi simple, même si le maintien, sur le long terme, de taux de natalité très bas constitue un vrai défi pour la société.

Nous publions un tableau (**tableau 1**) fondé sur les données officielles, indiquant la part (en %) dans la population totale de trois grands groupes d'âges : moins de 15 ans, 15-64 ans, plus de 64 ans. De 1950 à 2000, il s'agit de données constatées. Pour 2020 et 2040, ces chiffres correspondent au scénario «Tendance» de l'OFS, fondé sur une projection des dynamiques actuelles, et servant de référence aux projections en matière de financement de l'AVS notamment. Le découpage en tranche d'âges est discutable mais correspond aux données les plus aisément accessibles.

En n'oubliant jamais le caractère hypothétique de telles projections, et sans discuter ici les hypothèses qui les fondent, quelques constats peuvent être faits :

- La part des personnes de 65 ans et plus devrait augmenter d'ici 2040 de 8,8 points de pourcentage ; elle croîtrait ainsi de 57 %. C'est important. Mais la part de cette même tranche d'âge a déjà

crû de 6 points de pourcentage entre 1950 et 2000, soit de 64 %. Cela relativise cette dimension de l'évolution démographique à venir et l'ampleur du « choc démographique » annoncé.

- **Le tableau 1** met en évidence une omission fréquente. Réfléchir uniquement au rapport entre personnes âgées et personnes en âge d'activité est biaisé. En effet, les jeunes vivent aussi « sur » la richesse de la société sans participer directement à sa production. Une augmentation de la part des personnes âgées allant de pair avec une diminution de la part des jeunes peut avoir pour effet que l'importance des tranches d'âge correspondant au moment de la vie active reste relativement stable, ou recule plus lentement.

On peut arguer que les personnes âgées consomment, proportionnellement, une part de la richesse plus importante que des jeunes : revenus plus importants, recours plus important aux soins, infrastructures d'accueil pour les personnes ayant perdu leur indépendance. C'est possible. Mais il ne faut pas sous-estimer l'investissement que représente la politique de formation de la jeunesse et les ressources consacrées à ses activités et loisirs. D'ailleurs, les partis de droite le reconnaissent de fait, mais tentent d'utiliser cette donnée pour introduire une division entre jeunes et vieux, la société devant prétendument « choisir » entre des dépenses pour les personnes âgées et des dépenses pour les jeunes.

Population active : une variable très variable

Les données démographiques brutes ne sont de loin pas suffisantes. Le vrai critère, par rapport au problème qui nous intéresse, est le rapport entre la population effectivement active – donc participant à la production de la richesse mesurée dans le Produit national brut (PIB) – étant entendu qu'une partie du travail, gratuit ou « non visible », n'est pas incluse dans cette mesure de la richesse, même s'il participe à l'enrichissement effectif de la société – et l'ensemble de population.

Le **Tableau 2** donne des informations à ce sujet sur la période 1970-2000 (les données antérieures ne sont pas disponibles auprès de l'OFS), et permet quelques réflexions.

- Ces trois décennies ont été marquées par : 1) une prolongation des années de formation et d'études des jeunes et donc un report de leur âge dans la vie active ; 2) une augmentation, dans les années 90 en particulier, des retraites anticipées ; 3) des récessions à répétition et une relative stagnation au cours des années 90, avec un chômage important et durable, et, bien sûr, 4) par un vieillissement constant de la population (cf. Tableau 1). Or, le constat est là : la **proportion de population active n'a pas reculé**, elle a au contraire augmenté, même si c'est de manière légère.

- Ce « paradoxe » est lié à l'entrée en masse des **femmes sur le marché du travail** : de moins de 50 % des femmes de 15-64 ans en 1970 à plus de 70 % en 2000.

Dans les projections regroupées dans son scénario Tendance, l'OFS table sur un taux d'activité des femmes qui plafonnerait à l'avenir : 73,8 % pour les femmes de 20 à 64 ans en 2000, 78,5 % en 2020, 79,8 % en 2040⁹. Qu'est-ce qui fonde cette rupture avec la dynamique des 30 dernières années ? Mystère. Pourtant ce n'est pas un détail.

Bien entendu, l'essentiel des emplois des femmes sont aujourd'hui à temps

L'entrée en masse des femmes sur le marché du travail a conduit à une légère augmentation du taux de population active entre 1970 et 2000.

partiel, ce qui limite d'autant leur poids dans la production de richesse. Mais ce constat confirme aussi le lien étroit entre la manière dont fonctionnent le marché du travail et le financement des retraites. Une politique de plein emploi est un élément majeur pour en consolider la pérennité. Par ailleurs, la durée du travail à plein temps est à un niveau record en Suisse en comparaison internationale (durée hebdomadaire, durée des vacances et jours fériés, taux d'absentéisme, niveau des heures supplémentaires), ce qui se répercute, dans l'autre sens, sur le volume de la valeur ajoutée par personne active.

- Le même constat que pour le travail à temps partiel vaut pour le **chômage**. Les chômeurs-euses cotisent à l'AVS, mais sur une base réduite de 80% ou 70% de leur dernier salaire. Et ils ne cotisent au 2^e pilier que pour les primes de risque (décès et invalidité), mais plus pour le volet retraite. Sans parler des personnes qui se retirent du marché du travail.

- **L'âge effectif de la retraite** joue aussi un rôle important. Dans les années 80 et 90, la pratique des préretraites s'est développée dans tous les pays d'Europe industrialisée et également en Suisse. Ainsi, entre 1990 et 2000, le taux d'activité des hommes âgés entre 55 et 64 ans a chuté de 87,9% à 78,9% (-9%), celui des femmes augmentant au



contraire de 38,7% à 48,5%. Ces préretraites renvoient à une double réalité :

- La politique des entreprises, qui mettent les salarié-e-s plus âgés, plus coûteux, moins malléables, à la porte. Elles s'épargnent ainsi des plans sociaux sur le dos des caisses de pension, et des revenus des salarié-e-s. De plus, comme le note un collectif de sociologues et médecin de travail, emmené par Christian Baudelot, l'intensification du travail caractéristique de ces deux dernières décennies et les changements organisationnels qui l'ont accompagné « n'ont pas été favorables à ce qui fait l'efficacité des travailleurs âgés : la formation d'une expérience. Pour se forger une expérience professionnelle à partir des événements de la vie de travail et de sa propre activité, il faut du temps, le temps de faire retour sur ces événements, de séparer l'accessoire de ce qui fait sens. Elaborer ce sens du travail suppose aussi

un minimum de repères stables. Il faut en outre mettre en commun les expériences individuelles, les confronter, les discuter. La densité excessive du travail, l'instabilité et la fragmentation des organisations, l'individualisation du rapport à l'emploi ne sont pas favorables à la formation de l'expérience. »¹⁰

- Une aspiration des travailleuses qui ne tiennent tout simplement plus le coup des contraintes imposées sur le lieu de travail. Comme les temps partiels et le chômage, ce constat nous montre qu'il est impossible de parler des retraites, de leur signification, mais aussi de leur financement, sans parler du travail. « Sitôt atteint l'âge de 50 ans, de nombreux salariés ont envie de partir. Ce ne sont pas les nouvelles technologies qui les démotivent, mais la dégradation des conditions de travail. Le stress va croissant avec l'autonomisation des tâches, la pression à la performance, la peur du chômage... Tout cela engendre une souffrance croissante au travail », constate le sociologue français Xavier Gaullier¹¹. De son côté, le collectif déjà cité emmené par Baudelot, explique : « De plus en plus de gens vivent le travail comme une épreuve angoissante, où on est exposé à tous les coups du sort : perte de l'emploi, exigences de la tâche qui deviennent insoutenables. Ils le vivent aussi dans la culpabilité : « si je ne parviens pas à faire face, c'est que je ne suis pas compétent », alors même que les moyens de faire face leur sont refusés. La retraite apparaît comme le moment où l'on peut, enfin, élaborer des projets autonomes, pour soi et sa

2. Population active

Part en % de la population active, occupée ou sans emploi, parmi le total de la population et de des catégories particulières de celle-ci

En %	1970*	1980*	1990	2000
Total	47,8	48,6	53,2	54,2
Total 15-64 ans	70,0	70,7	76,2	78,9
Hommes	63,9	63,4	65,4	61,8
Hommes 15-64 ans	91,8	89,9	90,7	87,5
Femmes	32,1	34,4	41,3	46,8
Femmes 15-64 ans	48,1	51,4	61,2	70,2

*En 1970 et 1980, la durée minimale de travail considérée était de 6 heures par semaine. Dès 1990, la durée minimale est de 1 heure par semaine, selon la norme internationale.

Source : OFS, *Population active en nette augmentation*, juin 2003, et données directement fournies par l'OFS.

famille, proportionnés à ce qu'on a les moyens de faire.»¹²

En d'autres termes, le travail mis sous tension par les exigences de valorisation du capital (de la rentabilisation maximale), ainsi les souffrances que cela engendre, aboutissent à alimenter le « déséquilibre démographique », que les employeurs sont si prompts à agiter pour justifier les coupes dans les retraites. Une véritable révolution de comment est conçu le travail, supposant qu'il ne soit plus enchaîné comme aujourd'hui aux exigences de rentabilité, est la précondition pour repenser la succession des temps de vie, l'articulation entre retraite et vie active et la place des aîné·e·s dans une société.

• **L'immigration** est souvent citée comme source de financement des retraites. Cette contribution est un fait,

mais sur la base d'une triple injustice. Ce qui rend particulièrement malvenu cet argument dans la bouche de personnes se prétendant « de gauche » ou « syndicalistes ». Premièrement, la production de cette force de travail (l'entretien de ces hommes et femmes durant leur jeunesse, leur formation, etc.) n'a pas été assumée par la société qui les accueille : c'est une force de travail « mise à disposition » gratuitement. C'est en réalité un transfert de richesses du pays que quittent les immigrés au profit de celui qu'ils rejoignent, même si ces derniers transfèrent une fraction de leur revenu vers leur pays d'origine. Deuxièmement, ces salarié·e·s occupent le plus souvent des emplois à forte pénibilité, à salaires peu élevés, avec une protection sociale correspondante, et corrélés à une espérance de vie réduite. Troisièmement,

il n'est pas rare qu'en cas de retour dans leur pays ces travailleurs immigrés perdent, d'une manière ou d'une autre, une partie des prestations pour lesquelles ils et elles ont cotisé.

• **Le niveau des salaires.** Ce point est à la jonction avec les questions concernant la productivité. L'essentiel des retraites est financé sous la forme d'un prélèvement direct sur les salaires, proportionnel à ceux-ci. Le montant et l'évolution de ces derniers ont donc un effet direct sur les ressources disponibles pour les retraites.

Entre 1991 et 2000, l'Enquête sur les salaires et les traitements de l'OFS, qui mesure l'évolution des salaires sans y intégrer les transformations de la structure de l'emploi (et qui a donc eu tendance à sous-estimer les hausses de salaires), a enregistré une augmentation totale des salaires réels de 0,72 %, selon la statistique de l'OFS (Enquête sur les salaires et les traitements), soit de 0,07 % par an. Or, durant la même période, la productivité du travail aurait crû de 11,1 % sur 10 ans, soit de près de 1,1 % par an¹³.

En d'autres termes, le coup d'arrêt donné aux salaires durant les années 90 grâce à la violente contre-réforme conservatrice a complètement décroché leur évolution de celle de la productivité du travail. Le capital s'est ainsi approprié une part accrue de la richesse produite. Quant aux salarié·e·s, ils paient cette défaite deux fois : leurs salaires directs sont rognés, et leurs salaires différés (leur retraite) sont amputés.

Le rôle clé de la productivité

L'augmentation régulière de la productivité est fondamentale pour comprendre quelles sont les ressources à disposition d'une société, et donc la marge dont elle dispose pour les distribuer – sous forme d'investissements, de revenus pour le capital ou pour les salariés, ou encore de diminution du temps de travail.

René Passet illustre la question, sur la base des données, beaucoup plus riches, disponibles en France : la tendance lour-

Atelier d'horlogerie du début des années 60. Depuis lors, la productivité n'a pas cessé d'augmenter.



de de la société française – qui n'est pas différente de celle de la Suisse – est « une augmentation continue du PIB [produit intérieur brut], obtenue par une quantité régulièrement décroissante du travail fourni dans la nation, par un nombre néanmoins croissant de travailleurs, grâce à une forte réduction de la durée annuelle du travail fourni par individu. Réduction bien plus spectaculaire encore si l'on considère la durée de l'existence humaine, en raison de l'allongement de la durée des études et de l'abaissement de l'âge de cessation de l'activité: 70 % de la vie éveillée d'un travailleur en 1850, 43 % en 1900 et 18 % en 1980. Ajoutons-y la multiplication par huit, dans le siècle écoulé, du pouvoir d'achat par ouvrier. Il s'agit là d'une diffusion, au bénéfice de tous, des gains de productivité issus du progrès technique. »¹⁴

En Suisse, entre 1950 et 2000, une productivité croissance a été un des moteurs essentiels de la croissance économique qui a permis, alors que le temps de travail individuel diminuait de manière importante, que : 1) que l'indice des salaires réels mesuré par l'Enquête sur les salaires et les traitements soit multipliés par 2,25 (l'augmentation effective étant à coup sûr supérieure compte tenu des bouleversements en cinquante ans dans la structure de l'emploi) et, en même temps, que 2) la part du PIB consacrée au financement des retraites soit multiplié par 5, alors que 3) le PIB était lui-même multiplié par 3,75.

Autre éclairage de ce mécanisme: en 50 ans, la multiplication par 8 de la part du PIB – lui-même multiplié par 3,75 – consacrée au financement de l'AVS n'a demandé qu'une multiplication par 2,1 (de 4 % à 8,4 %) des cotisations salariales (« part patronale » comprise). L'augmentation de la population active et, surtout, de la productivité a fait le reste.

En d'autres termes, l'augmentation de la productivité a permis une extraordinaire augmentation de la richesse à disposition de la société, rendant possible, simulta-

3. La part du PIB consacré aux retraites (I): 1950-2000

Suisse (part du PIB)	1950	1970	2001	dif. 2001-1950
AVS*	0,86 %	2,93 %	6,84 %	+5,98 pt
AVS + PC*	0,86 %	3,19 %	7,39 %	+6,53 pt
Vieillesse**	2,12 %	4,47 %	11,61 %	+9,49 pt

* Il s'agit des dépenses par régime. Sont donc inclus, d'une part, les prestations survivants (rentes de veuves) et les frais administratifs, forts limités dans le cadre de l'AVS.

** Il s'agit de toutes les prestations vieillesse. Sont incluses celles de l'AVS, des PC et du 2^e pilier. Par contre les frais ne sont pas compris, ni les prestations liées à la survie. Pour indication, celles-ci s'élevaient, tous régimes confondus, à 1,61 % du PIB en 2001.

Source: OFS, *Fortes croissance des dépenses sociales en 2001*, 13 juin 2003

nément: 1) une forte amélioration globale du pouvoir d'achat des salarié-e-s alors que le temps de travail individuel diminuait, 2) une multiplication des ressources consacrées aux retraites (mais aussi à la santé, par exemple), 3) tout cela sans hypothéquer les investissements, ni même d'ailleurs 4) les profits accaparés par les détenteurs de capitaux. C'est ce mécanisme global qui crée les conditions du financement des retraites à l'avenir également.

Le scénario « oublié »

Ces mécanismes en tête, il est possible de réfléchir aux données contenues dans les dernières études officielles publiées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et qui servent de « caution scientifique » à l'offensive sociale et politique lancée par Pascal Couchepin lors de sa conférence de presse/pèlerinage à l'Île de Saint-Pierre du 26 mai dernier¹⁵.

On ne dispose certes pas pour la Suisse des données et des études disponibles en France (cf. les articles de ce dossier). Une situation de clair-obscur statistique qui renvoie à une volonté statistique déterminée. Malgré cette difficulté majeure, il est possible de mettre en évidence quelques réalités.

Ainsi, l'OFAS a commandé trois études sur le financement, d'ici 2040, de l'AVS. L'une d'entre elles a été établie par le KOF de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, institut qui n'a pas la réputation de s'éloigner de l'orthodoxie écono-

mique dominante. Cette étude repose sur un modèle économétrique appelé MLM (Modèle à moyen/ long terme de l'économie suisse), qui est utilisé par l'Etat-major de prospective du Conseil fédéral¹⁶. Un de ses présupposés est le fait que la transformation structurelle de l'économie suisse qui s'est produite ces dernières années va se poursuivre, avec un transfert des activités et des emplois vers des secteurs caractérisés par une valeur ajoutée plus importante, ce qui s'explique, dans une vision néo-classique, par un mécanisme de substitution du capital au travail provoqué par la rareté de ce dernier. Ce modèle, dont l'horizon est 2025, table ainsi sur une augmentation de la productivité globale de 1,4 à 1,7 % par an et une augmentation des salaires réels, tenant compte de ce transfert des emplois, de 1,5 à 2 % par an.

Sa conclusion pour le financement de l'AVS sur la base du scénario de référence en matière démographique, est qu'une hausse de la TVA de 1 %, étalée sur les années 2013-2014, serait largement suffisante pour assurer le financement de l'AVS. En d'autres termes, que le problème de financement est non existant.

Mais aujourd'hui, c'est ce rapport qui est non existant dans la présentation publique de la situation faite par les autorités, Pascal Couchepin en tête. Voilà ce qui s'appelle de l'information. ►

4. La part du PIB consacré aux retraites (II) : 2001-2040

Projections	2001 ¹	2025	2040	dif. 2040-2001
AVS et PC ²	7,2 %	9,8 %	10,8 %	+ 3,6 pt
Estimation vieillesse I ³	11,4 %	15,4 %	17 %	+5,6 pt
Estimation vieillesse II ⁴	11,4 %	18,4 %	20,3 %	+ 8,9 pt

1. Données observées.

2. Projections de l'OFAS.

3. En supposant que le rapport reste le même, soit vieillesse = 157 % de (AVS + PC).

4. Montée en puissance du 2^e pilier, ou de prestations équivalentes servies par une autre assurance.

Le chiffre pour 2025 de cette ligne est obtenu par la formule suivante : $[7,2 + (11,4 - 7,2) \times 1,5] \times 9,8 / 7,2 = 18,4$.

Le multiplicateur retenu pour la part des prestations émanant du 2^e pilier (ou d'une autre assurance assurant des prestations équivalentes) est largement arbitraire, faute de données disponibles, à notre connaissance, à ce sujet.

a. Il ne semble pas exister de statistique systématique indiquant la part des rentiers AVS actuels qui touchent également une rente prévoyance professionnelle (PP), bien que l'OFAS le demande depuis une dizaine d'années, en vain. Un exemple de plus de l'obscurité régnant dans ce domaine, conséquence directe de la conception même du système des trois piliers, et qui rend très difficile un débat démocratique sur l'avenir du système de retraite en Suisse. Mais, pour Christiane Brunner, présidente du Parti socialiste suisse, « *entre le 2^e pilier et l'AVS, nous avons un bon système, malgré quelques failles* » (*Le Temps*, 23 juin 2003). Sur la base de l'Enquête sur les revenus et la consommation de 1998, qui inclut 1396 ménages préretraités ou retraités, Stamm et Lamprecht (cf. *op. cit.*, p. 19, note 8 de l'article) ont calculé qu'environ 65 % des jeunes retraités (moins de 75 ans) touchent une rente d'un 2^e pilier, contre près de 53 % parmi la vieille génération de rentiers. Ces proportions varient évidemment avec le revenu : moins de 20 % des 20 % de retraités disposant des plus bas revenus ont un 2^e pilier, contre 80 % des 20 % de rentiers les plus aisés.

b. En 2000, il y avait 1 515 954 rentiers vieillesse AVS, avec quelque 1 201 000 rentes servies en Suisse et 347 000 rentes servies à l'étranger (en majorité à des travailleurs immigrés retournés dans leur pays). Bien entendu, les personnes ayant exercé une activité indépendante, mais également les personnes n'ayant pas eu d'activité lucrative, ont droit à l'AVS. La même année, il y avait 412 446 rentiers vieillesse PP. Une partie de ces rentes correspondent, dans les faits, à des rentes de couple : un salaire faisait vivre une famille, alors que, dans l'AVS, les rentes de couples sont comptées pour 2 (et elles ont été supprimées depuis 2001). Les indépendants et les personnes sans activité lucrative ne sont bien entendu pas soumis à la LPP. Il en va de même pour les personnes touchant de bas salaires, compte tenu du montant de coordination. Enfin, une partie des bénéficiaires, non comptabilisée parmi les rentiers, retire son avoir vieillesse sous forme de capital : 31 060 en 2000. Cet ordre de grandeur se retrouve les autres années, mais il n'existe pas de décompte du total des bénéficiaires du 2^e pilier ayant retiré leur avoir vieillesse sous forme de capital et encore en vie.

c. En 1996, l'OFAS a publié son *Rapport sur les perspectives de financement des assurances sociales* (IDA FiSo). Ce rapport contient notamment des estimations des dépenses AVS et PP à l'horizon 2025. En francs constants (1995), ce rapport estime que les dépenses de l'AVS vont être multipliées par 1,7. Pour la prévoyance professionnelle, le calcul n'est établi que pour la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle, toutes prestations confondues. IDA FiSo évalue en 2000 ces dépenses à 2,292 milliards de francs (valeur 1995), alors que le total des rentes PP versées en 2000 (partie subobligatoire comprise) a dépassé les 16,2 milliards de francs (valeur courante). Pour 2025, IDA FiSo estime les dépenses de la part obligatoire de la PP à 12,196 milliards de fr. (valeur 1995), soit 5,32 fois plus qu'en 2000. Cependant, la croissance des cotisations est, elle, nettement moins forte, puisque la prévoyance professionnelle est en phase d'accumulation : elles passeraient (toujours pour la part obligatoire et en fr. de 1995) de 12,771 milliards de fr. en 2000 à 15,410 milliards en 2025, soit une multiplication par 1,2 seulement. Or ce dernier chiffre devrait être plus proche de la mesure de l'effort supplémentaire de financement à fournir dans les années à venir pour garantir les prestations de la prévoyance professionnelle. Dans ce cas, le rapport entre la PP d'une part, et l'AVS et les PC d'autre part, aurait donc tendance à décroître, contrairement aux hypothèses retenues pour vieillesse I (stabilité de ce rapport) ou vieillesse II (augmentation de ce rapport). Il n'est donc pas déraisonnable de considérer notre estimation vieillesse II comme large et incluant une marge pour une amélioration globale de la couverture vieillesse.

Du déjà vu

Faisons cependant abstraction, nous aussi, de ce rapport « oublié » pour analyser les données directement utilisées par Pascal Couchepin, et en dégager leur signification réelle.

Le **tableau 3**, tout d'abord, établit de manière rétrospective l'évolution entre 1950 et 2000 de la part du PIB consacré aux dépenses de l'AVS ainsi que de l'AVS et des prestations complémentaires (PC) et aux prestations vieillesse dans leur ensemble, c'est-à-dire 2^e pilier inclus.

Ensuite, l'OFAS a réalisé lui-même une étude prospective, dont les chiffres sont le plus souvent cités¹⁷. Son hypothèse économique de base majeure est une augmentation des salaires réels de 1 % par an en moyenne pour la période 2000-2040. Combinée au scénario de référence en matière d'évolution démographique, cette hypothèse sert au calcul de la part du PIB devant être consacré à l'avenir au financement de l'AVS et des PC.

Dans le **tableau 4**, nous avons complété ces données officielles par deux estimations « vieillesse ». La première, « vieillesse I », intègre les prestations LPP au niveau actuel, et part de l'hypothèse qu'elles vont croître au même rythme que les prestations AVS et LPP. Cette hypothèse, simple, sous-estime l'augmentation des prestations vieillesse, puisque nous sommes en pleine phase de « montée en puissance » du 2^e pilier, rendu obligatoire en 1985. Elle sous-estime donc aussi probablement l'augmentation des contributions nécessaires à leur financement, mais dans une mesure nettement moindre, puisque le 2^e pilier est actuellement dans une phase d'accumulation, avec des cotisations (sans même parler des recettes) nettement supérieures aux prestations. Nous avons donc fait une deuxième estimation, « vieillesse II » : nous y avons augmenté en 2025 – année où le 2^e pilier devrait être arrivé à maturité avec des salarié-e-s ayant eu la possibilité de cotiser à plein – de 50 % l'importance des

5. Cotisations salariales supplémentaires, en %, pour le financement des retraites

	2025	2040
AVS et PC	4,3	6
Vieillesse I	6,7	9,33
Vieillesse II	11,7	14,8

prestations du 2^e pilier (ou de prestations équivalentes qui pourraient être servies par un autre type d'assurance vieillesse), toutes choses égales par ailleurs.

Un premier constat s'impose immédiatement. L'augmentation de la part du PIB qui serait à consacrer ces 40 prochaines années au financement de l'AVS et des PC est nettement plus faible que celle connue ces 50 dernières années (3,6 points contre 6,53 points). Quant à l'augmentation de la part globale devant être attribuées aux retraites, elle est, même avec l'estimation vieillesse II, du même ordre de grandeur (8,9 points contre 9,49 points). Ce qui nous attend n'a donc rien d'inouï, contrairement à ce que l'on cherche à nous faire croire.

Cherchez la différence

Question suivante : quel est l'effort nécessaire pour financer une telle augmentation de la part de la richesse nationale, du PIB, réservée au financement des retraites ? Quelques calculs permettent de l'éclairer.

Partons d'une première hypothèse, très défavorable aux salarié·e·s : la totalité de la charge de ce financement est prélevée directement sur leur salaire brut, sous forme d'augmentation des cotisations salariales. Le taux des « cotisations patronales » reste, lui, constant.

Seconde hypothèse : la part des salaires dans le PIB, qui est actuellement d'environ 60 %, reste constante.

A partir de ces deux bases, le **tableau 5** indique les pour-cent supplémentaires qui devraient être prélevés sur les salaires en 2025 et 2040 pour financer les retraites, conformément au **tableau 4**.

Quel sera l'impact de ces prélèvements supplémentaires sur l'évolution du pouvoir d'achat des salarié·e·s ? Pour le calculer, nous avons repris l'hypothèse de base de l'OFAS : une augmentation des salaires réels de 1 % par an durant cette période. Ce taux de croissance implique que les salaires réels seront à l'indice 149 en 2040, étant parti de 100 en 2001, c'est-à-dire qu'ils auront augmenté de

6. Salaire disponible en 2040 (I)

Hypothèse : salaires en 2001 = 100 ; hausse réelle annuelle des salaires de 1 %.

	Salaire disponible	Taux annuel de croissance
Sans financement sup. des retraites	149	1 %
AVS et PC	143	0,89 %
Vieillesse I	139,7	0,84 %
Vieillesse II	134,2	0,74 %

7. Salaire disponible en 2025 et 2040 (II)

Hypothèse : salaires 2001 = 100 ; hausse réelle annuelle des salaires de 1,4 %.

	2025		2040	
	Salaire disponible	Taux de croissance	Salaire disponible	Taux de croissance
Sans financement des retraites	141	1,4	174	1,4
AVS et PC	136,7	1,26	168	1,3
Vieillesse I	134,3	1,19	164,7	1,25
Vieillesse II	129,3	1,03	159,2	1,17

8. France : salaires, retraites et profits, 1982-2040

En % de la valeur ajoutée.

	1982	2002	2040
<i>Salaires</i>	72,0	64,0	72,0
Nets	64,5	52,0	53,5
Retraites	7,5	12,0	18,5
<i>Profit</i>	28,0	36,0	28,0
Investi	20,0	20,0	20,0
Non investi	8,0	16,0	8,0

Michel Husson, *Vieillesse et élargissement*, mai 2003

49 % en valeur réelle en 40 ans. Le **tableau 6** indique l'augmentation réelle qui demeure une fois déduits les prélèvements supplémentaires pour le financement des retraites, ainsi que le taux annuel de croissance réelle auquel cela correspond. En d'autres termes, un financement des retraites, bien que pesant entièrement sur les épaules des salarié·e·s, est parfaitement compatible avec une augmentation de leurs salaires réels. Au pire, cette croissance serait réduite de 1 % par an à 0,74 % par an, soit une diminution d'un quart.

Pour comparaison, de 1980 à 2002, les salaires réels, mesurés par l'Enquête sur les salaires et les traitements, ont augmenté de 13 % au total, soit à un rythme annuel de 0,56 par an. Le tableau 6, fondé sur les hypothèses de l'OFAS,

montre donc que le financement des retraites dans les 40 ans à venir serait compatible avec une augmentation des salaires réels plus forte que celle des deux dernières décennies.

Si l'on fait le même calcul, mais en prenant cette fois-ci comme hypothèse que les salaires réels évoluent au rythme de l'augmentation de la productivité pronostiqué par le KOF dans son étude, soit 1,4 % par an, on arrive alors aux résultats du **tableau 7**, qui renforcent encore l'argumentation.

Renverser la tendance

En France, la mobilisation sociale sur les retraites, pouvant solliciter une comptabilité nationale autrement plus développée que celle existant en Suisse, a indiqué une autre voie pour financer ▶

les retraites qu'un report total de la charge sur les salaires : un retour des profits non investis au niveau où ils étaient au début des années 80. Evidemment, cette option correspond à d'autres priorités sociales et un autre rapport de force entre salarié.e.s et capital.

Au cours des 20 dernières années, la part des salaires dans la valeur ajoutée a fortement chuté en France, de 8 points. Cela ne s'est pas fait en faveur d'une augmentation des investissements productifs, mais des profits amassés et non réinvestis. Michel Husson (cf. aussi son article pp. 20-22) a ainsi établi un tableau (**tableau 8**), reproduit en p. 37, montrant l'évolution de la distribution de la richesse nationale, et d'une possible redistribution en faveur des salariés, assurant entièrement les besoins de financement futur des retraites, tels qu'ils sont évalués par les études officielles.

Il n'y a aucune raison de penser que le même raisonnement ne soit pas fondé pour la Suisse. C'est cette perspective que celles et ceux qui prétendent défendre les droits des salarié.e.s devraient, au minimum, avoir comme horizon.

Les retraites et les impasses du capitalisme

Il est nécessaire de répondre à un dernier argument, utilisé, par exemple, par le social-démocrate Michel Rocard, ancien premier ministre, dans le cadre du débat français sur les retraites. Son raisonnement est, pour simplifier, le suivant. Le financement des retraites par une augmentation des cotisations salariales – donc du salaire différé – serait envisageable dans une économie fermée. « Mais le drame qu'ont du mal à admettre certains de mes camarades de gauche, argumente Rocard, c'est que le capitalisme a gagné. Nous sommes en économie mondialement ouverte, il n'y a ni régulation, ni limite à la violence de la concurrence »¹⁸. Une double réponse s'impose.

• Premièrement, tous les pays industrialisés sont confrontés à des tendances

convergentes en matière démographique. Des politiques synchronisées, ne bouleversant donc pas les relations entre pays en terme de compétitivité, seraient par conséquent parfaitement envisageables. La preuve : c'est qui se passe aujourd'hui, mais dans le sens d'une attaque contre le salaire différé et contre les retraites. C'est une question de choix politiques, résultant d'affrontements sociaux et politiques, qu'une telle convergence ait lieu dans l'autre sens, et permette un maintien, voire un développement, des retraites. La responsabilité de celles et ceux qui se disent « de gauche » est dès lors de préparer ces affrontements sociaux et politiques, et non pas d'enregistrer le rapport de force actuellement défavorable.

• Deuxièmement, l'argument de Michel Rocard est un extraordinaire aveu – mais

sans en tirer la moindre conséquence au sujet du caractère destructeur du système capitaliste. Il signifie en effet que ce système empêche que des ressources, disponibles, soient affectées à la satisfaction de besoins essentiels – en l'occurrence, la possibilité de prendre une retraite dans de bonnes conditions – parce que cela serait contraire à la rentabilisation maximale du capital. C'est le même constat qui peut être fait, à une échelle plus vaste, au sujet des besoins vitaux de centaines de millions d'hommes et de femmes sur cette planète, privés d'accès à l'eau potable, à une alimentation suffisante, à un toit, à l'éducation, à la santé. Cette réalité est le réquisitoire le plus impitoyable que l'on puisse dresser contre le capitalisme. Il fonde la nécessité d'un projet de société socialiste. ■

1. 24 heures, 27 mai 2003.

2. Département fédéral de l'intérieur, *La garantie et le développement de l'AVS face à l'évolution démographique*, 26 mai 2003.

3. Idem, *op. cit.*, p. 2.

4. Une récente « opinion » dans *Le Temps* (5 juillet 2003) de Beat Kappeler, ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS) recyclé dans la défense et illustration des contre-réformes néolibérales, illustre des logiques de réorganisation de l'emploi allant dans ce sens : « Une bonne idée en faveur des jeunes est appliquée à Berne et dans l'Oberland zurichois. Les places d'apprentissage se faisant rares, on attribue les candidats à un apprentissage de commerce (à Zurich) ou en informatique (à Berne) à plusieurs entreprises. [...] Cette idée de partage des employés pourrait être généralisée à l'avenir. [...] Pour les employés, ce nouveau monde pourrait amener tantôt des périodes de chômage partiel, tantôt des heures supplémentaires, des contrats de durée limitée, du travail sur appel. Si le contrat de travail n'est plus signé avec une telle entreprise, mais avec un fonds commun de personnel, qui irait

travailler aux endroits qui en auraient besoin, on pourrait stabiliser l'emploi tout en faisant varier le degré d'occupation dans les firmes. »

5. Pierre Gilliard, *Politique sociale en Suisse. Introduction, Réalités sociales*, 1988, p. 137.

6. OFS, *Recensement 2000 : population active en nette augmentation*, 6 juin 2003.

7. *Le Monde* du 22-23 juin 2003 cite les résultats d'une enquête sur les fonds de pension au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et aux Pays-Bas, tous pays où ces fonds sont très développés, comme en Suisse : « Les difficultés rencontrées par les fonds de pension vont avoir des conséquences directes pour les salariés. Les cotisations pour la retraite ont été augmentées dans 44% des entreprises, et, dans la moitié des cas, des plans de retraite moins avantageux ont été mis en place. Des chiffres qui rappellent que le système par capitalisation n'est pas la panacée, lorsque la Bourse traverse une crise durable... »

8. Hanspeter Stamm et Markus Lamprecht, « La prévoyance

vieillesse analysée à l'aide des données de l'enquête de 1998 sur le revenu et la consommation », *Infosocial*, avril 2003, N° 8, numéro de commande : 300-9908, pp. 21-22.

9. OFS, *Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060*, avril 2001.

10. *Le Monde*, 17 juin 2003.

11. *Le Monde*, 13 mai 2003.

12. *Le Monde*, 17 juin 2003.

13. Aymo Brunetti et Boris A. Zürcher, *Das tiefe Wachstum der Schweizer Arbeitsproduktivität*, Berne, seco, 2003.

14. *Libération*, 11 juin 2003.

15. L'ensemble de ce matériel est disponible sur Internet : <http://www.bsv.admin.ch/aktuell/ presse/petersinsel/index.htm>

16. *Volkswirtschaftliche Auswirkungen verschiedener Demographieszennarien und Varianten zur langfristigen Finanzierung der Alterssicherung in der Schweiz*, OFAS, 2003.

17. *Besoins de financement de l'AVS (PC comprises)*, OFAS, 2003.

18. *Le Monde*, 19 juin 2003.

Les sans-papiers, révélateurs de la « société d'accueil »

Dario Lopreno

Des estimations crédibles évaluent de 100 000 à 300 000 le nombre de sans-papiers en Suisse. Le chiffre de 200 000 revient le plus souvent, ce qui représente 5% du total des personnes actives occupées. Le BIT affirme que, généralement, ils représentent 10 à 15% de la population étrangère dans les pays riches: cela donnerait entre 152 000 et 230 000 « clandestins » pour une population étrangère enregistrée de 1 529 000 toutes catégories comprises². Selon trois rapports sur les sans-papiers/ clandestins/ migrants illégaux sortis récemment³, le travailleur-euse sans-papiers « moyen » a le profil suivant. Agé de 20 à 30 ans, c'est, dans la majorité des cas, une femme (de 1/2 à 2/3), en majorité sud-américaine, mais aussi d'ex-Yougoslavie, des pays de l'Est ou du Maghreb, en situation sociale et professionnelle des plus précaires. Il/elle touche un salaire brut de 1300 à 1500 francs tout compris pour un plein temps. Il/elle travaille principalement (jusqu'à 40%) dans le nettoyage, les travaux ménagers et la garde d'enfants ou de personnes âgées, dans l'hôtellerie-restauration (jusqu'à 15-20%), mais aussi dans le bâtiment, dans l'agriculture et dans nombre de petites entreprises privées de services (entretien, déménagement, jardinage, distribution, etc.). Il/elle habite dans un petit appartement partagé avec la famille large ou des semblables; son séjour moyen en Suisse dure environ trois ans.

Ces nouveaux rapports, malgré leurs limites, sont riches d'informations. Ils nous permettent de cerner plus clairement que par le passé ce qu'est le calvaire du sans-papiers, comment il est quotidiennement inquiété, discriminé ou harcelé par « le système en place ».

Du travailleur clandestin au sans-papiers

Le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) du canton de Genève, portant sur les sanctions visant l'emploi clandestin



des étrangers, explique clairement comment les autorités et la police genevoises répriment le « séjour illégal » beaucoup plus durement et plus systématiquement que le « travail clandestin ». En d'autres mots, le travailleur sans-papiers a toutes les raisons de craindre le pire dans sa vie quotidienne, qu'il soit au travail ou non, tandis que l'employeur de sans-papiers ne risque pas grand-chose.

La CEPP reprend à son compte la position du Conseil d'Etat genevois de novembre 2000⁴. Ce dernier critique, avec une grande clairvoyance – mais aussi avec une grande hypocrisie⁵ – les effets potentiels de l'application de la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr), qui doit encore être débattue aux Chambres. Ils peuvent être énumérés de la sorte :

1° (re)production des sans-papiers par une législation et des autorités fédérales qui accordent moins de permis de séjour et de travail que n'en demandent les entreprises et les familles;

2° utilisation des contingents cantonaux de permis de travail pour satisfaire les demandes en main-d'œuvre qualifiée des plus grandes entreprises, laissant aux autres et aux demandeurs de services personnels (femmes de ménage, garde d'enfants, etc.) l'engagement de sans-papiers;

3° limitations drastiques à l'égard des immigrants extra-européens (politique dite des deux cercles, reprise de facto dans la LEtr), ce qui conduit au confinement d'un très grand nombre de non-Européens dans la clandestinité;

4° parallèlement à ces dispositions qui aboutissent à accroître le nombre de sans-papiers, leur insertion contrainte dans le « marché du travail » précarisé et donc le travail au noir, la LEtr renforce la répression des sans-papiers et du travail au noir.

A cela peuvent être ajoutées les nouvelles « mesures d'urgence » de la conseillère fédérale démocrate-chrétienne Ruth Metzler et de son Office fédéral ▶

des réfugiés (ODR). Ces « mesures d'urgence » sont mises en consultation au cours de l'été 2003. Elles prévoient l'« allègement du domaine de l'asile » en excluant de ce dernier – et donc de tout moyen de survie – tout requérant d'asile dans un délai de cinq jours après qu'il a reçu une non-entrée en matière. Les non-entrées en matière ont touché, en 2002, 6500 requérants. Combien ont-elles créé de sans-papiers, en Suisse⁶ ou ailleurs en Europe ?

Sept fois coupable d'être sans-papiers

La CEPP énumère les organes de répression du sans-papiers dans le canton de Genève: la police, les gardes-frontières, l'Office cantonal de la population (OCP), l'Office de la main-d'œuvre étrangère (OME). Elle précise que les employeurs de sans-papiers ne relèvent que de l'OME. Cet office ne compte que huit inspecteurs. Pratiquement tous les employeurs qui sont interpellés au sujet d'un employé étranger sans-papiers ont affaire à l'OME. Par contre, parmi les travailleurs étrangers sans-papiers interpellés, 77% ont affaire à la police, 13% aux douanes, 5% à l'OME.

Le rapport indique que 888 interdictions d'entrée ont été prononcées par l'Office fédéral des étrangers (OFE) pour des cas transmis par le canton de Genève entre 1999 et 2001. Que peut bien signifier ce chiffre? Pour une interdiction d'entrée, combien y a-t-il d'interpellations? En effet, pour une première interpellation sans délit il n'y a vraisemblablement pas, de manière systématique, de renvoi, selon le rapport. Si, pendant ces trois ans (de 1999 à 2001), le nombre d'interdictions d'entrée s'est élevé à 888, elles doivent correspondre à un nombre d'interpellations se situant entre 1800 et 2700, soit au moins 600 à 900 par an. Or, on évalue le nombre moyen de sans-papiers à Genève aux environs de 10000. Les interpellations toucheraient donc 6 à 9% de la population des sans-papiers! C'est un peu comme si la population totale du canton (bébés, enfants,

vieillards, compris) subissait 25000 à 38000 interpellations par an! Il y a là la confirmation de l'acharnement policier contre les sans-papiers.

Durant ces trois mêmes années, 1304 employeurs ont été sanctionnés, ce qui représente annuellement moins de 4% des 12086 entreprises ayant au moins un employé dans le canton. Ce sont des sanctions découlant souvent d'une intervention visant un sans-papiers sur son lieu de travail; la police étant plutôt indulgente avec les employeurs en tant que tels.

Le rapport de la CEPP ajoute que, lorsqu'il y a dénonciation, seulement 32% « des employeurs identifiés se voient infliger une amende » et que, parmi eux, 20% « ne paient pas l'amende ». Ainsi, seuls 12% des employeurs identifiés sont sanctionnés, soit une cinquantaine par an entre 1999 et 2001. Il faut avoir à l'esprit que l'interpellation d'un sans-papiers est déjà une sanction: fichage, dans le meilleur des cas, « première » interpellation en attendant la seconde qui implique l'expulsion.

Toujours selon le rapport de la CEPP, l'amende moyenne infligée à un sans-papiers pour avoir commis le délit de travailler s'élève à 1735 francs, bien que la LSEE (Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers) prescrive un maximum légal de 2000 francs. Par contre, l'amende moyenne infligée à un employeur est de 2072 francs, pour un maximum légal de 3000 francs en cas de « négligence » et de 5000 autrement. Ainsi, les amendes moyennes extorquées aux sans-papiers représentent 87% du maximum légal; celles frappant les employeurs représentent entre 41 et 69% du maximum légal. De surcroît, l'amende impartie au sans-papiers représente nettement plus d'un salaire mensuel entier; pour rappel, le salaire brut moyen oscille entre 1300 à 1500 francs, y compris la part en nature (logement, nourriture, etc.)⁷. L'amende à un employeur devrait être comparée à la part de la plus-value (c'est-à-dire au temps de travail non payé) que s'appro-

prie ce dernier en utilisant la force de travail d'un sans-papiers. La surexploitation – mesurée à partir du salaire usuel pour un emploi légal analogue – des sans-papiers doit être évidemment prise en considération. Le recours massif à cette force de travail indique, à lui seul, la disproportion entre le « profit » qui en est retiré par l'employeur et le « coût » d'une amende plus ou moins probable.

De plus, pour l'employeur l'amende est, généralement, son seul désagrément. Par contre, le sans-papiers risque une seconde amende. Car, en plus de l'amende pour travail au noir, le « migrant en situation irrégulière », pour reprendre la formule du rapport de la municipalité de Lausanne⁸, risque une autre amende pour séjour illégal, qui peut aller jusqu'à 10000 francs selon la LSEE!

En outre, l'autorité peut, suivant la LSEE⁹, expulser (renvoyer, refouler), y compris avec effet immédiat, l'illégal interpellé, ce qu'elle fait dans un nombre important de cas. Combien? Les estimations sont toutes approximatives. Les polices et les administrations cantonales et fédérales doivent évidemment le savoir. Mais, l'opacité totale qui règne à ce sujet dans les cantons, comme à l'échelle fédérale, fait que ces données « n'existent pas », ou plutôt n'existent pas officiellement.

Le renvoyé immédiat est amendé à raison de 26% des cas, mais le renvoyé « par le biais d'une remise sur le trottoir assorti d'une carte de sortie comportant un délai de départ » (qui va donc généralement rester) est amendé dans 42% des cas. Dans les deux situations, l'amende est presque toujours largement en dessous des maxima légaux, faute de solvabilité et de moyens de poursuite. Et « selon nos informations, dit le rapport de la CEPP, il n'existe pas de consignes strictes pour définir le mode de renvoi ».

Mais le chemin de croix du sans-papiers est plus long encore. En effet, l'autorité, en attendant l'expulsion, peut le mettre en détention pendant trois à neuf mois, si « des indices concrets » (sic!) font craindre qu'il « entend se soustraire au



refoulement ». Alors s'appliquent les mesures liberticides dites de contrainte¹⁰.

Par ailleurs, une interdiction d'entrée en Suisse, le plus souvent pour deux et surtout trois ans – mais pouvant aller jusqu'à cinq ans –, peut frapper le sans-papiers interpellé¹¹. Dans certains cantons, comme celui de Genève, cela se passe en principe lors de la seconde interpellation s'il n'y a pas eu « délit ». Mais, là encore, d'une manière générale, cela dépend aussi de critères partiellement flous (tête du client, humeur et dispositions du moment des policiers, pressions spécifiques ?).

Enfin, septième et dernière pénalisation possible du sans-papiers interpellé pour le même « délit » – celui de vouloir vivre et travailler quelque part sur la planète Terre – a trait à la peine infligée à un sans-papiers qui revient en Suisse. En effet, il n'est pas rare qu'un sans-papiers cherche à reprendre un travail. Or, l'interdiction prononcée implique que, s'il est à nouveau interpellé, les amendes seront plus élevées et le risque d'être placé en détention sera accru.

Sans compter que le risque de se faire interpellé par la police dépend, toujours selon la CEPP, « de certains paramètres :

nationalité (ressortissant de l'Union européenne ou non), couleur de peau ».

Face à cet acharnement contre les sans-papiers, le risque encouru légalement par l'employeur – de faire six mois de prison, de devoir prendre en charge les frais d'assistance et de rapatriement de l'expulsé ou de se voir refuser de nouvelles demandes de permis pour son entreprise – est dérisoire. Tout d'abord, parce que les sans-papiers interpellés ne dénoncent pas leur employeur « dans la majorité des cas ». Ensuite, parce qu'« aucune démarche systématique n'est entreprise par les autorités pour récupérer les cotisations sociales et les impôts non versés par les employeurs ». Enfin, parce que, lors de la disparition d'un sans-papiers, l'employeur va simplement en engager un autre et n'a évidemment pas besoin de permis ni de commission tripartite (Etat-patronat-syndicat) pour le faire. En outre, l'autorité publique semble plutôt complaisante avec les employeurs.

Un accès plus que précaire aux soins

Un autre élément s'inscrivant dans l'abaissement maximum du coût de reproduction de la force de travail des sans-papiers concerne l'accès aux soins

de santé. Un rapport de Médecins sans frontière (MsF)¹² nous explique que l'accès aux soins pour les sans-papiers est lié à l'accès aux assurances, au prix des médicaments non couverts, à la possibilité de déclarer la maladie à l'employeur et, dès lors, de n'être pas payé, voire d'être viré.

Si la loi suisse (LAMaL – Loi sur l'assurance maladie) prévoit que toute personne domiciliée en Suisse a le droit d'être affiliée à une assurance maladie et de percevoir des subsides si nécessaire, seuls les cantons de Genève depuis 2001 et, depuis peu, Vaud¹³ reconnaissent ce droit aux sans-papiers.

Si les sans-papiers scolarisés sont plus fréquemment couverts dans les cantons de Genève (plus de 1000 enfants scolarisés) et de Vaud (500), il n'en reste pas moins que dans ces deux cantons, en général, les sans-papiers craignent l'affiliation à une caisse et la demande de subsides. Les raisons : peur d'une dénonciation, surtout en prévision de situation de non-paiement ou de retard de paiement des primes ; le montant des primes représente une somme qui ne peut pas être envoyée à la famille restée au pays, ce qui représente une obligation financière déterminante pour beaucoup de sans-papiers. En outre, souvent le sans-

papiers ne touche pas de subside car cela exige des démarches spécifiques qui suffisent à le dissuader. Même avec des subsides, la franchise (230 francs, elle va être augmentée), les 10 % à charge des frais médicaux et traitements, et les médicaments non couverts représentent des montants « dissuasifs » rapportés au revenu d'un sans-papiers.

Le rapport de MsF met en relief l'importance des facteurs de risque auxquels sont soumis les sans-papiers: conditions de travail difficiles et inexistance de normes ergonomiques au travail; promiscuité dans le logement facilitant la contamination (notamment galle et tuberculose); stress associé à leur condition et à leurs peurs quotidiennes (surreprésentation des migraines, des insomnies, des problèmes gastriques ou dermatologiques, etc.); nombre élevé des cas de violence ou de harcèlement au travail, ce qui accroît le stress; peu ou pas de congés et de vacances avec leurs effets sur la fatigue; manque de prévention en général; méfiance vis-à-vis des structures qui pourraient les aider étant donné leur situation spécifique; report des soins dans le temps, aussi longtemps que cela est possible, ce qui aboutit à aggraver les affections.

L'Unité de médecine de soins communautaires (Umsco) à Genève, le Point d'eau Lausanne (PEL) sont les deux « points d'entrée » des exclus du système de santé qui traitent ou réorientent les patients. Plus de 90 % des patients de l'Umsco et 80 % du PEL sont des sans-papiers. Les deux tiers sont des femmes, en majorité latino-américaines, et 60 % ont entre 20 et 40 ans. Les deux institutions, qui font un travail énorme, sont totalement sous-dotées financièrement et en postes. Pour l'Umsco: trois-quatre infirmières et un médecin plein temps, deux assistants sociaux une demi-journée par semaine et un psychiatre tenant une permanence deux fois par mois. Pour le PEL: trois infirmières, quatre médecins une demi-journée par semaine, deux dentistes et des thérapeutes. Et cela pour des populations de 10 000 et 5 000 sans-papiers dans les cantons de

Genève et Vaud respectivement. Il faut y ajouter des médecins bénévoles et quelques pharmacies qui fonctionnent en lien avec ces institutions; sans compter un certain nombre de « bonnes volontés » individuelles non organisées.

La question du coût des soins est déterminante

A l'Hôpital cantonal de Genève, dont fait partie l'Umsco, les consultations spécialisées sont prises en charge à concurrence de 250 francs. Au-delà, le patient doit participer aux frais. Il peut alors se faire aider par un fonds spécial (Fonds patients précarisés), via les assistants sociaux de l'hôpital ou, ponctuellement, par des œuvres d'entraide. Or ce fonds n'est doté que de 250 000 francs et n'a pas augmenté depuis 1997, alors que les patients sans-papiers ont triplé. Cette dotation misérable implique évidemment que les personnes atteintes de pathologies graves (sida, cancer, hépatite, diabète, etc.) – et donc impliquant des coûts élevés – soient traitées à part. Dans ces cas, le financement devient un casse-tête. Dans le canton de Vaud, il n'existe pas de fonds spécial pour ce type de patients. Ainsi les cas graves, comme des personnes atteintes d'un cancer, peuvent être refusés par l'hôpital.

Un nombre important de femmes ont affaire à la gynécologie/obstétrique: 330 à Genève en 2001 (les données n'existent pas pour Vaud). Les femmes enceintes se font suivre généralement très tard au cours de leur grossesse, voire pas du tout, ce qui pose de nombreux problèmes. Elles sont en majorité célibataires, en situation de grossesse non désirée. Dans la plupart des cas, elles se retrouvent, alors, sans gains et, plus souvent encore, tout simplement sans travail lorsque la grossesse devient visible. Financièrement, elles entrent dans un processus complexe et angoissant de facturation due, avec réductions, aides, mesures charitables. Toutefois, elles doivent déboursier des montants significatifs.

Dans les cantons de Vaud et Genève, les nouveau-nés sont déclarés à l'état civil comme étant nés de « touristes de passage », ce qui permet tout de même d'obtenir un acte de naissance et... de pouvoir faire exister officiellement l'enfant dans le pays d'origine de la mère. Le Fonds social de la maternité est doté de... 4 000 francs par an à Genève et d'une somme nulle dans le canton de Vaud. Ainsi le temps d'hospitalisation des femmes – comme des patients sans-papiers en général – est souvent réduit au minimum.

On ignore quelle est la proportion de sans-papiers atteints du sida qui vient consulter. Néanmoins, on sait qu'ils viennent, généralement, lorsque leur situation est dramatique. Ce type de patient est traité par des examens « simplifiés » à Lausanne, « afin de réduire les coûts ». Dans les deux cantons, les médecins traitant ces cas à l'hôpital collectent ou essaient de collecter, à grand-peine, les médicaments et les fonds nécessaires et le patient est mis sous pression pour s'assurer. A Genève, le groupe SIDA et des œuvres liées aux Eglises apportent la contribution de réseaux de médecins, d'aides financières, de médicaments et de conseils.

En ce qui concerne les affections psychologiques, MsF souligne le fait que, proportionnellement, un grand nombre de patients des Centres médico-pédagogiques, à Genève, est constitué d'enfants de sans-papiers. Ils développent toutes sortes d'attitudes de haine, de méfiance ou de distance par rapport à la société d'accueil. En matière dentaire, le sans-papiers souffrant d'une affection qui nécessite plus qu'une intervention banale minimale, va devoir... « trouver des fonds » pour se faire soigner. Quant à la prévention médicale et hygiénique, elle résulte du dévouement de groupes privés dotés de peu de moyens, comme Aspasia (femmes et prostitution) et le Groupe SIDA, à Genève, et de structures issues du mouvement du Collectif des sans-papiers à Lausanne.

Dans son rapport, MsF fait un très bref tour de Suisse (Bâle, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich) pour conclure que dans le reste du pays « aucune structure de santé n'y serait officiellement ouverte aux sans-papiers [et] il n'y aurait pas toujours de véritable réseau médical organisé ». L'essentiel de ce qui existe est le résultat du bénévolat des milieux (para-)médicaux ou, pouvons-nous ajouter, des œuvres d'entraide qui n'ont pas de moyens pour cela.

L'arbitraire et l'obscurité qui caractérisent les décisions et les modalités d'expulsion de sans-papiers ont des conséquences encore plus tragique lorsqu'elles concernent des personnes malades. Cet aspect n'est pas abordé par MsF, faute de données. Nous sommes alors enchantés d'apprendre que les « étrangers dont le séjour est illégal » atteints de « maladies chroniques ou graves » et dont « le traitement adéquat n'est pas envisageable dans le pays de provenance » représentent, pour l'autorité

fédérale des étrangers, « un cas de rigueur »¹⁴.

Pour conclure

De ces rapports, il ressort que le contingent des travailleurs et travailleuses sans-papiers s'insère au point extrême de l'éventail des mesures visant à abaisser le coût du travail, c'est-à-dire à réduire le salaire social (aussi bien le salaire direct que le salaire indirect, retraites comprises et que les dépenses sociales). En outre, la gestion légal-répressive de la force de travail des sans-papiers aboutit à créer des situations qui anticipent, en quelque sorte, une partie des mesures pouvant être prises demain pour fragiliser encore plus la situation des salarié-e-s précarisés ou en voie de désaffiliation du marché du travail. Tant que la question des sans-papiers sera traitée, par les appareils syndicaux, en dehors des problèmes d'ensemble diversifiés touchant les

femmes travailleuses et une part importante du salariat, l'impasse sera faite sur un travail d'unification des salariés par des revendications concrètes.

Enfin, pour illustrer la logique avec laquelle est posé aujourd'hui le problème des sans-papiers, il est utile de citer quelques derniers chiffres. De septembre 2001 à mai 2003, Ruth Metzler (Département fédéral de justice et police) – avec évidemment l'aval de tous les partis gouvernementaux fédéraux y compris celui dit de gauche – a reçu pour leur légalisation les dossiers de 1089 personnes sans papiers (soit 377 « dossiers », car il peut s'agir de familles) considérées comme « cas de rigueur ». Elle a rendu une décision positive pour 563 d'entre elles. Cela représente, sur deux ans, 0,3 % du total si l'on admet l'existence de 200 000 sans-papiers en Suisse! A ce rythme, dans 666 ans, la démocrate-chrétienne Metzler et le Conseil fédéral auront légalisé les sans-papiers de Suisse... ■

1. Cf. Message du conseil fédéral concernant la loi fédérale sur le travail au noir du 16 janvier 2002 et Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2002 de l'Office fédéral de la statistique.

2. Il y a ainsi en Suisse, en 2000 (sources : OFS, OFE, ODR, statistiques et entretiens directs ; les chiffres et les estimations des trois offices ne concordent pas nécessairement), 1 529 000 étrangers dont 334 500 permis annuels (permis B), 1 041 500 permis d'établissement (permis C), 40 800 requérants d'asile (permis N ou attestation de départ) qui sont en attente de décision ou en recours, 32 114 admissions provisoires (permis F), 30 000 diplomates et fonctionnaires internationaux (en grande partie localisés à Genève et à Berne), 27 800 autorisations de courte durée (permis L, de 4 à 18 mois suivant le cas, non renouvelable et sans

regroupement familial) et 22 400 saisonniers (permis A, sans regroupement familial). Il faut ajouter à ce total les quelque 200 000 sans-papiers, ce qui donne en tout environ 1 729 000 étrangers (cf. statistiques et entretiens directs avec l'OFS, l'IMES ex-Office fédéral des étrangers OFE, l'ODR, les chiffres et les estimations des trois offices ne concordant pas nécessairement)

3. Emplois clandestins : quelles sanctions ? Evaluation des mesures cantonales de répression, rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) sur mandat de la Commission de gestion du Grand Conseil, Genève, avril 2003 ; Médecins sans frontières, Accès aux soins des personnes en marge du système de santé Genève-Lausanne, Genève, août-septembre 2002 (publié en mai 2003) ; Marcello Valli, Les migrants sans permis de séjour à

Lausanne, rapport à la demande de la Municipalité de Lausanne, mars 2003.

4. Lettre du Conseil d'Etat du 15 novembre 2000 au Conseil fédéral (réf. 14154 – 2000) concernant la révision de la LSEE.

5. En effet, ce même Conseil d'Etat fait constamment preuve de zèle en matière de liberté de répression policière contre les sans-papiers, de dénonciation à Berne et d'exécution des expulsions.

6. 4e modification de l'ordonnance du 11 août 1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE ; RS 142.281) et 2e modification de l'ordonnance sur l'asile relative au financement (Ordonnance 2 sur l'asile, OA 2 ; RS 142.312) ; voir aussi « Mesures d'urgence dans le domaine de l'asile. Les sans-papiers reviennent meilleur marché » in Solidarité sans frontières, juin 2003, p. 7.

7. Nous reprenons ici les estimations du CCSI (Genève) et de l'étude de Marcello Valli, Les migrants sans permis de séjour à Lausanne, rapport rédigé pour la Municipalité de Lausanne, mars 2003

8. Idem.

9. LSEE, art. 12.

10. LSEE, art. 13 b.

11. LSEE, art. 13 al. 1.

12. Médecins sans frontières, Accès aux soins des personnes en marge du système de santé Genève-Lausanne, Genève, août-septembre 2002 (publié en mai 2003).

13. Idem.

14. Circulaire de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) du 21 décembre 2001, Pratique des autorités fédérales concernant la réglementation du séjour s'agissant de cas personnels d'extrême gravité.

Entre salaire et assistance



Catherine Lévy

Vivre au minimum. Enquête dans l'Europe de la précarité

Ed. La Dispute, Paris, 2003, 237 p., 19 euros

L'ouvrage de Catherine Lévy ne tombe pas dans le piège d'une description de la « situation des pauvres » en Europe. Elle situe ses travaux – effectués dans le cadre d'une unité de recherche de l'Union européenne (UE) – en relation directe avec la « politique de mise à disposition du patronat d'une main-d'œuvre bon marché ». Ou, dit autrement, en prenant en compte l'extension d'une « nouvelle forme de rémunération, comprise entre le salaire minimal et les prestations sociales » qui pèse sur l'ensemble du salariat.

L'auteure combine une approche qualitative et quantitative. Elle a effectué de longs entretiens avec des chômeuses et chômeurs ainsi que leurs associations, avec des personnes licenciées, des « demandeurs d'emploi », des syndicalistes, des « placeurs » auprès d'offices de l'emploi. « Nous avons trouvé beaucoup d'intelligence, de réflexivité sur la réalité vécue, sur son sens, sur les non-sens de certaines mesures ou de discours les justifiant. Loin de nous la complaisance pour une sorte de populisme de la parole vécue mais plutôt la volonté d'intégrer les formes de savoir paradoxal dans l'analyse des phénomènes sociaux. Les acteurs en savent toujours plus qu'on ne le croit, mais pas assez pour y voir clair, ignorent ce qu'ils savent, en sachant qu'ils ignorent... » Quant à la dimension quantitative, Catherine Lévy constate que les « statistiques sont élaborées en fonction d'objectifs qui ne sont généralement pas ceux de la recherche ». Dès lors, elles ne saisissent que très partiellement la partie croissante des

statuts intermédiaires (et mobiles) entre l'emploi dégradé, le chômage et l'assistance sociale.

Dans une première partie, l'auteure met en lumière le basculement qui s'est opéré au sein de l'UE, depuis les années 1980, du statut du chômeur. Au cours de la période antérieure, « les chômeurs formaient une catégorie relativement homogène et devaient pouvoir vivre décemment en attendant de retrouver un emploi ». Depuis, dans le cadre des contre-réformes néolibérales, les gouvernements mettent l'accent non pas sur le maintien d'un revenu, mais sur « la maîtrise des coûts financiers », donc sur la diminution du montant des dépenses sociales. Ainsi s'articulent la dégressivité des allocations, la réduction des durées d'indemnisation et la restriction des conditions d'ouverture des droits à l'allocation. Simultanément, la « représentation sociale des chômeurs est modifiée : les nouvelles mesures, en rendant les chômeurs responsables de leur situation, invitent à les regarder comme des oisifs qui se contenteraient indéfiniment de leur allocation et qu'il faut inciter, par toutes sortes de pressions, à se mettre au travail ».

Dans un chapitre consacré au « licenciement comme blessure sociale », qui se centre sur la fermeture d'une entreprise du textile à main-d'œuvre féminine, Catherine Lévy souligne comment les licenciements collectifs et la mise en place, simultanée, de « cabinets spécialisés » en remplacement de chômeuses aboutissent à « remodeler le comportement ». Les licenciées-chômeuses ne cessent de se demander : « Qu'est-ce que je vais faire ? » Or, les possibilités d'obtention d'un emploi sont plus que réduites. Cela débouche sur « une fermeture des horizons du possible ». Résultat : « Par un curieux renversement des causalités la responsabilité de la privation de travail est imputée à leur comportement. »

Les « réformes » – assez homogènes dans l'UE et similaires en Suisse – de l'assurance chômage l'ont fait passer d'un droit (lié à une cotisation) à un instrument visant « à faire baisser les salaires et les cotisations sociales et à réduire suffisamment les allocations des sans-emploi pour les amener au travail »,

à des conditions qui les projettent, souvent, dans la précarité. Car le « retour à l'emploi » équivaut, plus d'une fois, à « une mise au travail forcée ». L'auteure démontre que le but consiste à « augmenter le taux d'emploi », ce qui est fort éloigné de la création d'emplois et de la formation de la main-d'œuvre. La faiblesse du taux d'emploi n'est pas imputée – par les institutions, les gouvernements et le patronat – à un manque d'offre propre au fonctionnement du système capitaliste dans la phase présente, mais à une sorte « de refus que les individus sans emploi opposent aux offres qui leur sont faites ».

D'où la mise en place d'un ensemble de mécanismes de contrôle social, de contraintes pour les forcer à « prendre des emplois » à très bas salaire, de type intérimaire et situés à des distances importantes de leur domicile (ce qui grève le maigre salaire). Ce contrôle social s'imisce dans l'intimité « de la personne sans emploi » et suscite la peur. Le placeur ou l'assistant social devient lui-même un rouage de ce mécanisme de contrôle.

A juste titre Catherine Lévy examine aussi la situation de catégories de « demandeurs d'emploi » tels que les requérants d'asile car « la manière de traiter les individus les plus fragiles est révélatrice de l'état d'une société ».

Dans les derniers chapitres de son ouvrage, l'auteure s'intéresse aux mobilisations des chômeurs. Elle souligne, à la fois, leur faiblesse et leur importance. En effet, elles ont permis de rendre « visible la lutte contre la précarité de la vie quotidienne ». Elle souligne le détournement de sens du terme sécurité effectué par tous les gouvernements européens. En effet, si les chômeurs sont rendus responsables de leur propre situation, il s'ensuit qu'« en accord avec une telle représentation du social, il n'y a plus à protéger les membres de la société contre les aléas de la vie, mais à protéger l'espace public contre ceux qui pourraient l'utiliser pour réclamer la sécurité, le droit de vivre qui fait défaut ».

Au moment où assurance chômage, maladie, assistance sociale, droit du travail sont aussi en Suisse battus en brèche, voilà un ouvrage à lire. C.A. Udry